ARCHIVES DE LA GRANDE CHARTREUSE

A-V
4b

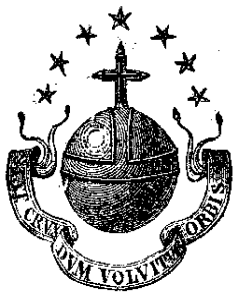

A-5
4b

CHARTREUSE d'AIX

Sainte Marthe

(PROVINCE DE PROVENCE)

Monsieur Marc DUBOIS
(Histoire et Documents)

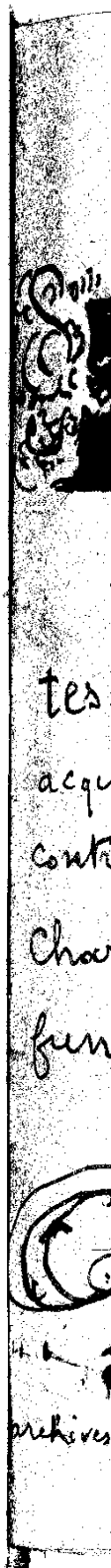

EX ARCHIVIO MAJORIS CARTVSI

LIVRE CONTENET

VN ABREGE DE TOVtes les fundations, legatz, donations, acquisitions, permutations et tous aultres contractz faictz en faveur de cette Chartreuse d'Aix depuis l'année de sa fundation que suit.

1623

Archives des B.d.R. 1623-1674 - Série I. H - Clergé régulier
Chartreux d'Aix

sensible
ex mon
père et frères

0.25

B. D. R.

Archives Ecclesiastiques

Serie 1-H

Chargé régulier - Ordres d'Hommes, religieux Chartreux

Ordre de St Bruno.

Inventaire - janvier 1853

Chartreuse d'Aix

Titres historiques de 1623 - 1774

42 pieces - 7 chartes - liasse N° 1 carton N° 1 - 17H 11

actes et contracts de 1626 à 1789 - 55 pieces - 17H 12

directes de 1682 à 1783 - 16 pieces - 17H 13

Registres legs et divers - 17H 1 à 10

Chapitre additionnel. Complément N° 3

Livre 1. A
actes et
contrats

Chartreuse d'Aix-en-Pce

(à Aymard)

vre 1. A
tes et
ntrats

Testament de Mr Daimar conseiller fondateur de la chartreuse

Et premierement en l'année 1623 Monsieur Jean André d'Aymard Conseiller en la Court du Parlement de Provence a fait son testament duquel il legue et donne son estat de conseiller aux Venerables Peres Chartreux pour fonder une maison de couvent de Chartreux comme il est pourté par les mesmes termes que lui mesme dans son dit testament a mis pour cause-ci. Je tiens et entends que la finance de mon estat de conseiller de Parlement qui sera de vingt mille escus si la paulette dice soit mise sur de bonnes Communaultés pour de l'argent en provenant faire bastir une maison et eglize des Peres Chartreux dedans ou dehors cette ville d'Aix affin qu'ils prient Dieu pour moi et pour tous les miens. Lequel testament solennel a été fait par Me Louys Darbes, notaire.

Testament de Mr d'Aymar Com. fondateur de la chartreuse d'Aix. du legat de 54000 #

Au nom de Dieu et de la glorieuse Vierge Marie de Dieu.
Je Jehan André Aymar, miserable pecheur sachant admonesté des incertains evenements qui arrivent tous les moments du jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mort à laquelle tout le monde est soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appeller, j'ay voulu disposer et consigner ma derniere volonté scripte et signer de ma propre main que je veux valoir par testament ou codicil ou autrement le mieux que se pourra. Je supplie Notre Seigneur par le mérite de la saincte passion me vouloir pardonner tous mes pechez et me recevoir dans le sein de la saincte et incomprehensible miserisorde lorsque mon âme partira de ce corps. Je veux mon corps être inhumé à l'observance à la tumbe de mon frere et frères

et luy baille trois cent escus pour fonder une messe de mort qui
veux estre dicte tous les jours et le jour de mon trespas. Je laisse aussy
aux pères de Ste Ursule trois cent escus pour fonder une messe tous les
jours de l'année que veux estre dicte à mon intention et un Despsum
à la fin des Litanies de Nostre Dame qu'ils disent tous les jours. Je veux que
au jour de mon enterrement soient dictes des messes de mort par toutes
les eglises de ceste ville d'Aix par tous les prestres que assisteront tant
d'hors que dehors la ville séculiers que reguliers. Je laisse trois
cent escus à l'eglise St Laurens de ceste ville d'aix pour faire
dire une messe tous les jours à mon intention et faire dire un
Deprofundis tous les jours après la grande messe et vespres, aussi mon
intention est parceque l'institution d'icelle est je fais et institue
mes héritiers universels en tous mes biens, noms et actions
qui pourront estre ou qui me pourroient appartenir, mes deux fils,
escuyer Hilary d'Arnaud escuyer Polixene et Mre d'hostel Sr Antoine
de Francois d'Arnaud conseiller en la cour des Comptes aydes et
finances de ce pays seavoir mon dit fils aisné ~~[illegible]~~
~~des comptes aydes et finances de Provence~~ en la moytié de toutes
mes bastions que j'ay faictes lesquelles sont toutes à mon chef
d'ostel assis au terroir de Lastrée de lieu mes près mon second fils
François Conseiller à l'ordre medit de mes dites prestries pour
esgales parts et portions et moitié ainsi à l'endroit mon dit fils
François conseiller en tous mes biens qui se trouveront au jour
de mon trespas et mon mariage et en la place de Montpellier en
la moytié ou tel cas que dessus entrera ne moyennant ce comme
aussy j'ay laissé tous mes livres, cuves, linge, tapis et meubles d'argent qui
consiste en deux salières triangle, un bassin, une esguière et un
vase d'or rond, trois chandeliers d'argent faicts en gondron, six salières
d'argent et six fourchettes d'argent deux coupes le tout doré et un chandel
d'argent et après mon dit fils François conseiller substitue Jean Franç
et après luy ses enfants malles et les enfants malles de ses enfants qui
proviendront de malles, qui proviendront de son légitime mariage
avec prohibition d'aliener des dits biens ne voulant et entendant que
les filles ou leurs enfants puissent en aucune façon ni de ces dits biens succe
[illegible] après les enfants de Jean François malles et
les enfants des ses enfants malles tous en ordre de primogeniture

frère François et après luy son enfant malle et les malles de ses
enfants malles, ne voulant et entendant que les filles tant de
mesdits frères Silvy et François que les filles qui se trouveront
de mes dits nepveux Jean François et Joseph et autres qui
proviendront de ses malles ayent part et soient appellés à mon
héritage et veux et entends que si mon dit frère Silvy maître
d'hostel vienne à decedre sans enfans malles que toutes les
pensions que je luy ai laissée tiennent et appartiennent à mon
frère François conseiller sa vie durant et après luy à ses deux
enfans malles Jean François et Joseph et les enfants malles
chacun en son rang et degré et l'un après l'autre ..... et après
tous .... les pères de St Ursule affin qu'ils prient Dieu pour moy et mon
père, mère et frères et à mes nièces filles de feu mon frère Joseph
nommez Anne Gabrielle et Marie, je leur lègue cinq sols à
chacune et cinq sols à Gabrielle fille de mon feu frère honoré président
voulant et entendans que toutes trois et la fille de feu mon frère
Benoît nommée Gabrielle d'Aymer ont exclusé comme les dites
trois nièces et tous les biens qui proviendront de ce mariage soient
exclusés de [illegible] biens [illegible] et de [illegible] droits qui ne
peuvent ou pourroient appartenir, comme aussi [illegible]
de tous mes dits biens [illegible] que [illegible]
[illegible] d'Aymer [illegible] de [illegible], mariée avec feu
[illegible] de [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] qui sont [illegible] à [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]
[illegible] [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] icy soubsigné de ma main propre fait à Aix le dixieme décembre mil six cent vingt trois, signé Aymar et c'est aussi signé Aymar au bout de six autres pages du dit testament au dessus duquel il y a en l'endroit ou y avoit deux petits cachets de cire d'Espagne.

L'acte suivant finissant en l'autre endroit.

L'an mil six cent vingt trois et le vingtieme jour de décembre environ midy. monsieur maistre Jean Aymar Conseiller du Roy en la cour a dict que le présent cayer par luy escrit et signé de sa propre main y ayant quelques esmandées et natures toutefois le tout de sa propre main est son testament solennel par lequel il casse et revoque tous autres testament et ordonnances de derniere volonté qu'il pourrait avoir par cy devant faict nonobstant tous autres motz et clauses dérogatoires qui s'y pourroient estre inceries ..... Et moy Louis Darbes notaire royal à Aix soubsigné ayant tenu le présent au dit sieur testateur à son requis et ay mis mon cachet signé Darbes y ayant au bord et sur un petit ruban de soye Columbine neufs cachets,

Testament de Mde Papalaudy

Au nom de Dieu et de la Benoiste Vierge Marie et de tous les saints et saintes de paradis amen. L'an mil six cent seize et le cinquieme d'apvril comme soit qu'il n'y a rien de plus certain que la mort et de plus incertain que l'heure d'icelle

De Sabran baron d'Ansouis } Je Honorade de Papalaudy, femme de Gaspard de Sabray sieur et Baron d'Ansouis et fille a feu Jehan Papalaudy et de demoiselle Anne de Dalmas ..... demande a être enterrée dans leur chapelle a l'eglise des Cordeliers .... ligues douze mille livres pour iceux être employés à edifier dans la ville ou aux environs faire bastir un couvent de religion austère au choix de mon héritier dans l'eglise duquel couvent veut être faicte une chapelle seulz

le nom et à l'honneur de la Benoiste Vierge marie dans laquelle soit faict une tombe pour y porter changer mon corps ..... (legue diverses sommes à des couvents, et demande que les cloches sonnent au service anniversaire de son dieu) (Carmes, Jacobins, augustins Clementins, annonciade, cordeliers, minimes. — Gabel notaire

Testament de Bousquier Papalaudy

L'an 1629 et le 26 octbre Jehan Bousquier de Papalaudy .... en ce temps de contagion (la peste) de laquelle ma servante se trouve déjà atteinte .... par le testament de feue Dame Honorade de Papalaudy dame et baronne d'Aussois et de laquelle je suis heritier, je suis chargé d'employer 12000 livres d'un coté et 1200 livres de l'autre pour la fondation d'un couvent de religion austère dans la ville d'Aix ou aux environs d'icelle à mon choix et d'employer encore 3000 livres pour faire construire une chapelle et tombeau dans l'eglise du dit couvent. Je déclare par le présent testament que je fais election pour la dite fondation les Revuends Pères Chartreux .....

Rentes de 600 # sur le clergé d'Uzès

Emploi du prix de vente de la charge de conseiller de M. Dérimon 12600 livres placés provisoirement au clergé d'Uzès qui il doit rembourser à réquisition dans un délai de 3 mois — passé en présence de Jean de Tergille, chanoine de l'eglise cathédrale d'Uzès, prieur de Ganiac et messire Jacques du Roure prieur de Coumeres procureur de R. P. en dieu messire Polyanthe de Fay de Peraud, St Pol maieux chanoine archiprêtre prieur de Montarenes, Dom Thomas de Goullice sindic et courrier du dit couvent et chartreuse de la dite ville, D. Mathieu Redonnet procureur de la chre de Vallonne et messire Jean Caluet chanoine deputé du chapitre de l'eglise collegiale n. Dame du dit Villeneuve, Charles Pelatan prieur de St Pons de la Champ deputé de la robe noire, Charles de Paules, chanoine et aumonier en la dite eglise cathedrale d'Uzès —

12000 dont Aix
600 — Villeneuve.

passé au dit couvent de Villeneuve 4 sepbre 1624 après midi

Rente de 950# s/ Gemenos

L'an 1626 – 4 Sep^bre après midi en presence de D. Tomas de Gallice courrier syndic de la ch^te de Villeneuve les Avignon – procureur subdélégué du Pere D. Anthoine desmarest prieur du couvent et visiteur de la province procureur spécial du R.P. D. Bruno d'Affingues procureur de la g^de Ch^e et général de l'ordre – à la communauté de gemenos

Rentes s/ la ville du Courg de 355# de St Andeal

1625 le 2 août, susc^te de feu noble Pierre Masclary à Villeneuve transfert s/ ch^te d'Aix.

Rentes de Beaucaire et Nimes de 187# 10 s

1627 le 15 nov^bre – Couvent et hortense de la ville d'Aix en présence du Venerable et religieuse personne D. Gabriel ~~[illegible]~~ Orcel rectaire du dit couvent acceptant cette rente annuelle et perpetuelle 187# 10 sols tournois perpetuelle et portable dans le dit couvent de hortense de Villeneuve les Avig.

Rentes s/ la communauté de Domazan de 75#

1625 – le 24 d'oct^bre – com^te du lieu de Domazan en Languedoc diocèse d'Uzès, Sénéchaussée de Beaucaire et ~~[illegible]~~ Nimes

Rentes s/ la com^te de Rochefort de 65# 12 s^ols 6 den

1631 – 12 mai – 65# – 12 s. – 6 d. s/ communauté de Rochefort

Rentes sur les tenanciers du terroir de Fuyeault de 13#

1633 – 4 oct^bre – test^on de Claude Danastaly pension de 12# s/ Pierre de l'Aveng

Rente de 150 ℔ s/ M. de Lezeaux et Semeyres

1633 - 22 Oct^bre — ce même jour Mr J. Vaudaux s'engage à payer aux cens ou Mr de Lezeaux fonderie ne prospérait pas.

Fondation du Mr Sr Ant^e Félix et dame Catherine de Cheilan sa femme, en suite de la cession du Legat fait par le Sr de Félix Cheilan comptes.

1637 — 4 Sept. Tit^re de Melchior Félix, conseiller du roi à la cour des comptes à Chambéry du 8 Sept^bre 1636 de 5000 Livres pour lui et ses enfants

Fondation des 2 Rx de Mme Cath. Cheilan mariée.

1641 — 7 avril. — Testament, pension annuelle de 200 ℔ à prendre sur 1000 ℔ pour un obole, sur la porte de Lausanne dans maison appelée — et chacun 3000 ℔ etc. dans mon testament de Mr Félix

Pension s/ la charge de Vevey. 50 ℔

1646 — 4 Sept. s/ maison de Vevey, pension 5 ℔

Fondation de Grivaz 40 ℔

1726 - 30 Juin

Fondation du Mr Seigneur-Grivaz

1760 — 4 Juin. — Testament de Mr Seigneur notaire à Lausanne en faveur de Mr Abel et ses enfants légitimes de la ville de Vevey 50 ℔

Bastide de Daigoux dite de Flassan

...ur 15 mille livres tournois au sieur de

...e de Mr Eguesia 2000 livres en

...ne de Mr Bernard Ollivier antérieurement
...6 - 24 avril - 1600 # tournois

... de Mr Chair champ - 1663 - 9 août

...terre de Magdelaine Guivamande le
... 19 # 15 sols + 80 # 5 sols remboursé
...

...ne et jardin de Mr Laurent Sauvat
... et secrétaire du roi en la chancellerie
... liv. 4200 # - 1634 - 10 mars

...entre Chre d'Aix et le chapitre de St
... l'amortissmt d'une 1/2 lodz.

...ccision d'Antoine Mille dit le manchet
... d'Aix. 1657 - 19 juin 425 #

... de Mr Mitre Bourdon en faveur
...78 - 3 mars. - 300 #

Transaction passée entre Pierre Daniel Bourgeois et les Chrs au sujet des eaux de la ppe Daniel - 1640 - 10 avril

achat du clos et jardin de Mr Henry d'Aiguier, Cons. du Roy en faveur des Chrs. 1664 - 15 novbre - 700 #

achat du jardin de Honorade Chastillone
1667 - 13 avril. 2700 # -

Testament de Dlle Anne de Marcel d'Aix.

25 mars 1669 - Lègue au couvent nouveau des Chrs d'Aix toute le titement et jardin qu'elle possède au faubourg des frères mineurs d'Aix

achat du jardin de Mr Morgues prêtre
1671 - 20 octbre 900 #

achat des versures des eaux d'un puits du Sr de Linsel
1677 - 12 octbre - 300 #

achat d'une place de seuil à la Taillière
1621 - 28 octbre 36 # (seuil d'une terre au bourg de Anglas)

Don de lodz et retention des eaux et versure du puit de Linel. - 1672 - 12 octbre -

achat de la terre et Cenisier du sieur de Camaut
1656 - 17 juillet 33000 #

Cession des Chrs d'Aix conf. le Seigneur de Vauvenargues
1655 - 20 mai au sujet d'un leg laissé par son frère gaspard de : ...

... de Dargoux ... Vallon

... 15 mille livres tournois au sieur de

... de Mr Eguesia 2000 livres en

... de Mr Bernard Ollivier antérieurement
... 6 - 24 avril - 1600 # tournois

... de Mr Chair champ 1663 - 9 août

... terre de Magdeleine Guivamande le
... 19 # 15 sols + 80 # 5 sols remboursé
...

... et jardin de Mr Laurent Sauvat
... et secrétaire du roi en la chancellerie
... 4200 # - 1634 - 10 mars

... Chre d'Aix et le chapitre de St
... l'amortissmt d'une 1/2 lodz.

... d'Antoine Mille dit le manchet
... d'Aix. 1637 - 19 juin 425 #

... de Mr Mitre Bourdon en faveur
... 18 - 3 mars. - 300 #

... les Chts au sujet des eaux de la ppe Daniel - 1640 - 10 avril

achat du clos et jardin de Mr Henry d'Aiemar. Cons. du Roy en faveur des Chts. 1664 - 15 novbre - 700 #

achat du jardin de Honorade Chastillone
1667 - 13 avril. 2700 # -

Testament de Dlle Anne de Marcel d'Aix.

25 mars 1669 - Lègue au couvent nouveau des Chts d'Aix tout le litement et jardin qu'elle possède au faubourg des frères mineurs d'Aix

achat du jardin de Mr Morgues prêtre
1671 - 20 octbre 900 #

achat des versures des eaux d'un puits du Sr de Linsel
1677 - 12 octbre - 300 #

achat d'une place de seuil à la Tailliere
1621 - 28 octbre - 36 # (seuil d'une terre au bourg de Anglas)

Don de lodz et retention des eaux et versure du puit de Linel. - 1672 - 12 octbre.

achat de la terre et Cenisier du sieur de Camaut
1656 - 17 juillet 33000 #

Cession des Chts d'Aix conf. le Seigneur de Vauvenargues
1655 - 20 mai au sujet d'un leg laissé par son frère gaspard de : ...

Obligation de M. Louis Cannet de la ville en faveur des chts. 1663 – 18 janvier 1600 #

Fondation d'un trimaire dans la chte d'Aix par M. Honoré Tiran de la dite ville
1672 – 5 decbre – 1600 # pour trimaire à commencer de la mort du donateur

Fondation de messes par Messire Louis Portalier prêtre
1674 – 22 octbre 1000 livres.

Cession pr la chte de pension de 100 # au second janvier
sf. Mr de St Paul.
1646 – 2 janvier.

2e vol. Mémoires s/ les affres de cette maison d'Aix

[illegible]

— Peste de 1720 —

L'an 1720 et le 19 aout la peste se manifeste à Aix – le 20 aout le fils de Mr Uiam chirurgien de la chte d'Aix et l'un des deux frater du même Uiam furent attaqués de la peste, ils moururent le même jour. Le 22 frater mourut 3 jours après, enterrés dans l'ancien cimetière de St Laurent sans prêtre ni croix ni linge, comme des chiens.
18 aout 1720, les consuls d'Aix écrivent à D. Philibert Brunet prieur de la chte d'envoyer de coadjuteur de cette ville qu'on avait une affaire d'importance à lui communiquer quand il fut arrivé, on lui dit que le conseil avait délibéré de prendre des chts pour faire des infirmiers. Dom coadjuteur leur représente tout ce qu'il peut pour les empêcher. Le bureau était composé de plus de 30 conseillers de la ville ce qui les avait déterminé, c'est qu'on leur avait dit

qu'il n'y avait que 2 chartreux dans notre maison et
qu'on avait renvoyé les autres dans les diff.tes maison de l'ordre.
Après que M. Vincent le Premier consul eut achevé de parler
a dom Coadjuteur, auquel il dit des nous bien des choses desquelles
lesquelles ne regardaient point les ... Dom Coadjuteur luy
repond qu'il était mal informé sur le nombre de nos religieux
que nous étions 9 religieux de chœur et 2 frères convers, et
que non absent. Tout ce qu'il lui disait, nous étions .... de
manquer notre attachement au lieu public mais qu'il la priait
de faire cette attention que notre maison étant dans le
faubourg était infortée et la ville et le faubourg que de
vouloir en faire une infirmerie pour y mettre des
quarantenaires, que ce serait bien autre trapage quand
on saurait que la Chartreuse aurait été destinée pour
une infirmerie, quand approchant si fort de cette ville
des malades l'on exposait la ville à un extrême danger.
M.rs du Bureau dient a Dom. Coad.r qu'il ne manquait pas
d'autres lieux ou mettre les malades. M. Vincent dit alors
qu'il ne ferait pas de notre maison une infirmerie, mais
qu'il fallait nous résoudre à recevoir chez nous les frères
minimes parce qu'on voulait faire une infirmerie de leur
couvent, ce qui fut exécuté. Dom. Coad. demande si la
comm.té des Pères minimes était nombreuse, il fut répondu 20
D. Coad.r répondit, nous aurons de la peine à loger tant de religieux
on lui répond votre maison en logerait bien davantage. M.r
Lioubaud, écuyer, prenant la parole dit à M. Vincent
vous avez tort de vous emporter, on nous dit que l'on fera
ce qu'on pourra pour les loger. On fit traîner cette affaire en
longueur car il n'y avait encore aucun malade suspect en ville.
Cependant le 22 août 1720. comme nous sortions de la
g.d messe, je trouvai devant la porte de notre chambre, M.r
le marquis de Pauvenargues, 1.er consul du pays avec un
maistre masson et deux archers, qui nous dit, qu'il

entiers pères qui étaient logés au nombre de 9, chez les [illegible] augustins
D. chaussés nommés les pères de St Pierre, la raison de ce changement est Parlement D
qu'on avait pris le couvent des pères de St Pierre pour y mettre les
carmelites, ainsi les pères minimes furent dehors de notre maison
le 3e Sept.bre 1720 ; nous fumes très edifiés de ces R.P. pendant leur séjour
dans notre maison; nous tâchames de leur faire tous les plaisirs possibles;
quand les pères minimes eurent resté quelques temps aux Recheurs ; ils
repetterent fort les Chartreux, ils le trouverent bien des personnes et à nous
particulierement.

Carmes Déchaussés — quelques jours après s'être bien reposés pendant quinze jours ; la ville voulut prendre le couvent des Carmes Déchaussés pour s'en servir : les R.P. n'eurent pas trouver une retraite chez les gds Carmes, vinrent la chercher Mr D. Pierre chez nous, D. Pierre les reçut avec beaucoup d'honnetetés, mais il leur dit qu'ils ne pourraient point manger gras dans la chartreuse que c'était là, la condition avec laquelle il les recevait : les Peres entendant ce compliment ne songèrent plus à venir chez nous : La Lettre que Mr le Marquis de Vauvenargues écrivit à Dom Pierre par la suite fait foi de ce que je dis.

Capucins — quelques temps après que les carmes Déchaussés eurent perdu la pensée de venir demeurer chez nous ; les R. Capucins que l'on avait de même couvert pour y loger les hommes et les enfants qui étaient dans la maison de la charité, vinrent faire à D. Pierre le même compliment que les Carmes Déchaussés ; D. Pierre les reçut avec beaucoup de civilités ; note
il leur fit le même compliment qu'il avait fait aux Carmes Déchaussés,
le compliment les dégouta, il leur fit prendre la pensée de se retirer ailleurs.
La ville les logea dans le couvent des Carmes Déchaussés avec ces derniers,
ils y restèrent plus de 3 mois.

Provisions d'Ossipes — L'an 1720 entre le 1er Sept. nous envoyames un homme à la Chartreuse
de la Durance qui était au bout de Bompas pour y prendre quelques
provisions que nous avions demandées au frere R.P. de Montmaur
Prieur d'Ossipes, et Visiteur de la province : les provisions qu'il up-
porta lui fut de remettre à Ossipes que nous lui envoyerons, pour tirer
à confesser à Ossipes pendant 6 années, à 4 années d'orge grué,
à 6 années de blé pré, nous accordons tout bien considéré

dont fut payé dans la suite.

Parlement d'Aix — L'an 1720 et le 1er octbre le Parlement d'Aix fit son entrée à l'Indiaire mais 2 jours après il s'assembla pour délibérer s'il sortirait d'Aix ou non, dans le temps du mal contagieux, ils délibèrent aussi dans quel endroit de la province ils se retireraient pour être à l'abri de la peste, laquelle commençait à s'étendre dans plusieurs endroits de la province. Le parlement fit arrêt par lequel il fut dit qu'il se retirerait à St Remy, mais la peste s'étant déclarée dans cette ville, Mr le Premier Président se retire à Barbentane et le grand conseiller qui l'avaient suivi se dispersèrent à Frigolet et dans d'autres endroits, tous 3 allèrent à Barbentane.

Mr de Paulz — L'an 1720 le 7 octbre le Parlement étant sorti d'Aix, Mr de Paulz [illegible] l'ancien consul [illegible] Mgr le Prince de Monaco [illegible] se retirèrent aux Chartreux [illegible] de B.P. général et avec cette condition qu'ils n'y manqueraient jamais [illegible], ni serait ni malades. Nous leur donnâmes l'appartement des étrangers. Mrs de Paulz restèrent aux Chartreux jusqu'au 26 Decbre 1720, qu'on nous signifie l'ordre de sortir de notre maison pour [illegible] la famille de la [illegible]. Mrs de Paulz payèrent [illegible] leur dépense et nous entrèrent dans la suite de très bons [illegible]

note — [illegible] nous nous [illegible] dans la chartreuse [illegible] qu'il [illegible] [illegible] sans [illegible] la maison nous [illegible] [illegible] qui [illegible] [illegible] pour la [illegible] en provision et autre chose.

Mr [illegible] qui était président à Martin avait posé la première pierre de la chse d'Aix : le gd père de [illegible] de Paule, n'ayant point d'enfant fit vœu à St Jean [illegible]. [illegible] un fils qui fut appelé [illegible], celui qui est le père de Mr de Paulz [illegible] ici, lequel [illegible] posé la première pierre de la chartreuse, il fut [illegible] dans la chse d'Aix et une autre [illegible] la chartreuse de [illegible].

Mr de Bonnas — Le 13 octbre Mr de Bonnas de [illegible] chef d'escadre [illegible] de Mr de [illegible], [illegible] [illegible] [illegible]

[illegible] dans la chartreuse, [illegible] 7 janvier 1721 [illegible]
[illegible] la charité [illegible]
[illegible] 350 personnes, [illegible]
[illegible]
[illegible] la chartreuse [illegible]
[illegible] et les charettes qui emportaient nos hardes [illegible]
et qui apportaient celle de charité. Il y avait d'autres charettes
qui sortaient et emportaient le blé que la ville avait entrepris dans
la chartreuse, il y en avait plus de 2000 charges. Plus dans ces charettes
sortaient la laine que les marchands de la ville avaient mis en payant
chez nous; il y avait outre cela une infinité de personnes hommes et femmes
qui venaient voir la chartreuse par curiosité. Ce fut enfin un miracle
comme l'on ne nous donna pas la peste, ni à aucun de nos domestiques
dans cette occasion: Nos religieux allèrent par bandes à la bastide du
frère Joseph, et à mesure que chacun y amenait ce qui luy était
nécessaire: le premier qui partit fut D. Vicaire et le frère Hugues Dubreau
Dépensier, D. Vicaire s'appelait D. Elzear chartreux profès de Bonpas
ces 2 religieux partirent le 29 Decbre 1720; le 30 Decbre D. Bernard
Luzan et D. Gilbert Dupont allèrent coucher à la bastide du
frère Joseph. D. Gandilert profès de Bonpas, [illegible] à Aix
et D. Paul Dorus profès de Vallonne y allèrent aussi avec un
valet boulanger le 31 Decbre 1720. Don Claude Turquin y alla
encore le 2 janvier 1721. D. Philibert Fournet prieur qui
était resté dans la chartreuse avec 3 valets pour envoyer à la bastide
du frère Joseph ce dont nous ne pouvions pas nous y passer et pour faire
fermer dans sa chambre y compris son dortoir et la bibliothèque toute
qui put y entrer, le reste des meubles qui ne pouvaient pas y entrer
quoique tout fut rempli presque jusqu'au plancher, fut mis dans les 3
chambres des 5 salles où il y avait des lits; dont y étant entré
D. Prieur fit mettre les portes et les fenêtres des salles avec toutes
les fenêtres de sa chambre, chaque fenêtre avait environ un pont
qui n'était pas muré, on l'avait fait ainsi pour donner un peu
de jour à la chambre: pendant qu'on travaillait à tout cela sous

Inventa[illegible]

[illegible]

Avantage [illegible] la bastide du frère Jo[illegible]

Inventaire

les yeux de D. Prieur. D. Coadjuteur par ordre de D. Prieur faisait faire l'inventaire de l'état où nous laissions notre maison. Deux messieurs nous furent envoyés de la part de Mr de Vauvenargues pour travailler à cet inventaire lequel fut plus long que l'on ne croyait, Mrs Minuté et Mr Agneveau, experts de la ville d'Aix y travaillèrent 8 jours. Leur travail consistait à écrire sur des feuilles de papier timbré long d'un pant et 4 doigts et large d'un pant. Mr Fadont notaire de la maison de ville d'Aix garda ce verbal, s'il en avait fallu faire un extrait pour la Chartreuse il aurait coûté cher et ne nous aurait été d'aucune utilité. Mr Fadont le représentait toutes les fois qu'on le lui demandait. Tout ce que dessus finit D. Prieur partit de la Chte d'Aix pour se rendre à la Bastide du frère Joseph, où sa personne était très nécessaire, le 1 janvier 1791, il laissa encore à la Chartreuse D. Coadjuteur, un frère convers nommé frère J. Baptiste et un domestique pour y finir plusieurs choses avec messieurs les recteurs de la Charité. Le 8 janvier 1791 D. Coadjuteur ayant fini tout ce dont il était chargé vint coucher à la Bastide du frère Joseph avec les frères et les domestiques qu'on lui avait laissé.

Mr de St Louis

Les instructions marquées dans l'ordre de Mr de Vauvenargues et qu'on nous avait donné pour nous retirer, étant passées, Mr de Vauvenargues, envoya chez nous Mr de St Louis major de la ville d'Aix, pour nous dire qu'il serait fâché de nous contraindre à vider notre maison mais qu'il nous priait de ne pas l'exposer à ce chagrin; on répondit à Mr le major que les ordres de Mr de Vauvenargues avaient été exécutés ponctuellement puisque l'on avait livré une partie de la maison à M.M les recteurs de la Charité avant même les huit jours et que s'il restait encore des personnes dans la maison, c'était pour y finir quelques affaires avec Mr les recteurs de la Charité et pour faire achever l'inventaire par les sergens de la ville.

Avantage de la Bastide du frère Joseph

Si notre sortie de notre maison fut pour nous, une chose bien triste, elle nous fut d'un autre côté, un avantage pour nos pères

le malheur des temps ou de la contagion avait rendu la ville d'Aix si difficile en tout, surtout pour les choses nécessaires à la vie que du pain et du vin près, nous n'y trouvions plus rien pour vivre, on y trouvait même pas des œufs à acheter, ce qui obligea dans prieur à faire servir aux religieux le soir du potage quoique ce fut jeune de l'ordre afin que par ce moyen, on puisse un peu suppléer à la mauvaise chère qu'ils faisaient le matin.

A la bastide du Père Joseph, nous y trouvâmes des œufs en quantité à seize sols la douzaine; nous établîmes aussi un commerce de poissons avec nos pères de Marseille. Ils nous en envoient deux fois la semaine, à la barrière de Septèmes. Là un homme de Septèmes, nous l'apportait à cheval moyennant 2 livres par voyage. Ainsy notre malheur fut dans un sens notre bonheur, car nous y fûmes très bien, pour ce qui regarde la nourriture. Le pain que nous faisait le boulanger que nous avions pris à notre service, était très mauvais, quoique notre blé fut du plus beau: nous achetions le vin du Père Joseph à raison de 40 sols la millerolle; pour ce qui est du logement, il était trop petit p^r rapport à notre communauté, et si petit que D. Claude et D. Coadjuteur furent obligés comme arrivés les derniers de loger tous deux dans une chambre si petite que leur lit se touchaient, outre cette incommodité, elle en avait encore une autre, c'est qu'elle n'avait d'autre jour que celuy qu'elle recevait de la porte lorsqu'elle était ouverte. D. Prieur pour aller dans sa chambre passait par celle du sacristain; M^r l'Evêque y fut 2 fois pour nous y voir la 1e fois ce fut accompagné d'un conseiller du Parlement et de Mr de Paule l'aîné; la seconde fois ce fut en compagnie de M^r l'avocat de Cormis, agé de plus de 80 ans et qui n'était pas sorti de la ville d'Aix depuis 22 ans: l'amour qu'il avait pour les chartreux le porta à nous venir voir. Nous serions restés dans la bastide du Père Joseph jusque à notre retour dans notre maison sans les accidents qui nous arrivèrent.

(Bibliothèque Forcalquier)

nous y courrions de grands risques de contracter le mal contagieux ;
mais si un enfant de 4 ans y que nous trouvames dans cette last de
sa chambre un peu rester, nous le prîmes pour nous servir, il nous
resta pendant deux ou trois mois, et durant ce temps qui il nous fut
fort, ayant un bubon pestilentiel à l'aine, il se découvrit
à un de nos valets, laquelle entre nous dit à D. Prieur, mais
il était mort dans la journée de la Pentecôte, outre cela, un
autre valet de Frère Joseph fut attaqué de la peste, il en mourut
en 3 jours ; la veille de sa mort il était dans la chambre de D. prieur
il lui pria de lui donner une prise d'un breuvage qui il avait ;
D. prieur prit la main de ce valet, mit dans l'étoffe qui il avait
dans sa poche, leur fit prendre dans cette étoffe de ce breuvage et
le mangea ; le lendemain ce valet mourut de la peste. D. Prieur
ne leur prit pas crainte de ce mal lorsqu'il lui donna à boire
de son breuvage ; Il passa encore un autre valet dit par Joseph fut
attaqué de la peste il mourut en 3 jours ; la dernière accident obligea
le Prieur à venir à Aix, pour voir s'il pourrait se retirer avec sa
communauté, au nombre de vingt religieux, comme lui avait été proposé
la veille de la part de sa Révérence ; D. Prieur étant à Aix, on lui
fit voir une impossibilité manifeste en ce point, et quand la chose
aurait été possible pour d'autres dames s'y opposaient qui lui
proposèrent ; dans l'embarras où se trouvait D. Prieur, il envoya
tirer des mains de la peste (communauté qui il avait
abandonné de ses oeuvres, si on pris ce mal terrible avait
ainsi un de ses religieux dans le corps de sa pauvre famille, dans ces
embarras, il fut engagé d'aller voir Mgr l'archevêque d'Aix
le rencontra à sa retraite, demeurée de son voyage à Aix. Cependant
ayant un peu se retiré, fut d'avancer dans Aix, je remarque la
mort de mon père. D. Prieur l'agréa avec un
compliment si gracieux ; Mgr l'archevêque lui dit, donnez
donc moi des témoignages, cette proposition remplit des
grands agrément Mgr l'archevêque. si vous y voulez venir vous
y vite pour peu que vous tardez, si vous, ou votre communauté
n'aurez plus rien dans la ville. dans cette de temps
D. Prieur alla voir Mgr de Vilar [illegible]

gd vicaire de l'archevêché en officiel. Il lui fit part du compliment de
jeunes de M. l'archevêque, il y donna les mains avec empressé
nous égaler en même temps, le m.d à table avec M. Pierre
les appartements et la cuisine qui il nous donnait. M. Pierre qui
s'était emparé de son himmette, ne fit pas voir quoique le temps
fut très mauvais, un fait sur ces exercices de notre pays.
Le repas achevé l'appétit et donna les mains à notre
pleine vite toute la cuisine du feu joseph, excepté M. Pierre
partit encore pour venir coucher à Aix. Le lendemain
Mardi tout ce qui était dans la maison pour venir rejoindre
nos bancs et tout ce qui nous appartient à M. Pierre fit
tant de diligence, qui en moins de 3 jours, nous fumes tous
avec Monsieur - logés dans le séminaire d'Aix ; il y avait
place tous dans le séminaire d'Aix, m.r de Villeneuve qui
mette ses pieds ci-dessus, était archevêque de Toulouse
d'Aix ; M. Joubert, économe, m.r Bourgarel professeur de langue
dans l'université ; m.r Pascal y. Jouvent professeur de la morale
M. Fournier, m.r de philosophie : Tous ces messieurs avaient les
bonté de nous recevoir ; nous couchames tous dans le séminaire
le Cinquième de Mars 1774 - Nous y fumes retenus de la part de
tous ces messieurs que pendant de nombre, avec la grande bienveillance
possible ; deux jours après notre arrivée c'est à dire quand nous
fumes tous tranquilles dans nos chambres, nous fumes rejoindre
corps m.r de Vintimille, archevêque d'Aix, nous allames voir tous en corps
M.r le Directeur du séminaire ; nous trouva à la chambre
de m.r qui nous avions rendu à l'heure de sa promenade ;
nous nous trouva tous à 5 heures, quelques uns de nous allèrent
dîner pour lors, le 5.e heure ; à 6 heure on sonnait une grosse
cloche ; à 7 heure on la sonnait encore, pour lors tout le monde
s'assemblait dans une chapelle qui était dans l'intérieur du
séminaire, étant tous assemblés, nous disions disions ensemble
quelques ... après et même du jour et les prières que M.r le Supérieur
avait ordonné pour la conservation de la santé ; à 8 heures nous disions une
messe basse, par tous ecclésiastiques assistant, chacun y était obligé
on sonnait à 9 heures pendant cette semaine tous les jours la messe

d'un supérieur d'Aix

de la communauté. Nous mangions tous les jours ensemble, dans un refectoire, étant impossible de pouvoir manger chacun à son particulier. Le soir nous nous assemblions tous dans la chapelle qui est dans l'intérieur de la maison, à une heure nommée et là nous disions tous ensemble vêpres, complies du jour, avec les matières du jour suivant. Nous prîmes en payant du vin du séminaire. Sa Reverence nous aumona en l'année 1721 de la taxe que devait payer au chapitre gal, cette année là, la Province de Provence; quand nous fûmes logés au séminaire, nous étions 9 religieux de chœur, 2 frères convers et 3 domestiques. Les religieux se nommaient D. Philippe Brunet prieur et profès de Villeneuve. D. Lazare Chartant vicaire, profès de Bonpas. D. Bernard Suzan, D. Gilbert Dupont, D. Joseph Marie André Broneveux. D. Claude Magnin. D. Emmanuel Navernard coadjuteur tous 5 profès de Villeneuve. D. Juste Gaudillat sacristain profès de Bonpas. D. Paul Dorel diacre profès de Vallonne; frère Hugues Dulmeau dépensier, frère J. Baptiste Boisseau tous deux convers de Villeneuve, ce dernier frère mourut hydropique au séminaire, il fut mis dans le cavot du séminaire qui est au dessous du pupitre de l'épître et avec toutes les cérémonies de l'ordre, en présence de tous les religieux de notre communauté, il mourut le 24 mars 1721.

Mr le marquis de Vauvenargues premier consul et commandant dans Aix nous y promit lorsqu'il nous fit quitter notre maison de nous payer notre entretien tant que nous serions hors de chez nous, et il nous marqua dans une lettre qu'il écrivit à D. Rieux que quoique la ville nous donna que 15 sols par jour à chaque religieux qu'elle avait déplacé du couvent, il trouvait que 15 sols était bien peu pour des chartreux et qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle n'en donna davantage aux chartreux. Mr de Paule l'aîné lui proposa de donner par jour 10 sols à chaque valet, Mr de Vauvenargues consentit à la proposition et ordonna qu'on nous couchât sur l'état de la ville à raison de 20 sols par jour pour chaque religieux,

et fixé et 12 sols par chaque valet. Les gros arrérages que la ville nous doit sur cet article, nous font penser que nous ne sommes jamais payés de tout : notre sortie nous a couté plus de 3 mille francs, en pure perte pour nous, soit par les meubles qui se sont cassés ou perdus, soit par l'huile d'olive qui s'est répandue, par celle qui s'est perdu, soit par la consommation des denrées qui s'en fait en pareil cas, soit enfin par les lits qu'on a livré, outre les charettes que la ville nous fournit et généralement par mille autres dépenses auxquelles nous avons été obligés et dont on ne parle point ici pour ne pas ennuyer ; l'on se contentera de dire que les charettes que la ville nous fournit pour charier nos meubles, nos provisions, coûtent à la ville plus de 400 livres ; on ne parle pas d'une charette à 4 chevaux et de 4 lits qui nous furent prêtés par des amis pendant 6 jours ; chaque charette et chaque lit de bas, ne pouvaient faire qu'un voyage par jour, de la ville à la Bastide du père Joseph. Les charettes qui ~~[illegible]~~ au séminaire nos bandes et provisions coûtent 37 livres. La ville voulait si elle était obligée de payer cette dépense, qu'elle ~~[illegible]~~ sur laquelle nous avait promis pour notre entretien. D. Rieux ont à la fin trouvé moyen de la faire porter à la ville. Si nous avions donné 3000 livres à la ville et qu'elle nous en eût laissé dans notre maison nous y aurions gagné, elle ne doit considérer par conséquent ce qu'elle nous a promis pour notre entretien que comme un léger dédommagement de ce qu'elle nous coûte en cette occasion.

— Le 26 février 1721 la famille de la charité qu'on en avait fait sortir pour y loger une partie des pestiférés et laquelle dite famille en avait logé dans la chartreuse d'Aix, de laquelle on avait fait sortir par force tous ceux qui y étaient tant religieux que frères, cette dite famille commença à ~~[illegible]~~ débagager l'an et le jour susdit, ce qu'elle n'aurait pas fait d'un an si les chartreux d'Aix qui étaient pour lors au séminaire c'est à dire D. Rieux et A. Vaujuller n'avaient vivement [illegible] et continuellement [illegible] les [illegible] de la charité

de leur [illegible] leur maison, ces deux religieux étaient aussi tous les jours chez Mr l'archevêque d'Aix, et chez Mr le marquis de Vauvenargues pour les prier de venir à la maison de la charité tous deux qui occupaient la chartreuse d'Aix.
L'on avait lavé toute la maison de la charité avec du vinaigre on l'avait [illegible] tous les (lieux) - on y avait fait [illegible] des parfums, [illegible] humide, [illegible] qu'il [illegible] [illegible] de la charité, on [illegible] lorsque 1 chambre était parfumée, si une personne était venue à passer devant la porte de cette chambre, quoique cette porte fut fermée cette personne se maricissait toute du côté de la chambre où était le parfum.
Le 22 Decembre 1721. On ouvrit les églises par ordre de Mr l'archevêque lesquelles avaient été fermées depuis le 1er de May, Mr de Vauvenargues commandant dans la ville d'Aix pendant le temps de la contagion et Mr Buisson l'assesseur faisant la demande à Mgr. l'archevêque, l'on ouvrit les églises au son de toutes les cloches à 9 h. du matin; l'on chanta dans chaque église une grande messe et l'après dîner on donna dans chaque église la bénédiction pour remercier Dieu de la cessation de la peste, en attendant qu'on puisse en rendre à Dieu des actions de grâces plus solennelles.
Le 26 Decembre 1721 D. Prieur de la Chte voyant que M.M. les recteurs de la charité ne sortaient de la chartreuse qu'bien lentement y vient coucher avec un [illegible] il coucha dans la chambre quoiqu'elle fut toute pleine de meubles de la maison. cette dite chambre n'avait été habitée par personne pendant que les chartreux furent dehors de leur maison. D. Prieur n'y vint coucher que pour la faire exposer plus vite; en effet le 29 Septbre Decembre 1721 toute la maison de la charité alla coucher à la charité et l'on remit toutes les 5 heures du soir toutes les clefs de la chartreuse [illegible]

Le 3 [illegible] 1721 M. de [illegible] supérieur du séminaire d'Aix
donna à dîner deux [illegible] à toute la communauté
des chartreux [illegible] deux religieux il y avait un plat de [illegible]
que l'on voyait un habit blanc, un habit noir, un habit blanc,
un habit noir.
Le 11 [illegible] toute la communauté des chartreux put coucher à la
chartreuse, le même jour tous furent à matines elles commencèrent
par un Te Deum, le prêtre hebdomadaire dit ensuite les
oraisons en actions de grâce de ce que le Seigneur nous avait
[illegible] entrant dans la chartreuse en parfaite santé d'Aix
pendant 13 jours avait fait nettoyer toute la chartreuse
il avait fait parfumer les endroits qu'en avaient besoin
avec [illegible] il ne put en ôter [illegible] que
chartreuse [illegible] il y avait une si grande
quantité que pendant 3 semaines, nos religieux ne
pouvaient point dormir: il y avait aussi une quantité
augmentée de punaises; [illegible] 162
[illegible] des chambres des religieux, [illegible]
qu'il [illegible] les chambres [illegible]
du vinaigre [illegible] de la coloquinte;
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
[illegible]
Il manque bien des choses aux religieux qu'on ne peut leur faire
avoir que dans la suite, on ne trouverait rien dans le [illegible]
[illegible] qu'on [illegible]
(31) Le 31 [illegible] 1721 nous [illegible] M. M. du séminaire [illegible]
[illegible] nous avait [illegible] 3 [illegible] mis, avec cette
différence qu'ils avaient [illegible] salle et qu'il y avait [illegible]
[illegible]: il y avait M. de [illegible] supérieur du séminaire et
g. vicaire du diocèse d'Aix, [illegible]

[illegible] de la [illegible] du séminaire [illegible] de [illegible]
qui [illegible] au séminaire, [illegible] son frère qui [illegible] dont [illegible]
le Père [illegible], bénédictin de St Maure qui a suivi ici à la
[illegible] [illegible] qui [illegible] au séminaire
[illegible] ce que [illegible] soient [illegible] pour [illegible]
[illegible] de [illegible] de Mr l'archevêque d'Aix.

[illegible] XI [illegible]
[illegible]
[illegible] Louis XV, [illegible]
[illegible]
[illegible]

Prieurs de la Chartreuse d'Aix

1624 – D. Gabriel Orcel, premier recteur d'Aix, prieur d'Aix par la carte de 1636
– D. Denis de Sailli, ~~prieur de~~ prieur de Bonpas, meurt 28/6. 1690 prof. Villen.
D. J. Bap. Giraud, prieur en 1633
D. Gabriel Orcel meurt prieur d'Aix le 8 mars 1640
D. Gabriel Magnati, profès et procureur de chr de l'Olédiane de Melan
au sortir d'Aix il fut envoyé prieur de Bonpas il devint prieur
à Aix par la carte du Chapitre 1640.
D. Antoine Blanconne sorti d'Aix pour aller prieur à Vallonne le 20/4. 1650
D. Alexis Arnaldi profès de Villeneuve du Prieuré d'Aix, il passa
à celui de St Maure le 21 8bre 1654 ensuite à celui de Montrieux
et à celui de Vallonne où il mourut le 9 juin 1680.
D. Antoine Blanconne retourne prieur à Aix et en sortit
pour être prieur de Toloose, le 29 janvier 1656.
D. Philippe Jassaud, profès et procureur de Villeneuve
vint prieur à Aix en 1656 il y resta prieur 28 années
il y mourut le 14 sept. 1684. il avait 53 ans de profession
D. Jean Jacques de Bussi vint prieur à Aix le 14 8bre 1684;
il y resta prieur jusque au chapitre 1697 il était profès de
Villeneuve et alla au sortir d'Aix simple religieux à Montreuil

D. Bardon profès et prieur de Villeneuve ~~[illegible]~~ il n'y fut qu'un
an prieur, vint prieur à Aix au chapitre de 1697 il était
vicaire de Villeneuve lorsqu'il y fut fait prieur. Du prieuré
d'Aix il passa en 1700 à celui de Montieux où il est mort prieur.
D. Gyot vint prieur à Aix après D. Bardon : D. Guyot
était profès de Villeneuve, de vicaire de Villeneuve il fut
prieur de Montieux, de Montieux il fut prieur de Durbon
de Durbon il fut prieur de Vaucluse, et devint au chapitre
de 1700 prieur d'Aix ; au chapitre de 1703, il fut prieur de Marseille.
D. Philippe Brunet fut prieur d'Aix au chapitre de 1703
il avait été 3 années prieur de Marseille avant que de
venir à Aix, il était profès de Villeneuve et coadjuteur
D. Marseille lorsqu'il fut fait prieur ; par le cart du
chapitre gal de l'année 1724 il fut envoyé prieur à Lugny
en Bourgogne où D. Emmanuel Varenard son coadjuteur
le suivit, il mourut à Lugny. D. Varenard lui succéda
au prieuré de Lugny.
D. Guillaume Moreau profès de Villeneuve fut fait prieur
d'Aix au chapitre de l'année 1724 il avait été prieur de
Durbon pendant 2 ans avant de venir à Aix on le prit
dans la Tch.ne de Marseille où il était coadjuteur. Mais
le frère prieur de Durbon où il se rendit qu'après avoir
fait 2 quarantaines l'une dans le tenir d'Aix et l'autre
à Sisteron à cause de la contagion. Il mourut à
Bedarides en allant au chapitre de 1728.

Voir plus loin [illegible]

Lieutenant [illegible] aux [illegible]

Etat des Bienfaiteurs de la Chse d'Aix, des Biens qu'ils lui ont faits et des Benefices qu'on doit leur rendre.

- Mr Daymar pour fondateur 54000 livres.
- Consuls d'aix ordre id — 6000 livres
- Mme de Papalandi 16200. —
- Mr le Chanoine Martin 2000 liv. pour celle du prieur
- Mr de Fonbeton 2000 l. p. 1 chambre de l'aile gauche
- Mr le Pnt de Paule 2600 l. pour la chambre qui suit
- Mr le Pnt de Maunier 2000 l. pour 1 chambre.
- Mr le Chevalier de la Valette 2000 l. — " —
- Mr Baltazar de Felix 4000 l.
- Mr De Boyer avocat 300.
- Mlle Bagnoly 300
- Mr Daymard 2700 l. — chapelle du pt cloître calice ornemens
- Mr le Chevalier de Nouvemargues 1500 l.
- Mr Frs de Gautier 1500 l. et chambre du sacristain
- Mr Navarro 1500 l. procureur de la chse
- Mr Borrilly 1500 l. prieur
- Mr André religieux et prieur claustral 1200 l. et un lampe d'argent
- Honoré Tiran 1600 l.
- × Henry de Silvecane fondé une messe pour lui
- × Le roy accorde le privilege en 1654 du four salé et en 1661 permission de faire cette aqueduc
- Mr Partalier Bénéficier de Villeneuve 1000 l.
- Pierre Benoît 211 liv.
- Rigolet de Dijon, capital 3600 liv. s/ la ville d'Aix 1200 liv. 5010 liv. s/ la maison de Dieulefait
- Rivoeffe Dr en medecine 1615 liv.
- × Mme Anne Marcel par testament jardin attenant au faubourg d'Aix
- Le doyen de Maisonne 500 ff pour l'aile du gd centre
- Le visiteur Bec 350 liv.

Le Président de Cornillon — de la main de la main d'[illegible]
Plandoux notaire — dons divers.
Henri Lombard de Faucon — chanoine de l'église S. Lauvrau
10.000 liv.

gde chartreuse	une horloge
Durban	6000 liv.
Montrieux	3000 —
Villeneuve	4000 —
Bompas	6940 —
Villeneuve	3235 — divers ornements et cloches

legende de la cloche — ex divi carthusiae
Villenovae anno 1696-26 augusti sub
regimine a. p. d. fadoni de Lauzerei.
Jd concorde — 300 liv.
Marquis Dallières Lagoult — 300 liv

Livre de Comptes — Mémoire de ce qui s'est passé pendant que j'étais prieur et de ce qui s'est passé de pp.al en ce temps.

(Jean Durret) Je fus fait prieur au chapitre de 1703 — il y avait 12 religieux de chœur — 3 frères convers et 3 domestiques.
— En 1703, arrangement amiable moyennant 5.0 tt pour un procès engagé antérieurement à lui.
— En 1706 1 plant.on de vigne à la Bastide

etc. En 1713	recettes	6950	depen. 10183 tt
1714	—	1438	13892
1715	—	13236	10687
1716	—	883	1844
1717	—	384	3282
1718	—	1332	2730
1719	—	16064	20174

- achat d'une propriété de Mme Claire Bonfillon Vve de Pierre Viol ancien conseiller au siège gal d'Aix
- une terre où il y a quelques oliviers, quartier de St Sauveur - de 6 cartières en vers - au levant sur le gd chemin de Lambesc, au midi chemin allant à St Mitre entre 2 de couchant terre aux R. P. minimes, de septentrion chemin allant au quartier de Bonheur, prix 2050 livres

---

Vol. 3. Reconnaissances - 1660-1682

1660 - 13 novbre cont Honoré Isoard 8# 10 sous - 6 deniers

censé annuelle pour maison d'Aix

- id. Louis Merle 16# 5 sous
Claude Argentier 8# 4 sous
Joseph Gleize 8# 8 sous
Claude Allard 11# 1 sou
Estienne Given 9#
Jean Bonfillon 4# 12 sous
Mathieu Brochier 7# 10 sous
Anthoine Constans 3#
Jacques Franc 10#
François Rouman 10#
Joseph Pache 7# 10 sous
Anthoine Bouisson 7# 10 sous
Sibille Taxil 8# 12 sous
Anthoine Mille 7# 10 sous
Pierre Raynaud
etc. etc.

Livre 4

Censes

Censes actives et passives

— La chse d'Aix doit au possesseur de la chapelle St Michel qui est toujours au benefice de St Sauveur une pension annuelle de 37# 10s. pour une partie du soleil est bâtie la chartreuse acte passé par Levy notaire le 9 mars 1686

— La chse paie aux anniversaires de St Sauveur une cense annuelle 11# 1s et 2 panneaux de blé ; de la terre, des canaux, le jardin de Morel et pour la partie de la terre que la chartreuse a revendue à Mrs les Consuls pour l'alignement du cours des Cordeliers

— La chse fait au prieur de St Jean 6 panneaux de blé et 1# 30 ds en argent pour cense annuelle à l'occasion de 2 propriété du dit tenement de la bastide de la dite chse dit Champ Ripert et de Clare payables à la fête de St Julien

— La chse a acquis le 29 janvier 1695 le petit pré de la Brillane jadis jardin à une place affectée au marché vis à vis les minimes devant le marché de grains.

livre 5-id — Les chs ont acquis de M. Bonfils de Canaux des censes avec directe dans le faubourg des Cordeliers d'Aix par acte reçu par Mr Darbes notaire à Aix le 10 juillet 1656 pour le prix et sommes de ~~[illegible]~~ # 29864# 8s 8d

La chse possédait toutes les maisons qui sont ~~[illegible]~~ depuis le logis de la mule blanche jusqu'au coin de la rue qui tourne vers le jardin de Mr de la Roque

— L'an 1661 - 13 avril la chse achète à Honorade de Castillon épouse de Honoré Fouvel maître chapelier de Bugnole, un jardin clos de muraille avec un petit bâtiment, le jardin est celui qui a projeté de bâtir l'eglise

franc salé — Le roi Louis XIV en approuvant la fondation de la chse d'Aix et la déclarant fondation royale par ses lettres patentes du 13 avril 1654 accorda à cette maison tous les privilèges dont jouissent les fondations royales et luy donna 5 minots et un tiers de franc salé

livre 7 bis ~~[illegible]~~

LIBVRE DE NOVVEAULX BAILS
DE MONSIEVR MAISTRE IEAN BAPTISTE DE BONFILZ
SIEVR DE CANAVX
ADVOCAT EN LA COUR
de 1595 à 1608

Livre 8.

Avertissement

La Ch.te d'Aix acquit du Sr de Bonfils de Canaux [illegible] directe dans [illegible] Aix [illegible] reçu par [illegible] d'Aix [illegible] [illegible] somme de 811# 18s 1d et outre cela 6 éminées de la terre de Canaux avec le Tuillière relevant de la directe du chapitre de St Sauveur et que le dit chapitre avait encore la directe sur 6 petites maisons qui se trouvent dans la rue de la paix et qui avaient été estimées de la directe du Sr de Canaux pour dédommager la chartreuse il fut accordé un rapport d'expert par acte du 1er 9bre 1660 ~~[illegible]~~ reçu par le susdit Darbes et le rapport ayant été fait le 22 décembre 1660 et approuvé par les parties par acte du 19 avril 1662 reçu par le même Darbes on regla le quanti minoris qui fut évalué à la somme de 3985# 11s 4d ainsi la susdite acquisition reste pour 29864# 8s 8d.

L'an 1676 le roy s'étant fait représenter dans son conseil que plusieurs particuliers de Provence sans avoir obtenu des lettres royaux avaient entrepris d'inféoder leurs biens allodiaux, les bailler à titre de cens portant lods aux ventes et mutations avec droits de retenue par prelation et voyant qu'il ne pouvait pas remedier à cet abus sans troubler le repos d'une infinité de familles il ordonna que tous ceux qui se trouveraient dans le cas paieront le dixième denier de toutes leurs censes et moyennant cette taxe il leur permettait d'en jouir et même d'en créer de nouvelles à l'avenir dans tous leurs biens qu'ils possédaient en franc alleu d'en donner investiture et de les retenir par droit de prelation.

Comme les censes que la Ch.te d'Aix avait acquises du Sieur Bonfils de Canaux étaient de cette nature, elle fut contrainte de payer le dixième denier qui fut évalué à la somme de 2561# comme il paraît par la quittance du trésor royal du 9 avril 1680.

L'an 1614 et le 16 janv. la chse cède à la ville 22# 2° de censes avec directe s/. les maisons qui ont été démolies pour faire le cours des Cordeliers pour la somme de 4000# et par le dit acte, la chse demeura chargée de payer les 1/2 lods d'une partie de ces maisons démolies qui relevaient de la directe de St Sauveur ce demi lods a été réuni avec ceux que la chse paye à St Sauveur pour partie de la terre de Canaux et pour le jardin de Marcel qui auraient été fixés à 140#. 18°. 2) par acte reçu par Me Regnaud not. à Aix le 29 janvier 1717

Dans la suite des temps la chse a donné à nouveau bail toutes les places des environs qui se trouvent depuis le logis de la mule blanche jusqu'au coin de la rue qui tourne sous le jardin du St Tourbillon

— En 1667 et le 13 avril Mtre Darbes, la chse acquit l'hermitage de Castillone chose (voir avant) — On acheta encore à la dame de Castillone et par le même acte la directe et les censes qu'elle avait sur plusieurs petites maisons qui sont tout proche le susdit jardin de sorte que depuis la porte de notre jardin de Canaux jusqu'à la rue qui regarde la croix de pierre toutes les maisons qui se trouvent dans cet endroit, ou appartiennent à la chse ou sont de sa directe, les deux ~~[illegible]~~ susdites acquisitions savoir du jardin et de la directe furent faites pour la somme de 2100#

Reg. 10 Compte gal que and F. Antoine Daru procureur de la chse d'Aix de toute la recette et dépense faite en icelle depuis le 1er janvier 1775 jusqu'à pareil jour 1776.

Comme c'est par la générosité du très Vénérable père Dom De Jaume prieur de la chse de Villeneuve que nous avons été en état de faire la plantation considérable de vignes et d'oliviers que nous avons fait et de mettre en valeur un terrain inutile par sa stérilité ; nous n'avons pas cru pouvoir mieux commencer le livre de contes qu'en y marquant à la 1re page que c'est au prêt de 2000# qu'il a daigné faire à cette maison que nous en sommes principalement redevables

Recettes totales 9425# 13s 7d
Dernières 9352 10 4
Reliquat 73 3 3

1777 — Pensions 4174# 12s 6d
charges de la maison 649 - 10 - 9 — reliquat 3525# 1s 9d
Denrées vendues 404# 4s
Censes 845 . 9s
Droits de lodo 58 - 6 . 9
Beaux de ferme 1568.
Total des recettes de 1776 = 6402# 4s 6d

— Depenses

charges de la maison	649# . 10 . 9	
provisions gle	499 . 2	
depenses de la cuisine	1683 . 4 . 6	
Boulanger	597 . 18 . 3	
gage des domestiques	83 . 19 . 3	
pour l'eglise	371 . 10	
port de lettres aumones remede	205 . 16 . 6	
Frais de charbon	258 . 10 . 6	
Necessités des religieux, tabac sucre ou cachons papier	547 . 9	
depl. à la Bastide et à l'olivette	122 . 19	
Ouvriers	58 . 12	
Vestiaire	470 . 4 . 6	
Savetier et cordonnier	154 . 11	
Danois achetés	266 . 17	
travail des vignes	1821 . 8	7142 - 1 - 6
Deduire ~~dépenses~~ recette		6402 . 4 . 6
Deficit		740

1778 . Cette année a été grâce à Dieu des plus heureuses pour cette maison car outre la récolte abondante en blé dont nous faisons mention dans le prochain compte, le très Vlle pré convisiteur a mis le comble à ses générosités, il avait eu la bonté de prêter à cette maison pour nous aider dans nos différentes plantations ainsi que nous avons eu soin dans son temps de ne pas vous le laisser ignorer 2600 # il nous en a fait un pur don et de plus ajouté à cette générosité qui n'est pas petite celle de 3000 # qu'il a daigné placer au nom et en faveur de cette chartreuse au denier Vingt, ce qui augmente pour l'avenir les modiques revenus de la somme de 250 #

Recettes	Beaux à ferme	1382 #	
	droits de lods	48	
	pensions	3791 . 10 s . 10 d	
	Censes	1052 . 15	
	Denrées vendues	358 . 9	6632 # . 14 s . 10 d
Dépenses	église	401 . 36	
	aumônes	110 . 2	
	étrennes	18 . 12	
	honoraires, port de lettres	164 . 3 . 6	
	Cuisines	2126 . 16 . 6	
	Bois et chocolats	272 . 2 . 6	
	provisions glles	363 . 12 . 6	
	Bas-longer fournis etc	327 . 0 . 3	
	fonts de salut et vestiaire	351 . 3	
	Voyage et taxe des chs gds	223 . 4	
	nécessités aux religieux	286 . 2	
	Dépenses à la campagne	358 . 5	
	Ouvriers et fournitures	150 . 18	
	Mêmes dans les précédents	741 . 5 . 6	
	travail des vignes	1239 . 16	7134 . 16 . 3
Déficit			25 . 9 . 11

1779.	Depenses –	7956 – 18. 11
	recettes	6768 – 18. 3
	deficit	1188 . 0. 8
1780	recette	6409. 14. 3
	Depense	6306. 4. 9
		11. 6. 4
1781	recette	6913. 5. 11
	depense	6790. 20. 6
	recette	123. 3. 5
1782	recettes	~~7477.~~ 7470. 5. 10
	Depenses	7313. 0. 7
	recette	157. 5. 3
1783	Depense	6978. 9. 11
	recette	6931. 2. 3
	deficit.	47. 7. 8
1784	Depense	7460. 3. 3
	recette	7241. 18. 4
	deficit	218. 5. 11
1785	Depense	8958. 13. 3
	recettes	8927. 16.
	deficit	30. 17. 3
1786	recettes	7418. 11
	depense	7332. 5. 1
	recette	86. 5. 11

Liasse 11

Testament de Mr d'Aymar. fard.on de la Chre
Requête de la Comm.t pour demander d'acheter la terre de Mr de Fonbelon — liv. 12
Extrait d'acte de vente d'une portée de maison par Renaud Bossy en fav. des Chrs
Investiture donnée d'une portée de maison et cave p.r Chrs
Extrait acte de vente d'une place à bâtir
Contrat de vente de Fonbelon à la Chre
Cession de vente faite par les Chrs en faveur de Pre Sautaon
achat d'une terre et bastide le long du chemin allant à St Pons
Vente de 2 propriétés
Achat de ppé d'ant. Gros
Cession de Sambrard en faveur Chre. 16 xbre 1682
Rapport d'estime de la terre acquise. 13 mai 1682
Contenance de la terre vendue de la dlle Blanc — in 1678
Extrait de vente faub. des Cordeliers. — 16/1 - 1674
achat d'une olivette du St Meynier — 18 8bre - 1675
Contenance de l'olivette — 18 8bre 1673
achat d'un jol. de terre — 1 sep 1678
Oblig.on Pre Lambert — 29 mai 1677
Oblig.on de Pierre Lambert. — 12 8bre 1677
quittance à Barthe de Sacco 27 mai 1678
— id — 14 juin 1678
achat de terre. 27 janv.er 1672
transaction avec Dlle Fre de Ponteves 16 août 1667
acquisition du jardin d'Aymar Henri 15 nov. 1664
donation Jh d'Arbaud 2 sept 1664
achat de terre de Mr Eguisiers 18 oct. 1653
achat de jardin de Jalle 6 avril 1642
Extrait de transaction de Riquet 6 janv. 1643
transaction avec Chlle St Sauveur 27 mai 1642
quittance Sauvat 28 août 1637
— id — 18 juillet 1634
— id — 23 mars 1634
Contrat d'achat Sauvat 10 mars 1634
achat de jardin Sauvat — id —
acte des 18 mai 1588 concernant le canal

achat, partie vignes const^on Louvat 10 mars 1634

liv. 12 — Const^on de pension par la Com^e de Caumont 2 mars 1789
Rénov^on — id — cavaillon 12 nov 1788
Const^on de pension cf. la Carrière des juifs d'Avignon 25 sept 1788
Cession p^r le Cte de Seytre Cocumon p^r les ch^ses Aix et Montreux 31 mai 1788
Rénovation de pension cf. la comm^e de Vaucluse 15 mai 1788
id — Gobion 2 avril 1788
Cession de Caumont p^r Etienne Loulet 15 février 1788
Rénov^on de — id — cf. Com^e de Cavaillon 17 mai 1784
achat de pension cf. Com^e d'Avignon 13 avril 1785
Cession de pension par Mr Gassier cf. Com^e de Cavaillon 13 déc^r 1790
Constit^on de pension cf. les Célestins de Gentilly 26 janv 1787
Cession de Capital par M^r le Marquis La Bastie d'Avignon 5 avril 1787
Rénov^on de Pension de Caumont 14 nov^bre 1781
Const^on de pension cf. R. P. du g^d collège St Martial d'Aix 15 juin 1781
Rénov^on de pension du Mis de Caumont contre com^e de Robion 6 avril 1781
Imp^on de pension p^r J^ques Poncet not^r et sécr^re du St Office 28 mars 1777
achat de pension cf. Berud ménage de Gadagne 26 mars 1776
achat — id — cf. Durand 22 x^bre 1755
Conv^on passée avec créanciers Laurens 17 fév 1756
achat de pension cf. le corps des condonniers 29 9bre 1719
accord de Seytres cf. C^e de Cavaillon 4 sept 1717
Oblig^on 2 fév 1717
Cession en faveur des m^es condonniers 27 avril 1716
Compte avec Guillaume Raoul 10 avril 1710
Cession du Cp^le d'Esparra cf. Brignoles 18 avril 1708
Cession cf. la ville de Marseille 17 mars 1704
Vente d'imp^on de m^lle de Nalis 11 Oct^bre 1703
achat de Cession 23 déc^bre 1701
— de pension de D^elle Chomet 4 avril 1714
Cession de Barthy Ranch mai 1700
id — de Mme Legarde 28 juillet 1699
achat de pension de Alex^e de Blanc 5 janvier 1691

	achat de pension en faveur des Carmes Déchaussés	9 nov. 1690
	acte de Constn de pension	24 juillet 1690
	acte de vente de Constn de pension par le Mis Dérainson	26 janvier 1678
	Cession de pension par Denis Ugoly	25 Decbre 1662
	acte d'achat de pension	2 mars 1661
	– id –	1er Septbre 1660
	– id –	28 janv. 1659
	– id – par Jh d'Arlaud	17 mars 1658
	– id – par Dlle de Camault	13 mars 1658
	acte d'achat des Cesses Bonfils de Camaulx	19 juillet 1656
	Cession	2 janvier 1646
	quittance.	25 aout 1643
	acte d'achat de pension	17 aout 1643
	– id –	7 Decbre 1632
	achat d'une pension	31 8bre 1826
Liasse 13	Reconnse Jh Vial en fev. des Chts d'Aix	30 aout 1783
	– id – d'une partie maison fg d'Aix par Louis Richaud	18 mars 1778
	– id – par Ant. Vincent	9 aout 1763
	acte de Reconse par Clde Carnaud	30 juin 1763
	– id – " Pierre Abrard	21 avril 1768
	– id – " Jh Planche	25 fevr 1763
	– id – partie de mon faubourg de la ville	5 mars 1759
	acte d'investiture "	30 may 1757
	Reconse de Marguerite Brouchier	6 Obre 1751
	– id – de Pierre Devotte	8 juillet 1750
	– id –	2 avril 1748
	– id – cf. Frois Raymond	19 fevr 1682

LE MONASTERE DES CHARTREUX

d'AIX-EN-PROVENCE . 1626 - 1791

Cette petite monographie est pour répondre à la demande qui m'a été souvent posée sur le passé de la Chartreuse de Sainte Marthe d'Aix. Ce monastère n'a pas beaucoup tenté les historiens jusqu'à ce jour, ils n'ont consacré que quelques lignes sur cette fondation (1) aussi avons nous essayé de rechercher tout ce qu'il est possible de retrouver de son passé et de le reconstituer. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu établir qu'un travail bien incomplet, qui contient beaucoup de lacunes; les documents recueillis dans les diverses archives sont assez pauvres, les titres essentiels manquent, on y trouve par contre beaucoup de registres de comptes, de recettes d'intérêts ou de créances dûs par divers qui sont en partie d'un intérêt secondaire, nous en reproduisons l'essentiel en indiquant les sources auxquelles pourront se reporter ceux que cela pourrait intéresser. Nous avons mis tous nos soins à relier entre eux ces documents qui nous permettent de divulguer quelques pièces inédites.

Afin d'agrémenter cette étude un peu sèche, nous avons cru bon de pénétrer dans cet ancien couvent, dont les plans ont été heureusement conservés à la Grande Chartreuse; de le faire visiter en détail et de décrire la vie journalière et les habitudes des Chartreux, coutumes fixées dans les Statuts de l'Ordre et qui depuis des siècles n'ont pas changé, mais que l'on ne connait pas généralement.

- F O N D A T I O N - (2)

L'an 1623 et le 19 Décembre, Jean André d'Aymar, seigneur de Montsaillier, Conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent : "Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge Mère de Dieu. Je, Johan André Aymar, misérable pécheur sachant admonesté des incertains événements qui arrivent tous les moments du jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mort à laquelle tout le monde est soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appeler. J'ay voulu disposer et consigner ma dernière volonté scripte et signer de ma propre main que je veux valoir par testament ou codicil ou autrement le mieux que se pourra. Je supplie Notre Seigneur par le mérite de la Sainte Passion me vouloir pardonner tous mes péchés et me recepvoir dans la Sainte et incompréhensible miséricorde lorsque mon âme partira de ce corps.... je tiens et entend que la finance de mon état de Conseiller de

---

(1) D. Stanislas, autore : AIX (Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique de Mgr. Baudrillart)Paris)

(2) D'après la Table chronol. du Monastère de l'Ordre de Charteux dans "St Bruno et l'Ordre des Charteux" par l'abbé F.A. Lefebvre ,Paris 1883, 2 vol. in 8°. t, 11 p. 663 et suiv.- Le développement de l'Ordre s'était arrêté en 1511(début de la grande crise religieuse)- avec les fondations de Rodez et de Grenades. Il reprend avec la contre réforme catholique en 1564 à Aulx Dei en Espagne et en France en 1578 avec Gaillon-Bourbon; Aix est une des suites de regain qui se termine en 1667 par la fondation de Rouen.(Plus rien ensuite) - Et nouvelle crise en préparation jusqu'en 1822- Beauregard,monialos et 1825 Mougères par lesquelles débute une deuxième reprise de l'activité de l'Ordre .

Parlement qui sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise sur de bonnes communautés pour de l'argent en provenant faire bastir une maison et esglise des Pères Chartreux dedans ou dehors cette ville d'Aix affin qu'ilz prient Dieu pour moi et pour tous les miens... je l'ay ici soubsigné de ma main propre. Fait à Aix le dixième de Décembre mil six cent vingt trois." Testament fait par Me Loys Derbes,notaire. (1)
Le testateur étant décédé le 2 Février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans sa Carte Générale du 5 Mai 1624 , la mention du projet de fondation, c'est le prieur de Villeneuve D. Antoine Desmaretz visiteur, qui en accepta au nom de l'Ordre le legs de Mr. d'Aymar.La Charge de Conseiller de Mr. D'Aymar fut liquidée à 54 mille livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce réglement, mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçut 48 mille livres.

- B I E N F A I T E U R S -

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère. Les archives nous ont conservé la liste des pieux donateurs qui ont comblé ce monastère de leurs bienfaits. Chacun offrant d'après son coeur ou ses moyens, pour bâtir telle ou telle partie de la Chartreuse, ou pour faire augmenter une fondation. La plus goutée était celle d'une cellule : " ... Elles étaient toutes fondées et rentées; de même que l'on fonde un lit dans un hôpital, une chaire dans une Université, de même autrefois on"fondait un Chartreux" c'était l'expression reçue. Un particulier ou une famille faisait bâtir une cellule et fournissait à l'entretien du religieux qui devait l'habiter, à condition qu'il prierait chaque jour pour ses bienfaiteurs.... Le nom des bienfaiteurs était gravé sur une pierre à l'entrée de la cellule, ou leurs armoiries, peintes sur verre, étaient placées dans une des fenêtres, et le soir après Complies, comme nous l'apprend Dorve-le-Chartreux, le religieux priait spécialement pour ceux qui avaient élevé la cellule où il venait de passer une journée si calme et si heureuse. Après deux ou trois siècles, les arrières petits-fils des bienfaiteurs, en entrant dans une cellule et voyant le nom ou les armes de leurs ancêtres, se trouvaient de suite chez eux et savaient que depuis des centaines d'années, chaque jour, sans manquer, une prière de cette cellule s'était élevée vers le ciel, demandant au Seigneur de verser ses plus abondantes bénédictions sur leurs familles ." (2)

Voici la liste des bienfaiteurs que nous avons pu reconstituer.

Mr. d'Aymar, premier fondateur	48.000 livres
Honorade de Papalaudy,femme de Gaspard de Sabran	16.200 livres
Les Consuls de la ville d'Aix	6.000 livres
Chanoine Moutin, pour la cellule du Prieur	3.000 livres
De Fonbeton, pour la première chambre	3.000 livres
Président de Paule, pour la chambre qui suit.....	3.600 livres
Chevalier de la Valette	3.000 livres
Président du Maunier	3.000 livres

---

(1) Jean André d'Aymar fût Conseiller au Parlement de Tolose et reçu le 18 Juin 1588 à celui d'Aix par survivance de son père. Il a été surnommé "L'Hermite" pour avoir vécu dans le célibat. La ville d'Aix doit chérir sa mémoire et tous les gens de bien le doivent bénir de ce que n'ayant point engendré des enfants ,il en a adopté de plus sages et de plus vertueux que nous ayons dans notre ville,en y fondant une maison de Chartreux,c'est à dire une famille de religieux qui dans des corps mortels mènent une vie angélique- Ses armoiries portent de gueules à la colombe essorée d'argent portant un rameau d'olivier or au bec,au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées.(Histoire de la ville d'Aix,Pitton 1666 p.548)
(2) La grande Chartreuse par un Chartreux,4me édition, Lyon 1891 p.271-275.

Baltazar de Félix	4.000 Livres
De Boyer, avocat	300 livres
Demoise le Bagnoly	300 livres
D'Aymar, pour la chapelle et ornements d'église	2.700 livres
Chevalier de Vauvenargues	1.500 livres
Navarro, pour la chambre du procureur	1.500 livres
François de Gautier, pour la chambre du sacristain	1.500 livres
Borrily, pour la chambre du prieur	1.500 livres
André Prieur claustral, une lampe d'argent et	1.200 livres
Honoré Trian	1.600 livres
Louis Postalier, bénéficiaire de Villeneuve	1.000 livres
Pierre Benoit	211 livres
Rigolet de Dijon	1.200 livres
Riouffe docteur médecin	1.615 livres
Le doyen de Mérindol, pour l'aile du grand cloitre	500 livres
Le visiteur Rec	350 livres
Henri Lombard de Faucon, chanoine de Saint Sauveur	10.000 livres
Joseph Concorde	300 livres
Marquis Dollières Dagoult	300 livres

Le Président Cornillon, de la main à la main, diverses sommes
Plandoux, notaire, divers dons
Henri de Silvacanne, fondation de messes
Dame Anne Marcel, jardin et bâtiments du faubourg D'Aix

Les divers couvents de l'Ordre des Chartreux s'unirent à ces bienfaiteurs pour aider la fondation d'Aix.

La Chartreuse de Durbon donna	6.000 livres
La Chartreuse de Montrieux donna	3.000 livres
La chartreuse de Valbonne donna	4.000 livres
La Chartreuse de Notre Dame de Bonpas donna	6.940 livres
La Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve	32.385 livres

divers ornements, plus une cloche qui portait cette légende "Villenovoe 1646 Augusti sub remigine V.P.D. Sadoni de Lauzerai."
La Grande Chartreuse donna une horloge.

Parmi les bienfaiteurs de l'Ordre, on peut citer encore, l'archevêque d'Aix, Alphonse Louis Duplessis, ancien Chartreux de Bonpas, frère du Cardinal de Richelieu, qui avait été sacré dans l'église de la Chartreuse de Paris, en Juin 1626 (1) et qui étant encore moine a peut être connu d'Aymar et lui suggérer sa fondation.

Le roi Louis XIV approuvant aussi la fondation de la Chartreuse d'Aix la déclare de fondation royale par ses lettres patentes du 13 Aout 1654 et lui accord tous les privilèges dont jouissent les fondations royales, plus 5 minots et un tiers de franc salé. Quelques années, plus tard en 1661 le roi leur accorde encore la permission de construire un aqueduc pour amener l'eau nécessaire au couvent.

---

(1)Frère aîné du célèbre Cardinal de Richelieu,né en 1582,fils de François III de Richelieu, seigneur de Boçay,de la Vervolière et de Chillou,Conseiller d'Etat,grand Prévot de France, capitaine des gardes du corps, chevalier de l'Ordre du Saint Esprit,etc...et de Suzanne de la Porte - Nommé tout jeune à l'évêché de Luçon il donna sa démission avant d'être sacré et prit l'habit à la grande Chartreuse le 14 Mars 1602, il exerça pendant un certain temps l'emploi de sacristain et resta simple religieux jusqu'en 1620.Il fût alors nommé prieur de Bonpas près d'Avignon.En 1623 nous le trouvons chargé d'une métairie que la Grande Chartreuse possédait à Meylan, aux portes de Grenoble,c'est là que les honneurs vinrent le chercher.Docteur en théologie,archevêque d'Aix (1626); honoré du pallium (1626),archevêque de Lyon(1629),cardinal(1629); Prieur de la Chartié sur Loire(1629) abbé commendataire de St Paul de Cornery au diocèse de Langres 1631) Grand aumônier de France et commandeur de l'Ordre du St Esprit (1632),abbé de Saint Victor à Marseille (1632)doyen de St Martin de Tours (1632); abbé de St Etienne de Caen, abbé de la Chaise ~~de~~ Dieu, abbé de Cluny (1642)etc...mort à Lyon le 23 Mars 1653 et enseveli dans l'église de la Charité. Homme modeste et profondément humble il regretta toujours sa cellule et dit à ses derniers moments qu'il aurait mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse que sur celui du Cardinal . Ses armes : d'argent à trois chevrons de gueules.

- EMPLACEMENT DU MONASTERE -

Les dons reçus des premiers bienfaiteurs permirent en attendant la construction d'un grand monastère, de pouvoir acheter une propriété dans les environs d'Aix. D. Antoine Desmaretz prieur de Villeneuve et visiteur délégua son procureur et D. J. Baptiste Giraud, prieur de Montrieux pour acheter la bastide d'Egoux (d'autres disent d'Egoux ou les Egoutans). Le 10 Juillet 1625, on acquit du sieur de Cabannier pour le prix de 18 mille livres tournois la bastide Daigoux, dite de Flassan, qui était située sur la route de Salon, endroit qui porte aujourd'hui le nom de "Vieille Chartreuse" près du pont du ruisseau du "Bagneu" actuellement sur la route de Berre(1) . Les supérieurs de l'Ordre décidèrent qu'un recteur et deux religieux habiteraient cette bastide et une délibération du Chapitre, en date du 16 Juillet 1625 leur permet l'usage de la chapelle de Ste Croix. Celle-ci fut détruite en 1769 quand on établit la route d'Avignon.

Les surplus des fonds provenant de la fondation d'Aymar fût placé provisoirement en rentes à percevoir de divers particuliers ou de communautés(municipalités). Le clergé d'Alais reçut un placement de 12 mille six cents livres à rembourser à réquisition dans un délai de trois mois. Comme on discutait fort sur la commodité ou incommodité de cette bastide, le R.P. Bruno d'Affringues, le 8 Mai 1627 délégua son scribe D. Juste Perrot, qui devait avec les visiteurs décider ce qu'il fallait faire. Il se rendit à Aix avec le visiteur D. Louis Barnier, prieur de Montrieux et D. Bruno Gaude, prieur de Val Sainte Marie, qui n'était pas convisiteur. La dite bastide leur parut peu propre pour une fondation, alors on s'adressa à Louis de Richelieu, archevêque d'Aix, qui essaya auprès de son frère d'obtenir la maison des Chevaliers de Malte, mais en vain, on fut alors obligé de revenir à la bastide.

Quelques années plus tard, en 1633, le Chapitre Général ayant approuvé tout ce qui avant été fait en vue de construire un nouveau couvent(2) sur un emplacement définitif, incorpora la Maison à l'Ordre. Le Chapitre , ajoutait en jouant aimablement sur le nom d'Aix(Aquensis)et employant les paroles du Psaume 1 de Jeremie "Ce sera comme un arbre planté sur la pente des eaux; son feuillage sera verdoyant ; il n'aura pas à souffrir en temps de sécheresse et ne cessera de porter des fruits."

Ce n'est que le 28 Janvier 1634, que le prieur de Bompas D.Polycarpe de la Rivière, commissaire avec les prieurs de Villeneuve, d'Aix D.J.B. Giraud et le recteur de Marseille D. Gabriel Orcel, achetèrent un nouveau terrain pour bâtir la maison; elle fût édifiée dans le faubourg des Cordeliers, hors des

---

(1) Theatrum Chronogicum Sacri Cartus Ordis de Morotius. Turin 1681 p.296 N° C/B/X. - Indique que la bastide d'Egoux était située " Juxta viam , qua itur ad capellam S. Mim." - Le nom du premier recteur s'y trouve écrit Gabriel Oursel. Cette notice se termine comme suit : Ita ex monumentis ab eadem Cartusia acceptis et Sanmartanis, qui in Elogio Card. Richelmi(sic) Archiepiscopi Aquensis ex Ord. Cart. referunt Aymarum ad sacram hanc Eremum fundandam excitatum potissimum adhortationibus pussimi ejusdem ea Monacho Archiepiscopi ."

(2) Nicolai Molin - Historia Cartusiana aboriginе Ordinis usque ad tempus auctoris an. 1633 defuncti. T. III p. 178 - 190 (Tournai 1906)
Texte du décret d'incorporation de la maison d'Aix à l'Ordre, porté par le Chapitre Général en 1633 : "Novam Ordinis plantationem apud Aquas Sectias ex liberalitate et pietate defuncti clarissimi viri Dominis Joannis de Aymar in Senatus Aquensi Consiliarii" Felix jam initium ac fundamentum habentem, Ordini incorporamus. Deo autem favente erit quasi lignum quod transplantatus super aquas ; propterea quoque erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando desinet facere fratum (Jerem.XVII. 8) in Domino."

remparts de la ville - (espace compris aujourd'hui dans le triangle formé par le boulevard de la République, les rues Colony et de la Guerre(1) Les legs continuant à affluer ainsi que l'on a pu s'en rendre compte par la liste des bienfaiteurs, les constructions purent s'élever rapidement L'Eglise ne fut terminée qu'en 1645, sous le vocable de Sainte Marthe, nom que prit le couvent. En attendant, le Chapitre avait autorisé les moines à dire leurs offices à Saint Laurent, chapelle qui était au nom de la Cella, dans le cimetière de St Laurent, nécropole païenne devenue chrétienne, construite au Vème siècle; elle n'était plus qu'un ermitage- Vers 1770, elle fut démolie pour la construction de la route d'Aix à Paris Le cimetière voisin abandonné depuis longtemps fut recouvert lors de la peste de 1650, puis abandonné depuisveau. Au fur et à mesure de l'élévation des constructions, le nombre des religieux fut augmenté. En 1640, il n'y avait encore que trois religieux, le Prieur, le Procureur et le Sacristain; le Chapitre Général y ajoute le Vicaire. En 1681, il y avait, outre le Prieur, huit religieux et deux frères convers. En 1703, sous le prieuré de Dom Philippe Brunet qui a laissé un long mémoire de tous les faits principaux qui se sont passés dans le temps où il est resté Prieur,(2) il y avait 12 religieux de choeur, 3 frères convers et 2 domestiques. Il nous a laissé aussi un compte détaillé des recettes et des dépenses du couvent de l'année 1713 à 1719 qui nous montre que l'état des finances ne fût pas toujours très brillant pendant cette période de six années.

- DESCRIPTION DU MONASTERE -

On vit se développer les bâtiments qui par leurs grandes proportions devaient donner au monastère un aspect imposant. En bordure sur la rue Colony était l'entrée donnant sur une vaste cour d'honneur; à gauche se trouvait la chapelle conventuelle, qui selon l'usage des Chartreux était à l'intérieur divisée en deux parties : la première qui comprend le sanctuaire proprement dit (que les statuts désignent sous le nom d'autel) avec le choeur des moines, c'est-à-dire des prêtres. La seconde partie de la nef séparée par une balustrade était destinée aux Frères, qui bien que religieux sont néanmoins des laïcs. La nef était entièrement entourée de stalles avec des séparations élevées, en usage que chez les Chartreux pour isoler complètement les religieux de leurs voisins. Sur les degrés de l'autel, étaient placés 4 grandeschandeliers que l'on allumait à certaines fêtes solennelles. La primitive église n'admettait point de lumières sur l'autel même, elle les plaçait à côté ou par devant, de là, l'usage des chandeliers sur les marches du sanctuaire. Les Chartreux ont un rite à part, la vieille liturgie cartusienne est restée telle qu'elle était au XIème siècle; l'Ordre a conservé ses livres de choeur, sans y rien changer, les instruments de musique ou l'harmonium sont défendus. Leur chant est paisible, austère, un peu monotone si l'on veut. Les anciens statuts disent : " Puisque l'occupation d'un véritable moine est beaucoup plus de pleurer que de chanter, servons nous de notre voix de telle sorte qu'elle procure au coeur une joie intime et non pas ces émotions résultant des accords d'une musique harmonieuse. Coupons impitoyablement tout ce qui produirait des sensations pour le moins futiles quand elles ne sont point coupables; enlevons ce qui nourrirait une vaine curiosité; ôtons ce qui ne serait pas d'accord avec un chant simple et plein de dévotion."

---

(1) Rue de la Guerre, nom tiré de la famille Guerre qui y demeurait au XVIIème siècle; par opposition, on nomma la rue voisine, rue de la Paix. (Les rues d'Aix. Roux Alpherand. T. II).

(2) Archives Dcd. Série 1 H. clergé régulier . Ordres d'hommes, religieux Chartreux . Ordre de St Bruno - Chartreuse d'Aix. Liv. II (Arch. Bouches-du-Rhône).

LE MONASTERE DES CHARTREUX

d'AIX-EN-PROVENCE . 1625 - 1791

Cette petite monographie est pour répondre à la demande qui m'a été souvent posée sur le passé de la Chartreuse de Sainte Marthe d'Aix. Ce monastère n'a pas beaucoup tenté les historiens jusqu'à ce jour, ils n'ont consacré que quelques lignes sur cette fondation (1) aussi avons nous essayé de rechercher tout ce qu'il est possible de retrouver de son passé et de le reconstituer. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu établir qu'un travail bien incomplet, qui contient beaucoup de lacunes; les documents recueillis dans les diverses archives sont assez pauvres, les titres essentiels manquent, on y trouve par contre beaucoup de registres de comptes, de recettes d'intérêts ou de créances dûs par divers qui sont en partie d'un intérêt secondaire, nous en reproduisons l'essentiel en indiquant les sources auxquelles pourront se reporter ceux que cela pourrait intéresser. Nous avons mis tous nos soins à relier entre eux ces documents qui nous permettent de divulguer quelques pièces inédites.

Afin d'agrémenter cette étude un peu sèche, nous avons cru bon de pénétrer dans cet ancien couvent, dont les plans ont été heureusement conservés à la Grande Chartreuse; de le faire visiter en détail et de décrire la vie journalière et les habitudes des Chartreux, coutumes fixées dans les Statuts de l'Ordre et qui depuis des siècles n'ont pas changé, mais que l'on ne connait pas généralement.

- F O N D A T I O N - (2)

L'an 1623 et le 19 Décembre, Jean André d'Aymar, seigneur de Montsaillor, Conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent : "Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge Mère de Dieu. Je, Jehnn André Aymar, misérable pécheur sachant admonesté des incertains évenements qui arrivent tous les moments du jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mort à laquelle tout le monde est soubmit lorsqu'il plaira à Dieu nous appeler. J'ay boulu disposer et consigner ma dernière volonté scripte et signer de ma propre main que je veux valoir par testament ou codicil ou autrement le mieux que se pourra. Je supplie Notre Seigner par le mérite de la Sainte Passion me vouloir pardonner tous mes péchés et me recepvoir dans la Sainte et incompréhensible miséricorde lorsque mon âme partira de ce corps.... je tiens et entend que la finance de mon état de Conseiller de

---

(1) D. Staniales, autore ; AIX (Dictionnaire d'Histoire et de Géographie écclésiastique de Mgr. Baudrillart)Paris)

(2) D'après la Table chronol. du Monastère de l'Ordre de Charteux dans "St Bruno et l'Ordre des Charteux" par l'abbé F.A. Lefebvre ,Paris 1883, 2 vol. in 8°. t. II p. 663 et suiv.- Le développement de l'Ordre s'était arrêté en 1511(début de la grande crise religieuse)- avec les fondations de Rodez et de Grenades. Il reprend avec la contre réforme catholique en 1564 à Aulx Dei en Espagne et en France en 1578 avec Gaillon-Bourbon; Aix est une des suites de regain qui se termine en 1667 par la fondation de Rouen.(Plus rien ensuite) - Et nouvelle crise en préparation jusqu'en 1822- Beauregard,monia-les et 1825 Mougères par lesquelles débute une deuxième reprise de l'activité de l'Ordre .

parlement qui sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise sur de bonnes communautés pour de l'argent en provenant faire bastir une maison et esglise des Pères Chartreux dedans ou dehors cette ville d'Aix affin qu'ils prient Dieu pour moi et pour tous les miens... je l'ay ici soubsigné de ma main propre. Fait à Aix le dixième de Décembre mil six cent vingt trois." Testament fait par Me Loys Darbes, notaire. (1)
Le testateur étant décédé le 9 Février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans se Carte Générale du 5 Mai 1624, la mention du projet de fondation, c'est le prieur de Villeneuve D. Antoine Desmaretz visiteur, qui en accepta au nom de l'Ordre le legs de Mr. d'Aymar. La Charge de Conseiller de Mr. D'Aymar fut liquidée à 54 mille livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce réglement, mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçut 48 mille livres.

- B I E N F A I T E U R S -

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère. Les archives nous ont conservé la liste des pieux donateurs qui ont comblé ce monastère de leurs bienfaits. Chacun offrant d'après son coeur ou ses moyens, pour bâtir telle ou telle partie de la Chartreuse, ou pour faire augmenter une fondation. La plus goutée était celle d'une cellule : " ... Elles étaient toutes fondées et rentées; de même que l'on fonde un lit dans un hôpital, une chaire dans une Université, de même autrefois on "fondait un Chartreux" c'était l'expression reçue. Un particulier ou une famille faisait bâtir une cellule et fournissait à l'entretien du religieux qui devait l'habiter, à condition qu'il prierait chaque jour pour ses bienfaiteurs.... Le nom des bienfaiteurs était gravé sur une pierre à l'entrée de la cellule, ou leurs armoiries, peintes sur verre, étaient placées dans une des fenêtres, et le soir après Complies, comme nous l'apprend Denys-le-Chartreux, le religieux priait spécialement pour ceux qui avaient élevé la cellule ou il venait de passer une journée si calme et si heureuse. Après deux ou trois siècles, les arrières petits-fils des bienfaiteurs, en entrant dans une cellule et voyant le nom ou les armes de leurs ancêtres, se trouvaient de suite chez eux et savaient que depuis des centaines d'années, chaque jour, sans manquer, une prière de cette cellule s'était élevée vers le ciel, demandant au Seigneur de verser ses plus abondantes bénédictions sur leurs familles." (2)

Voici la liste des bienfaiteurs que nous avons pu reconstituer.

Mr. d'Aymar, premier fondateur	48.000 livres
Honorade de Papalardy, femme de Gaspard de Sabran	16.200 livres
Les Consuls de la ville d'Aix	6.000 livres
Chanoine Moutin, pour la cellule du Prieur	2.000 livres
De Fonbeton, pour la première chambre	2.000 livres
Président de Paule, pour la chambre qui suit.....	2.600 livres
Chevalier de la Valette	2.000 livres
Président du Maunier	2.000 livres

---

(1) Jean André d'Aymar fût Conseiller au Parlement de Tolose et reçu le 18 Juin 1588 à celui d'Aix par survivance de son père. Il a été surnommé "L'Hermite" pour avoir vécu dans le célibat. La ville d'Aix doit chérir sa mémoire et tous les gens de bien la doivent bénir de ce que n'ayant point engendré des enfants, il en a adopté de plus sages et de plus vertueux que nous ayons dans notre ville, en y fondant une maison de Chartreux, c'est à dire une famille de religieux qui dans des corps mortels mènent une vie angélique. Ses armoiries portent de gueules à la colombe essorée d'argent portant un rameau d'olivier or au bec, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées. (Histoire de la ville d'Aix, Pitton 1666 p.548)
(2) La grande Chartreuse par un Chartreux, 4me édition, Lyon 1891 p.271-273.

Baltazar de Félix	4.000 Livres
De Boyer, avocat	300 livres
Demoise le Bagnoly	300 livres
D'Aymar, pour la chapelle et ornements d'église	2.700 livres
Chevalier de Vauvenargues	1.500 livres
Navarro, pour la chambre du procureur	1.500 livres
François de Gautier, pour la chambre du sacristain	1.500 livres
Borrily, pour la chambre du prieur	1.500 livres
André Prieur claustral, une lampe d'argent et	1.200 livres
Honoré Trian	1.600 livres
Louis Pestalier, bénéficiaire de Villeneuve	1.000 livres
Pierre Benoit	811 livres
Rigolet de Dijon	1.200 livres
Riouffe docteur médecin	1.615 livres
Le doyen de Pelronne, pour l'aile du grand cloitre	500 livres
Le visiteur Bec	350 livres
Henri Lobbard de Faucon, chanoine de Saint Sauveur	10.000 livres
Joseph Concorde	300 livres
Marquis Dollières Dagoult	300 livres
Le Président Cornillon, de la main à la main, diverses sommes	
Plandoux, notaire, divers dons	
Henri de Silvacanne, fondation de messes	
Dame Anne Marcel, jardin et bâtiments du faubourg D'Aix	

Les divers couvents de l'Ordre des Chartreux s'unirent à ces bienfaiteurs pour aider la fondation d'Aix.

La Chartreuse de Durbon donna	6.000 livres
La Chartreuse de Montrieux donna	3.000 livres
La chartreuse de Valbonne donna	4.000 livres
La Chartreuse de Notre Dame de Bonpas donna	6.940 livres
La Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve	32.385 livres

divers ornements,plus une cloche qui portait cette légende "Villenovoe 1646 Augusti sub remigine V.P.D. Sadoni de Lauzerai."
La Grande Chartreuse donna une horloge.

Parmi les bienfaiteurs de l'Ordre, on peut citer encore, l'archevêque d'Aix, Alphonse Louis Duplessis, ancien Chartreux de Bonpas, frère du Cardinal de Richelieu, qui avait été sacré dans l'église de la Chartreuse de Paris, en Juin 1626 (1) et qui étant encore moine a peut être connu d'Aymar et lui suggérer sa fondation.

Le roi Louis XIV approuvant aussi la fondation de la Chartreuse d'Aix la déclare de fondation royale par ses lettres patentes du 13 Aout 1654 et lui accord tous les privilèges dont jouissent les fondations royales, plus 5 minots et un tiers de franc salé. Quelques années, plus tard en 1661 le roi leur accorde encore la permission de construire un aqueduc pour amener l'eau nécessaire au couvent.

---

(1)Frère aîné du célèbre Cardinal de Richelieu,né en 1582,fils de François III de Richelieu, seigneur de Boçay,de la Vervolière et de Chillou,Conseiller d'Etat,grand Prévot de France, capitaine des gardes du corps, chevalier de l'Ordre du Saint Esprit,etc...et de Suzanne de la Porte - Nommé tout jeune à l'évêché de Luçon il donna sa démission avant d'être sacré et prit l'habit à la Grande Chartreuse le 14 Mars 1602, il exerça pendant un certain temps l'emploi de sacristain et resta simple religieux jusqu'en 1620.Il fût alors nommé prieur de Bonpas près d'Avignon.En 1623 nous le trouvons chargé d'une métairie que la Grande Chartreuse possédait à Meylan, aux portes de Grenoble,c'est là que les honneurs vinrent le chercher.Docteur en théologie,archevêque d'Aix (1626); honoré du pallium (1626),archevêque de Lyon(1629),cardinal(1629); Prieur de la Chartié sur Loire(1629) abbé commendataire de St Paul de Cormery au diocèse de Langres 1631) Grand aumônier de France et commandeur de l'Ordre du St Esprit (1632),abbé de Saint Victor à Marseille (1632)doyen de St Martin de Tours (1632); abbé de St Etienne de Caen, abbé de la Chaise ~~de~~ Dieu, abbé de Cluny (1642)etc...mort à Lyon le 23 Mars 1653 et enseveli dans l'église de la Charité. Homme modeste et profondément humble il regretta toujours sa cellule et dit à ses derniers moments qu'il aurait mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse que sur celui du Cardinal . Ses armes : d'argent à trois chevrons de gueules.

- EMPLACEMENT DU MONASTERE -

Les dons reçus des premiers bienfaiteurs permirent en attendant la construction d'un grand monastère, de pouvoir acheter une propriété dans les environs d'Aix. D. Antoine Desmaretz prieur de Villeneuve et visiteur délégua son procureur et D. J. Baptiste Giraud, prieur de Montrieux pour acheter la Bastide d'Egoux (d'autres disent d'Egoux ou les Egoutans). Le 10 Juillet 1625, on acquit du sieur de Cabannier pour le prix de 18 mille livres tournois la bastide Daigoux, dite de Flassan, qui était située sur la route de Salon, endroit qui porte aujourd'hui le nom de "Vieille Chartreuse" près du pont du ruisseau du "Bagnou" actuellement sur la route de Berre(1) . Les supérieurs de l'Ordre décidèrent qu'un recteur et deux religieux habiteraient cette bastide et une délibération du Chapitre, en date du16 Juillet 1625 leur permet l'usage de la chapelle de Ste Croix. Celle-ci fut détruite en 1769 quand on établit la route d'Avignon.

Les surplus des fonds provenant de la fondation d'Aymar fût placé provisoirement en rentes à percevoir de divers particuliers ou de communautés(municipalités). Le clergé d'Alais reçut un placement de 12 mille six cents livres à rembourser à réquisition dans un délai de trois mois. Comme on discutait fort sur la commodité ou incommodité de cette bastide, le R.P. Bruno d'Affringues, le 8 Mai 1627 délégua son scribe D. Juste Perrot, qui devait avec les visiteurs décider ce qu'il fallait faire. Il se rendit à Aix avec le visiteur D. Louis Barnier, prieur de Montrieux et D. Bruno Gaude, prieur de Val Sainte Marie, qui n'était pas convisiteur. La dite bastide leur parut peu propre pour une fondation, alors on s'adressa à Louis de Richelieu, archevêque d'Aix, qui essaya auprès de son frère d'obtenir la maison des Chevaliers de Malte, mais en vain, on fut alors obligé de revenir à la bastide.

Quelques années plus tard, en 1633, le Chapitre Général ayant approuvé tout ce qui avant été fait en vue de construire un nouveau couvent(2) sur un emplacement définitif, incorpora la Maison à l'Ordre. Le Chapitre , ajoutait en jouant aimablement sur le nom d'Aix(Aquensis)et employant les paroles du Psaume 1 de Jeremie "Ce sera comme un arbre planté sur la pente des eaux; son feuillage sera verdoyant ; il n'aura pas à souffrir en temps de sécheresse et ne cessera de porter des fruits."

Ce n'est que le 28 Janvier 1634, que le prieur de Bonpas D.Polycarpe de la Rivière, commissaire avec les prieurs de Villeneuve, d'Aix D.J.B. Giraud et le recteur de Marseille D. Gabriel Oreel, achetèrent un nouveau terrain pour bâtir la maison; elle fût édifiée dans le faubourg des Cordeliers, hors des

---

(1) Theatrum Chronogicum Sacri Cartus Ordre de Morotius. Turin 1681 p.296 N° C/L/X. - Indique que la bastide d'Égoux était située," Juxta viam , qua itur ad capellam S. Mim." - Le nom du premier recteur s'y trouve écrit Gabriel Oursel. Cette notice se termine comme suit : Ita ex monumentis ab eadem Cartusia acceptis et Sammartanis, qui in Elogio Card. Richelm(sic) Archiepiscopi Aquensis ex Ord. Cart. referunt Aymarum ad sacram hanc Eremum fundandam excitatum potissimum adhortationibus pussimi ejusdem ea Monacho Archiepiscopi ."

(2) Nicolai Molin - Historia Cartusiana aborigine Ordinis usque ad tempus auctoris an. 1638 defuneti .T. III p. 188 - 190 (Tournai 1906)
Texte du décret d'incorporation de la maison d'Aix à l'Ordre, porté par le Chapitre Général en 1633 : "Novam Ordinis plantationem apud Aquas Sectias ex liberalitate et pietate defuncti clarissimi viri Dominis Joannis de Aymar in Senatus Aquensi Consiliarii" Félix jam initium ac fundamentum habentem, Ordini incorporamus. Deo autem favente erit quasi lignum quod transplantatus super aquas ; propterea quoque erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando disinet facere fratum (Jerem.XVII. 8) in Domino."

remparts de la ville - (espace compris aujourd'hui dans le triangle formé par le boulevard de la République, les rues Colony et de la Guerre(1) Les legs continuant à affluer ainsi que l'on a pu s'en rendre compte par la liste des bienfaiteurs, les constructions purent s'élever rapidement L'Eglise ne fut terminée qu'en 1645, sous le vocable de Sainte Marthe, nom que prit le couvent. En attendant, le Chapitre avait autorisé les moines à dire leurs offices à saint Laurent, chapelle qui était au nom de la Sede, dans le cimetière de St Laurent, nécropole païenne devenue chrétienne, construite au Vème siècle; Elle n'était plus qu'un ermitage- Vers 1770, elle fût démolie pour la construction de la route d'Aix à Paris Le cimetière voisin abandonné depuis longtemps fut recouvert lors de la peste de 1650, puis abandonné derniveau. Au fur et à mesure de l'élévation des constructions, le nombre des religieux fut augmenté. En 1640, il n'y avait encore que trois religieux, le Prieur, le Procureur et le Sacristain; le Chapitre Général y ajoute le Vicaire. En 1681, il y avait, outre le Prieur, huit religieux et deux frères convers. En 1703, sous le prieuret de Dom Philippe Brunet qui a laissé un long mémoire de tous les faits principaux qui se sont passés dans le temps ou il est resté Prieur,(2) il y avait 12 religieux de choeur, 3 frères convers et 2 domestiques. Il nous a laissé aussi un compte détaillé des recettes et des dépenses du couvent de l'année 1713 à 1719 qui nous montre que l'état des finances ne fût pas toujours très brillant pendant cette période de six années.

- DESCRIPTION DU MONASTERE -

On vit se développer les bâtiments qui par leurs grandes proportions devaient donner au monastère un aspect imposant. En bordure sur la rue Colony était l'entrée donnant sur une vaste cour d'honneur; à gauche se trouvait la chapelle conventuelle, qui selon l'usage des Chartreux était à l'intérieur divisée en deux parties : la première qui comprend le sanctuaire proprement dit (que les statuts désignent sous le nom d'autel) avec le choeur des moines, c'est-à-dire des prêtres. La seconde partie de la nef séparée par une balustrade était destinée aux Frères, qui bien que religieux sont néanmoins des laïcs. La nef était entièrement entourée de stalles avec des séparations élevées, en usage que chez les Chartreux pour isoler complètement les religieux de leurs voisins. Sur les degrés de l'autel, étaient placés 4 grands chandeliers que l'on allumait à certaines fêtes solennelles. La primitive église n'admettait point de lumières sur l'autel même, elle les plaçait à côté ou par devant, de là, l'usage des chandeliers sur les marches du sanctuaire. Les Chartreux ont un rite à part, la vieille liturgie cartusienne est restée telle qu'elle était au XIème siècle; l'Ordre a conservé ses livres de choeur, sans y rien changer, les instruments de musique ou l'harmonium sont défendus. Leur chant est paisible, austère, un peu monotone si l'on veut. Les anciens statuts disent : " Puisque l'occupation d'un véritable moine est beaucoup plus de pleurer que de chanter, servons nous de notre voix de telle sorte qu'elle procure au coeur une joie intime et non pas ces émotions résultant des accords d'une musique harmonieuse. Coupons impitoyablement tout ce qui produirait des sensations pour le moins futiles quand elles ne sont point coupables; enlevons ce qui nourrirait une vaine curiosité; ôtons ce qui ne serait pas d'accord avec un chant simple et plein de dévotion."

---

(1) Rue de la Guerre, nom tiré de la famille Guerre qui y demeurait au XVIIème siècle; par opposition, on nomma la rue voisine, rue de la Paix. (Les rues d'Aix. Roux Alpherand.T. II).

(2) Archives Ecl.Série 1 H.clergé régulier . Ordres d'hommes, religieux Chartreux . Ordre de St Bruno - Chartreuse d'Aix. liv.II (Arch. Bouches-du-Rhône).

Au commencement du XIIème siècle, Guigues, cinquième Prieur de la Grande Chartreuse disait à ses Frères " Le sérieux de la vie érémitique ne nous permet pas de consacrer beaucoup de temps à l'étude du chant. Tout moine, tout solitaire à plus forte raison, n'a pas pour office d'enseigner moins encore de chanter; il s'occupe à pleurer ses fautes et les péchés du monde " (Annal.Ord.Cartus.)

Aux jours ordinaires, les religieux se réunissaient que trois fois au choeur, le matin pour la messe conventuelle; l'après-midi pour les vêpres et à onze heures du soir pour les matines.

Le premier coup de matines est toujours à 10 heures 1/2 ou 11 heures du soir. Dès que le religieux a entendu l'excitateur, il doit se lever se mettre à réciter des prières jusqu'au coup de l'office de nuit, qui l'appele à l'église ou il reste jusqu'à 2 heures du matin. Rentré dans sa cellule, il se couche pour être réveillé par l'excitateur vers 6 heures du matin, afin de s'acquitter des autres exercices de piété, tel que la messe conventuelle à sept heures. A 10 ou 11 heures, suivant qu'il est jour de jeûne ou non, le religieux trouve son repas dans le guichet voisin de la porte de sa cellule ; une heure avant, il doit se livrer à quelque travail manuel, tel que faire de la tournerie ou cultiver son jardinet. Après son repas, une heure de récréation à employer à son gré, soit au travail manuel ou intellectuel, soit en promenade dans son jardin. A 3 heures le religieux se rend à Vêpres, en entrant dans la chapelle chaque moine donne un coup de cloche et va prendre sa place. Il ne sort qu'après 4 heures et rentre en cellule ou il trouve son souper dans le guichet, s'il est jour de jeûne,la collation se compose d'un peu de vin et de pain. Enfin le coucher à lieu à 6 heures 1/2.

Tout autour de la première cour étaient les bâtiments de service et l'Hôtellerie, cette dernière située de chaque côté de la porte du couvent se nommait aussi "Quartier dit des étrangers" il était disposé pour recevoir les retraitants et les personnes à qui on donnait l'hospitalité la plus généreuse, qui a toujours été de règle chez les Chartreux; mais leurs hôtes sont soumis comme les religieux aux Règlements de l'Ordre, dont les petits détails ont été prévus par les Nouveaux Statuts de 1368. Pour la nourriture, ils devaient se contenter des aliments maigres du couvent. Les Statuts disent au sujet des étrangers " Lorsque les hôtes séculiers viennent à la Maison, ou sont invités par nous à prendre un repas, nous leur préparons ce qu'exigent leur dignité et l'honnêteté, selon les ressources de nos maisons excepté toutefois les mets gras que nous n'offrons à personne dans nos monastères (Stat.Ord.Cart.II p. CXXI.n.71 - Nova collectio. cap.X.n.24)

Au delà de la cour d'honneur étaient les bâtiments des Officiers On nomme ainsi les religieux qui occupent un emploi ou office de Prieur Procureur, Coadjuteur, qui ne sont pas cloîtrés. Le supérieur d'une Chartreuse n'est pas abbé, mais simplement Prieur, il se fait aider dans son administration, pour le spirituel par Dom Vicaire et pour le temporel par Dom Procureur qui est aidé parfois par Dom Coadjuteur chargé de recevoir les hôtes étrangers.

A la suite de ces constructions se trouvaient les logements des Frères laïcs et donats, puis les différentes obédiences nécessaires à la vie et entretien du couvent: cuisine, boulangerie, réfectoire, buanderie, rasure. Les pères ou religieux de choeur doivent avoir la tête entièrement rasée, sauf une petite couronne et ne portent pas de barbe.

Une deuxième petite cour intérieure était entourée par ces mêmes bâtiments et au fond par un petit cloître permettant aux officiers de se rendre directement à la chapelle conventuelle. Dans une aile de ces constructions devait se trouver le Réfectoire des Pères, c'était une salle aux murs nus, garnie d'un banc circulaire et des tables devant. Celle du fond, dominée par un crucifix était réservée au Prieur; les religieux occupaient les autres tables par rang d'ancienneté. Les Chartreux ne parlent jamais au réfectoire, ils entendent pendant le repas, une lecture pieuse

en latin faite par un lecteur monté dans une chaire. Le repas en commun n'est pris que le dimanche et à certaines fêtes. L'abstinence de tout aliment gras en toutes circonstances, même en cas de grave maladie, est en usage depuis la fondation de l'Ordre; de plus, le grand jeûne monastique commence le 14 Septembre et sans interruption continue jusques à Pâques; les religieux ne font alors qu'un seul repas le soir; cependant il est permis à qui le désire " de prendre avec le vin, un morceau de pain de 3 à 4 onces". Le couvert était des plus modestes, tout était en bois, deux petits pots en étain ou en grès pour l'eau et le vin, une tasse à deux anses, remplaçait le verre " L'ancienne coutume de l'Ordre (Disent les Statuts de 1259) est qu'on met les deux mains au gobelet en buvant". Le Dimanche après souper, les religieux en sortant du choeur, se présentaient à la porte du réfectoire "comme des mendiants du Christ" et le lecteur remettait à chacun un pain, en disant : "Requiescant in pace" à quoi on répondait : "Amen" . Cet usage date du commencement de l'Ordre, en souvenir de leurs premiers bienfaiteurs. Ce pain était fourni jadis par les donations de personnes affectionnés à l'Ordre .

Le cimetière à côté de la Chapelle des Morts, occupait un espace peu considérable, ce dont il ne faut pas s'étonner, quand on voit jusqu'à quelles limites peut arriver la vie d'un Chartreux, qui cherche à l'oubli jusque dans la mort, une simple croix de bois sans inscription protège leur tombe. Disons en quelques mots comment les Chartreux conduisent l'un des leurs à sa dernière demeure. Après l'absoute, les moines se mettent en procession, marchant à pas lent, un à un, la tête couverte du capuchon et chantent des psaumes d'une voix grave. Tout en psalmodiant, les moines arrivent au cimetière. Le défunt est étendu près de la fosse, non point couché dans un cercueil, mais étendu sur une planche, vêtu de ses habits monastiques, le visage couvert du capuchon, les mains jointes, un chapelet entre les doigts. On enlève le drap mortuaire qui le couvre, le prêtre bénit la fosse, le mort y est descendu lentement . Les moines s'éloignent et rentrent en cellule après avoir entendu ou Chapitre l'éloge funèbre du défunt .

Le grand cloître formant un vaste carré, était la partie de la Maison qui constituait la Chartreuse proprement dite, la demeure du silence et du recueillement. Les cellules entouraient ce cloître. Toutes se ressemblaient à peu de choses près. Suivant la coutume des anciens monastères de la Thébaïde, chaque cellule était marquée d'une lettre de l'alphabet et sur la porte était fixé une sentence de l'Ecriture sainte . Les noms et les armoiries des bienfaiteurs étaient gravés sur une pierre à l'entrée de celle-ci. Le soir après complies, les religieux priaient spécialement pour ceux qui avaient élevé sa cellule. Un petit guichet placé près de la porte servait à distribuer aux religieux leur nourriture et tout ce dont ils avaient besoin. Il était fermé par une vieille serrure du moyen âge "La Vertevelle" qui s'ouvre et se ferme par un procédé aussi simple qu'ingénieux à l'aide d'un passe partout d'une forme spéciale . La cellule se composait d'une petite galerie ou promenoir donnant sur un jardin, et de l'habitation composée de deux pièces: la chambre ou le religieux se tenait ordinairement et la seconde pièce servait de chambre à coucher. Le lit des Chartreux était en forme d'armoire, avec des volets en bois pour remplacer les rideaux et garantir du froid. La literie se composait d'une paillasse de grosse toile, d'un traversin, de draps en drap et quelques couvertures de laine, le religieux se couchait tout vêtu .(Consuetudines XXVIII . 1) A côté du lit se trouvait l'oratoire composé d'une table et d'un prie-Dieu C'était là que le solitaire récitait la plus grande partie des offices . Souvent dans la journée le son de la cloche indiquait les prières que tous les Chartreux séparément dans leurs cellules disaient en même temps. Les religieux pouvaient dans leurs moments de loisirs, avoir de savantes occupations ils écrivaient ou copiaient des livres. Les coutumes de Guigues, au Chapitre 28, à propos du copiste, entre dans des détails forts intéressants sur les instruments que l'on fournira aux religieux écrivains" On lui remettra, disent-elles, un encrier, des plumes, de la craie, deux pierres ponces, deux petites cornes, un canif, deux rasoirs pour racler les parchemins, un poinçon ordinaire et un autre plus fin, un crayon de plomb, une régl

une planche à dessin, des parchemins et une pointe à écrire." Parmi les moines, les uns copiaient, les autres nettaient la ponctuation, en traçant une ligne rouge au commencement des phrases; les plus habiles enluminaient les manuscrits, les couvrant de ces inimitables lettres ornées, de ces ravissantes majuscules au dessin si varié, aux couleurs si vives; enfin les plus instruits par de savantes et patientes recherches, établissaient un texte parfaitement correct. Nous avons pu retrouver trois manuscrits de ce genre dont nous parlerons plus loin .

*
* *

En 1715, Louis XIV étant mort le 1er Septembre, le 20 du même mois ordre est donné aux Chartreux d'aller le lendemain à 3 heures de l'après-midi, prêter serment au nouveau roi, Louis XV. La cérémonie commença vers 5 heures du soir; y assistaient, le Prieur, Procureur et Coadjuteur. Le serment fut donné dans le palais du Parlement d'Aix.

De 1776 à 1786 sur un registre de compte, sorte de livre de raison, très bien dressé par le P.D. Antoine Daru, procureur de cette Chartreuse, nous avons trouvé l'état des recettes et des dépenses de la Maison, qui nous montre que cette période de dix ans fut bénéficiaire. Nous y relevons un don de deux mille livres fait en 1776 par D. Jauna Prieur de la Chartreuse de Villeneuve, ce qui permit de faire des plantations de vignes et d'oliviers dans un terrain resté jusque là inculte. En 1778, le Père Convisiteur de l'Ordre fait un don de 5 mille six cents livres qui vint aider à terminer ces plantations. Il dit encore : "Cette année a été grâce à Dieu des plus heureuses pour cette Maison par la récolte abondante en blé ."

- PESTE DE 1720 -

Nous avons trouvé un long manuscrit d'un Chartreux, non signé, qui porte comme titre : " Traité du mémoire de ce qui nous arriva dans le temps de 1720 que la peste commença à régner à Marseille d'où elle passa à Aix et couvrit une partie de la Provence ."

Nous le publions in-extenso, car il nous montre toutes les infortunes que dut subir le couvent pendant cette triste période qui obligea les Chartreux à quitter momentanément leur monastère.

"L'an 1720 et le 19 Août, la peste se manifeste à Aix - Le 20 Août le fils de Mr Niam, chirurgien de la Chartreuse d'Aix et l'un des deux frater du même Niam furent attaqués de la peste, ils moururent le même jour, le deuxième frater mourut trois jours après, enterrés dans l'ancien cimetière de Saint Laurent, sans prêtre, ni croix, ni linge, comme des chiens.

Le 18 Août 1720 , les consuls d'Aix écrivent à D. Philibert Brunet prieur de la Chartreuse, d'envoyer D. Coadjuteur de cette ville, qu'on avait une affaire d'importance à lui communiquer. Quand il fut arrivé, on lui dit que le Conseil avait délibéré de prendre des Chartreux pour faire des infirmiers. Dom Coadjuteur leur représente tout ce qu'il peut pour les empêcher. Le bureau était composé de plus de 30 conseillers de la ville, ce qui les avait déterminé, c'est qu'on leur avait dit qu'il n'y avait que deux Chartreux dans notre Maison et qu'on avait renvoyé les autres dans les différentes Maisons de l'Ordre. Après que Mr Vincent le dernier Consul, eut achevé de parler à D. Coadjuteur, auquel il dit de nous des choses désagréables lesquelles ne regardaient point les .... D. Coadjuteur lui répond qu'il était mal informé sur le nombre de nos religieux, que nous étions 9 religieux de chœur et 2 frères convers et que non absent, tout ce qu'il lui disait, nous étions ..... de manquer notre attachement au bien public mais qu'il le priait de faire cette attention à notre maison étant dans le faubourg, était infestée et la ville et le faubourg que de vouloir en faire une infirmerie pour y mettre des quarantenaires, que ce serait bien autre tapage quand on saurait que la Chartreuse aurait été destinée pour une infirmerie quand approchant si

fort de cette ville des malades l'on exposait la ville à un extrême danger. Messieurs du Bureau dirent à D. Coadjuteur qu'il ne manquait pas d'autres lieux ou mettre les malades. Mr Vincent dit alors qu'il ne ferait pas de notre maison une infirmerie, mais qu'il fallait nous résoudre à recevoir chez nous les frères Minimes parce qu'on voulait faire une infirmerie de leur couvent, ce qui fut exécuté. D. Coadjuteur demande si la Communauté des Minimes était nombreuse, il fut répondu 20. D. Coadjuteur répondit, nous aurons de la peine à loger tant de religieux, on lui répond, votre maison en logerait bien davantage. Mr Lioubaud ecuyer prenant la parole dit à Mr. Vincent, vous avez tort de vous emporter, on vous dit que l'on fera ce que l'on pourra pour les loger. On fit traîner cette affaire en longueur car il n'y avait encore aucun malade suspect en ville.

Cependant le 22 Août 1720, comme nous sortions de la grande messe je trouvai devant la porte de notre chambre Mr le Marquis de Vauvenargues premier Consul du pays, avec un maistre maçon et deux archers, qui nous dit qu'il venait de la part du Parlement, de Mr l'Intendant et de M.M. du Bureau de la Ville pour voir l'endroit ou nous voulions mettre les Pères Minimes parce qu'il fallait qu'ils vinssent coucher le lendemain dans notre Maison, tout cela se passa si énergiquement que je n'eu pas le temps de me reconnaître, tout ce que je pus faire, ce fut de songer ou je pourrai les loger sans avoir le temps de consulter notre Communauté pour délibérer sur ce que nous devions faire(1); mais que notre Communauté eut voulu ou non recevoir les Pères Minimes, il n'en aurait été ni plus ni moins, et si quelqu'un avait été du sentiment de les refuser, et que le Parlement l'eut su, cela aurait eu des suites fâcheuses pour nôtre maison; quelques religieux animés d'un zèle indiscret écrivirent au Visiteur nommé D. Ramat, prieur de Villeneuve pour faire de la peine au Prieur d'Aix, de ce qu'il avait reçu dans la maison des Pères Minimes. Le père Visiteur ayant condamné la conduite du Prieur, lui écrivit sur ce sujet des lettres très vives, ce qui décida le prieur d'Aix et l'obligea à recourir à Monsieur l'Intendant et M.M. les Consuls pour qu'ils lui donnent une attestation dans laquelle il apparaîtrait que D.Prieur d'Aix avait reçu chez lui les Minimes que comme forcé, l'attestation était conçue dans les termes qui indiquaient les faits tels qu'ils se sont passés.

Le 23 Août 1720, les pères Minimes vinrent au nombre de 9 loger dans notre maison et afin de leur faciliter les moyens d'y apporter tout ce qu'il leur était nécessaire, on fit ouvrir une porte dans la muraille du jardin vis-à-vis de la porte du jardin de Mr l'Avocat général de Très, parce que l'on avait muré Aix en huit jours auparavant, la rue qui va de la fontaine des Minimes à la Bourgade, laquelle passe devant la Chartreuse on avait muré cette rue à l'endroit ou se trouvait un grand portail ou une grande arcade très ancienne, laquelle arcade était située contre la porte du jardin de Mr l'Avocat général de Très et la Porte de la Chartreuse. D. Prieur donna aux Pères Minimes la Chambre du Procureur, lequel il fit descendre dans une chambre du cloitre qui était vide; on donna aussitôt chambre du Coadjuteur qui était pour lors logé dans le cloitre. Les chambres qu'occupaient le frère portier et le frère dépensier, lesquels on fit coucher le portier dans la chambre de la porte, qui est en bas et le frère dépensier alla coucher dans la chambre qui est en entrant à main gauche de celle du portier. Plus on livra aux Pères Minimes, la salle Saint Bruno ; la chambre ou couchaient les valets étrangers, laquelle se trouve à droite de celle du frère dépensier, la farinière et la chapelle des officiers qu'ils allaient dire leurs offices.

Ils firent de la salle Saint Bruno leur cuisine et leur réfectoire. Le R.P. Pabar, correcteur, logea dans la chambre de D. Coadjuteur, il avait

---

(1) Ce passage du manuscrit anonyme semble indiquer qu'il est de la main de D. Philibert Brunet, prieur du couvent.

l'usage du cabinet de D. Coadjuteur; Le R.P. Maillofer qui prit la poste au couvent des Minimes en retirant quelques hardes des pestiférés, de même qu'un autre infirmier. C'était je crois au mois de Juin 1721. Ce père Maillofer logeait aussi dans la chambre de D. Coadjuteur. Le père Collonia dans celle du frère de la dépense. Deux autres religieux qui étaient deux frères avaient chacun leur lit dans la chambre du portier. Le frère dépensier des Minimes et qui en était le frère Procureur, couchait dans la chambre des valets être gens; ce frère tenait dans sa chambre et dans la farinière ce qu'il avait à sa garde; le frère cuisinier et un valet des pères Minimes couchaient dans la salle saint Bruno, laquelle se trouve sur la cuisine. Ces R.P. étaient dans notre maison, comme s'il n'y avait personne ils ne paraissaient point dans les cloitres, ni dans les chambres des religieux, ils demeurent dans notre maison jusqu'à la fin du mois de Septembre on les mit pour lors aux Dominicaine avec tous leurs autres pères qui étaient logés au nombre de 9 chez les Augustins Déchaussés, nommés les Pères de Saint Pierre; la raison de ce changement est qu'on avait pris le couvent des Pères de Saint Pierre pour y mettre les convalescents, ainsi les pères Minimes furent dehors de notre Maison le 30 Septembre 1720. Nous fûmes tous édifiés de ces R.P. pendant leur séjour dans notre maison, nous tâchames de leur faire tous les plaisirs possibles. Quand les Pères Minimes eurent resté quelques temps aux Prêcheurs, ils regrettèrent fort les Chartreux ils le dirent à bien des personnes et à nous particulièrement.

Quelques jours après, c'est-à-dire une douzaine de jours, la ville voulut prendre le couvent des Carmes Déchaussés pour s'en servir, les R.P. n'ayant pu trouver une retraite chez les Grands Carmes, vinrent chez nous. D. Prieur les reçut avec beaucoup d'honnêteté, mais il leur dit qu'ils ne pourraient point manger gras dans la Chartreuse que c'était là, la condition avec laquelle il les y recevrait. Les Pères entendant ce compliment, ne songèrent plus à venir chez nous; la lettre de Mr le Marquis de Vauvenargues écrivit à Dom Prieur par la suite fait foi de ce que je dis. Quelques temps après que les Carmes Déchaussés eurent perdu la pensée de venir demeurer chez nous; les Pères Capucins que l'on avait sorti de leur couvent pour y loger les hommes et les enfants qui étaient dans la maison de la Charité, vinrent faire à D. Prieur le même compliment que les Carmes Déchaussés; D. Prieur les reçut avec beaucoup de civilité et leur fit le même compliment qu'il avait fait aux Carmes Déchaussés. Ce compliment les dégouta et leur fit prendre la pensée de se retirer ailleurs. La ville les logea dans le couvent des Carmes Déchaussés avec ces derniers ils y restèrent plus de trois ans.

L'an 1720 et le 12 Septembre, nous envoyons un homme à la Chartreuse de la Durance qui était au port de Bompas pour y prendre quelques provisions que nous avions demandées en payant au R.P. de Montenard prieur de Bompas et le Visiteur de la Province. Les provisions qu'ils eut la bonté de remettre à l'express que nous lui envoyâmes, consistaient à un fromage de gruyère pesant 50 livres; 4 émines d'orge gruë, à 6 émines de blé gruë, nous reçumes le tout bien conditionné, dont fut payé dans la suite.

L'an 1720 et le 1er Octobre, le Parlement d'Aix fit son entrée à l'ordinaire, mais deux jours après, il s'assembla pour délibérer s'il sortirait d'Aix ou non, dans le temps des mal contagieux, ils délibérèrent aussi dans quel endroit de la province ils se retireraient pour être à l'abri de la peste, laquelle commençait à s'étendre dans plusieurs endroits de la province. Le Parlement fit arrest par lequel il fut dit qu'ils se retireraient à Saint Remy; mais la peste s'étant déclarée dans cette ville, Mr le Premier Président se retire à Barbentane et le peu de Conseillers qui l'avaient suivi se dispersèrent à Frigolet et dans d'autres endroits, 2 ou 3 allèrent à Barbentane.

L'an 1720, le 7 Octobre, le Parlement étant sorti d'Aix, Mr de Paule, savoir l'ancien Consul et son frère, écuyer de Mr le prince de Monaco hommes extrêmement polis se retirèrent aux Chartreux avec la permission du R.P. Général et avec cette condition qu'ils n'y mangeraient jamais gras, ni sains ni malades. Nous leur donnâmes l'appartement des étrangers. M.M. de Paule restèrent aux Chartreux jusqu'au 26 Décembre 1720, qu'on nous signifie l'ordre de sortir de notre maison pour y loger la famille de la Charité. M.M. de Paule payèrent exactement leur dépense et nous rendirent par la suite de très bons services. Mr leur père qui était Président à mortier avait posé la première pierre de la Chartreuse d'Aix, le grand père de Messieurs de Paule n'ayant point d'enfant fit voeu à Saint Bruno pour en avoir. Dieu lui donna un fils qui fut appelé Bruno, celui-ci est le père de Mr de Paule dont on parle ici, lequel Bruno a posé la première pierre de la Chartreuse il fonda une cellule dans la Chartreuse d'Aix et une autre dans la Chartreuse de Marseille.

Sur la fin d'Octobre, nous nous fermîmes entièrement dans la Chartreuse, un valet qui logeait dans la chambre des femmes, sans entrer dans la maison, nous allait chercher tout ce qui nous était nécessaire pour la vie, en provision et autre chose.

Le 13 Octobre, Mr de Barras de Marseille, chef d'escadre, frère de Mr de Chantarcier, nous envoya de la part de Mr de Chantarcier 4 quintaux de merluche, 2 quintaux de riz, cela se fit par ordre du père convisiteur sans que nous en eussions prié, dont fut payé dans la suite et le 18 Février 1721 .

Le 14 Octobre 1720 nous envoyons prendre notre sel à Berre qui consista à 5 minots entiers. Le 14 Octobre 1720 nous reçûmes du Très V. Visiteur D. Ramel pour 400 livres de lettres de change qui devaient nous être payés ici par Messieurs Soulier et Boyer, marchands, lesquelles furent protestées; le P. Visiteur nous remettait en pur don la dite somme.

Le 12 Décembre 1720 après Vêpres, nous commençâmes dans la Chartreuse d'Aix les prières qu'avait ordonné Mgr l'archevêque d'Aix pour demander à Dieu la cessation de la peste et les avons continué soir et matin tant que la peste a duré.

Le 22 Décembre 1720, D.Paul Dauval se trouve incommodé d'une manière qu'il persuadait qu'il avait la peste, on le ferma aussitôt dans sa chambre comme un pestiféré. Dom Vicaire le confessait en travers de sa chambre quand Mr le Marquis de Vauvenargues vient nous avertir qu'il fallait le sortir de notre maison et le céder à la famille de la Charité.

L'an 1720 et le 22 Décembre, Mr le Marquis de Vauvenargues premier Consullet Commandant dans Aix nous vient dire que la peste augmentant tous les jours dans Aix et que les infirmeries des Minimes, de l'Arc et de la Charité étant remplies, il fallait songer à en préparer une quatrième et qu'on avait jeté les yeux sur l'hôpital Saint Jacques et que pour y réussir il fallait évacuer une partie de la Charité qui était dans cet hôpital; le reste de la famille de la Charité étant aux Capucins, qu'il fallait mettre toute la famille de la Cherité dans notre maison, et celle de l'hôpital dans les Capucins. Nous fîmes tout ce que nous pûmes pour parer à ce coup, mais inutilement. On nous offrit pour retraite le séminaire d'Aix, nos religieux témoignèrent de la répugnance d'entrer dans une ville que la peste ravageait pour lors de toute part; ils dirent qu'il ne serait pas possible qu'eux ou leurs hardes, ou que d'autres choses qu'il nous fallait porter ou que le monde dont nous avions besoin pour ce changement ne nous communicassent la peste; aussi on jeta les yeux sur la bastide du frère Joseph Fillet, Grand Augustin, située dans la plaine d'Alliane proche les Milles, quartier de Robert, paroisse d'Aix. Ce qui décida nos religieux à choisir cette bastide c'est que l'on nous dit qu'il y avait assez de logements pour nous et une chapelle fort belle et fort grande. D. Prieur ayant fait avertir frère Joseph pour avoir son agrément, ce bon frère le donna et d'une manière si gracieuse et si empressée que l'on en fût charmé. Cependant comme l'on ne nous avait point encore signifié d'ordre par écrit de sortir de notre maison, nous ne nous bougeâmmes point jusqu'au 26 Décembre que Mr de Vauvenargues nous envoya ordre de la part du Roy de quitter notre maison et de nous retirer où nous jugerions à propes, pourvu que ce fût dans la ville ou les environs d'Aix; il nous donna huit jours pour pouvoir transporter avec nous tout ce qui nous était nécessaire.

L'ordre nous fut donné aussi par Mgr l'Archevêque d'Aix, Charles Gaspard Guillaume de Vintimille, des Combes, de Marseille, du Luc, le 5 Janvier 1721. L'ordre du marquis de Vauvenargues, Premier Consul d'Aix fut du 26 Décembre 1720.

Dés le jour que Mr le marquis de Vauvenargues nous eut envoyé son ordre pour nous faire abandonner notre maison à la famille de la Charité, nous fûmes ici beaucoup quand on vit qu'on voulait faire de la Chartreuse une infirmerie. Dés le jour susdit nous commençâmes à faire charrier nos hardes et nos provisions à la bastide du frère Joseph; la Charité commença aussi ce même jour à faire charrier ses meubles à la Chartreuse. En moins d'un jour toute la basse-cour de la Chartreuse fut remplie des hardes de la Charité, on mit le linge de la Charité dans des chambres, qui sont à main droite et à main gauche de la grande et première porte de la Chartreuse, de sorte que dés le 25 Décembre 1720 on vit dans la Chartreuse que charrettes qui charriaient nos meubles, nos provisions, notre blé, notre bois, d'autres charrettes qui apportaient des meubles de la Charité. Notez que l'on ne laissa entrer aucun meuble de la Charité dans la Chartreuse jusqu'au 7 Janvier 1721 que nous abandonnons la chartreuse à la famille de la Charité. Ce jour là il entra dans la Chartreuse près de 800 personnes tant hommes que femmes et filles de la Charité, la Charité fut mise ce jour là en possession de la Chartreuse. Outre toutes les personnes et les charrettes qui emportaient nos hardes, etc... et qui apportaient celles de la Charité. Il y avait d'autres charrettes qui sortaient et emportaient le blé que la ville avait entreposé dans la Chartreuse, il y en avait plus de 2.000 charges Plus dans ces charrettes sortaient la laine que les marchands de la ville avaient mis en payant chez nous; il y avait outre cela une infinité de personnes hommes et femmes qui venaient voir la Chartreuse par curiosité. Cet fut enfin un miracle comme l'on ne nous donna pas la peste, ni à aucun de nos domestiques dans cette occasion. Nos religieux allèrent par bande à la bastide du frère Joseph, et à mesure que chacun y amenait ce qui lui était nécessaire, le premier parti fut D. Vicaire et le frère Hugues Dalneau, dépensier. D. Vicaire s'appelait D. Elézar Chartant, profé de Bonpas, ces deux religieux partirent le 29 Décembre 1720 ; le 30 Décembre D. Bernard Fuzan et D. Gilbert Dupont allèrent coucher à la bastide du frère Joseph. D. Gaudibert, profés de Bonpas, sacristain à Aix et D. Paul Dores, profés de Valbonne y allèrent aussi avec un valet boulanger le 31 Décembre 1720. D. Claude Magnin y alla encore le 2 Janvier 1721. D. Philibert Brunet, prieur, qui était resté dans la Chartreuse avec 3 Valets pour envoyer à la bastide du frère Joseph ce dont nous ne pouvions pas nous y passer et pour faire fermer dans sa chambre y compris son dortoir et la blibliothèque tout ce qui put y entrer le reste des meubles qui ne pourraient pas y entrer quoique tout fut rempli presque jusqu'au plancher, fut mis dans les 3 chambres des 5 salles ou il y avait des lits; dont y étant entré. D. Prieur fit murer les portes et les fenêtres des salles avec toutes les fenêtres de sa chambre, chaque fenêtre avait environ un pant qui n'étant pas muré, on l'avait fait ainsi pour donner un peu de jour à la chambre; pendant qu'on travaillait a tout cela sous les yeux de D. Prieur, D. Coadjuteur par ordre de D. Prieur faisait l'inventaire de l'état ou nous laissions notre maison. Deux messieurs nous furent envoyés de la part de Mr de Vauvenargues pour travailler à cet inventaire lequel fut plus long que l'on ne croyait Mr Miruti et Mr Agnevau, experts de la ville d'Aix y travaillèrent 8 jours. Leur travail consistait à écrire des feuilles de papier timbré long d'un pant et 4 doigts et large d'un pant. Me Fadont, notaire de la maison de ville d'Aix garda ce verbal, s'il en avait fallu faire un extrait pour les Chartreux il aurait couté cher et ne nous aurait été d'aucune utilité. Me Fadont le représentera toutes les fois qu'on le lui demandera. Tout ce que dessus fini, D. Prieur partit de la Chartreuse d'Aix pour se rendre à la bastide du frère Joseph, ou sa personne était nécessaire. Le 5 Janvier 1721, il laissa encore à la Chartreuse D. Coadjuteur, un frère convers nommé frère Jean Baptiste et un domestique pour y fournir plusieurs choses avec messieurs les recteurs de la Charité. Le 8 Janvier 1721 D. Coadjuteur ayant fini tout ce dont il était chargé vint coucher à la bastide du frère Joseph avec les frères et les domestiques qu'on lui avait laissé.

Des instructions données dans l'ordre de Mr de Vauvenargues et qu'on nous avait donné pour nous retirer, étant passées, Mr de Vauvenargues envoya chez nous Mr de Saint Louis, major de la ville d'Aix, pour nous dire qu'il serait faché de nous contraindre à vider notre maison, mais qu'il nous priait de ne pas l'exposer à ce chagrin; on répondit à Mr le Major que les ordres de Mr de Vauvenargues avaient été exécutés ponctuellement puisque l'on avait livré une partie de la maison à M.M. les recteurs de la Charité avant même les 8 jours et que s'il restait encore des personnes dans la maison, c'était pour y finir quelques affaires avec Mrs les recteurs de la Charité et pour y

faire achever l'inventaire par les sergents de la ville. Si notre sortie de notre maison fut pour nous une chose bien triste, elle nous fut d'un autre côte un avantage pour nos pères.

Le malheur des temps ou de la contagion avait rendu la ville d'Aix si difficile en tout, surtout pour les choses nécessaires à la vie que du pain et du vin près, nous n'y trouvions plus rien pour vivre, on y trouvait même pas des oeufs à acheter, ce qui obligea D. Prieur à faire servir aux religieux le soir du potage quoique ce fut jeune de l'Ordre afin que par ce moyen, on puisse un peu suppléer à la mauvaise chère qu'ils faisaient le matin. A la bastide du frère Joseph nous y trouvâmes des oeufs en quantité à seize sols la douzaine; nous établîmes aussi un commerce de poissons avec nos pères de Marseille; ils nous envoient deux fois la semaine à la barrière de septèmes. Là un homme de septèmes nous l'apportait à cheval moyennant deux livres par voyage. Ainsi notre malheur fut dans un sens notre bonheur, car nous y fûmes très bien, pour ce qui regarde la nourriture. Le pain que nous faisait le boulanger que nous avions pris à notre service, était très mauvais, quoique notre blé fut du plus beau. Nous achetions le vin du frère Joseph à raison de 40 sols la millarolle, pour ce qui est du logement, il était trop petit par rapport à notre communauté et si petit que D. Claude et D. Coadjuteur furent obligés comme arrivés les derniers de loger tous deux dans un chambre si potite que leur lit se touchaient, outre cette incommodité, elle en avait encore une autre, c'est qu'elle n'avait d'autre jour que celui qu'elle recevait de la porte lorsqu'elle était ouverte. D. Prieur pour aller dans sa chambre passait par celle du sacristain. Mgr l'Evêque y fut deux fois pour nous y voir; la première fois ce fut accompagné d'un Conseiller du Parlement et de Mr de Paule l'aîné; la seconde fois ce fut en compagnie de Mr l'Avocat de Cormis, agé de plus de 80 ans et qui n'était pas sorti de la Ville d'Aix depuis 22 ans; l'amour qu'il avait pour les Chartreux le porta à nous venir voir. Nous aurions restés dans la bastide du frère Joseph jusqu'à notre retour dans notre maison sans les accidents qui nous arrivèrent. Nous y courûmes de grands risques de prendre le mal contagieux; Primo : un enfant de 15 ans que nous trouvâmes dans cette bastide (il s'appelait François) sachant un peu raser, nous le prîmes pour nous servir il nous rasat pendant plus d'un mois, et dans le temps qu'il avait la peste ayant un bubon pestilentiel à l'aine, il se découvrit à un de nos valets lequel étant venu dire à D. Prieur, on fit sortir sur le champ ce jeune homme de la bastide, outre cela,un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste, il en mourut en 2 jours. La veille de sa mort il vint dans la chambre de D.Prieur, il le pria de lui donner une prise d'un baume qu'il avait dans sa poche, lui fit prendre dans cette tasse de son baume et le renvoya; le lendemain ce valet mourut de la peste.D. Prieur ne le croyait pas malade de ce mal lorsqu'il lui donna à boire de son baume. 15 jours après, un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste et mourut en 3 jours; ce dernier accident obligea le Prieur à venir à Aix, pour voir s'il pouvait se retirer avec sa communauté, au moulin du Vernègues, comme lui avait été proposé la chose de la part de sa Révérence D. Prieur étant à Aix, on lui fit voir une impossibilité manifeste sur ce point, et quant la chose aurait été possible tant d'autres choses s'y opposaient qu'il n'y pensa plus; dans l'embarras ou se trouvait D. Prieur de pouvoir tirer des mains de la peste sa communauté qu'il savait abandonné de tous secours, si toutefois ce mal terrible venait à saisir un de ses religieux dans la bastide du frère Joseph; dans cet embarras, il fut inspiré d'aller voir Mgr l'archevêque d'Aix , il explique à ce prélat le motif de son voyage à Aix. Ce prélat ayant un peu réfléchi, fit l'honneur de lui dire , je vous offre la moitié de mon palais. D. Prieur l'ayant remercié d'un compliment si gracieux; Mgr l'archevêque lui dit, prenez mon séminaire, cette proposition ne fut pas rejetée, mais ajoute Mgr l'archevêque, si vous voulez y venir venez vite, pour peu que vous tardiez, ni vous, ni votre communauté ne sera pl plus reçue dans la ville. Sans perdre de temps D. Prieur alla voir Mr de Villeneuve, directeur du séminaire d'Aix, grand vicaire de l'archevêché et Official, il lui fit part du compliment généreux de Mgr l'Archevêque, il y donna les mains avec une joie sans égale, en même temps, ce Mr de Villeneuve fit voir à D. Prieur les appartements et la cuisine qu'il nous donnerait. D. Prieur après l'avoir remercié de son honnêteté, partit fortard quoique

2

le temps fut très mauvais, pour faire part aux religieux de son voyage; chaque religieux l'applaudit et donna les mains à sortir au plus vite de la bastide du frère Joseph. Aussitôt D. Prieur partit encore pour venir coucher à Aix; le lendemain il prit tout ce qu'il peut donner de charrettes pour venir prendre nos hardes et tout ce qui nous appartenait. D. Prieur fit tant de diligence, qu'en moins de 3 jours, nous fûmes tous avec notre bagage dans le séminaire d'Aix; il y avait pour lors dans le séminaire d'Aix, Mr de Villeneuve, qui outre ses titres ci-devant, était encore chanoine de Saint Sauveur d'Aix; Mr Joubert, économe; Mr Mongor, professeur de théologie dans l'Université; Mr Duclos, ci-devant, professeur de morale; Mr Fournier, professeur de philosophie. Tous ces Messieurs étaient des directeurs du séminaire. Nous couchâmes tous dans le séminaire le cinquième de mars 1721. Nous y fûmes reçus de la part de tous ces messieurs que je viens de nommer, avec de grandes démonstrations d'amitié; deux jours après notre arrivée c'est-à-dire quand nous fûmes tous tranquilles dans nos chambres, nous fûmes saluer en corps Mgr l'archevêque, ensuite nous allâmes voir tous en corps Messieurs les directeurs du séminaire. Nous menâmes au séminaire la vie que nous avions menée à la bastide du frère Joseph, nous nous levions tous à 5 heures, quelques uns de nous allaient dire pour lors la saint Messe; à 6 heures on sonnait une grosse cloche; à 7 heures on la sonnait encore, pour lors tout le monde s'assemblait dans une chapelle qui était dans l'intérieur du séminaire, étant tous assemblés, nous disions ensemble prime du ..... sexte et none du jour et les prières que Mgr l'archevêque avait ordonné pour la cessation de la peste, à 8 heures nous disions une messe basse, ou tous les religieux assistaient, chaque prêtre faisait sa semaine et disait pendant cette semaine tous les jours la messe de la communauté. Nous mangions tous les jours ensemble dans un réfectoire, étant impossible de pouvoir manger chacun à son particulier, le soir nous nous assemblions tous dans la chapelle qui est dans l'intérieur de la maison, à une heure nommée et là nous disions tous ensemble vêpres, complies du jour avec les matines du jour suivant. Nous prîmes en payant du vin du séminaire. Sa révérence nous aumôna en l'année 1721 de la taxe que devait payer au Chapitre général cette année là, la province de Provence. Quand nous fûmes logés au séminaire, nous étions 9 religieux de choeur, 2 frères convers et 3 domestiques. Les religieux se nommaient: D. Philippe Brunet prieur et profès de Villeneuve; D. Eleazar Chartant, vicaire, profès de Bonpas; D. Bernard Suzan; D. Gilbert Dupont; D. Joseph Marie André Bronovaux; D. Claude Magnin; D. Emmanuel Bovenard, coadjuteur, tous cinq profès de Villeneuve; D. Juste Gaudibert, sacristain, profès de Bonpas; D. Paul Dorel, diacre, profès de Villeneuve; Frère Hugues Dulneau, dépensier; frère Jean Baptiste Boisseau, tous deux convers de Villeneuve, ce dernier frère mourut hydropique au séminaire, il fut mis dans le caveau du séminaire qui est au dessous du pupitre de l'épitre et avec toutes les cérémonies de l'Ordre, en présence de tous les religieux de notre communauté, il mourut le 24 Mars 1721.

Mr le marquis de Vauvenargues, premier consul et Commandant dans Aix nous y promit lorsqu'il nous fit quitter notre maison de nous payer notre entretien tant que nous serions hors de chez nous, il nous marque dans une lettre qu'il écrivit à D. Prieur que quoique la ville nous donna que 15 sols par jour à chaque religieux qu'elle avait déplacé du couvent, il trouvait que 15 sols étaient bien peu pour des Chartreux et qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle n'en donna davantage aux Chartreux.

Mr de Paule l'aîné lui proposa de donner par jour 20 sols à chaque valet. Mr de Vauvenargues consentit à la proposition et ordonne qu'on nous couchât sur l'état de la ville, à raison de 20 sols par jour pour chaque religieux et frère et 12 sols pour chaque valet. Les gros arrérages que la ville nous doit sur cet article, nous font penser que nous ne sommes jamais payer du tout; notre sortie nous a couté plus de 3 milles livres en pure perte pour nous, soit par les meubles qui se sont cassés ou perdus, soit par la consommation des denrées qui s'est faite en pareil cas, soit enfin par les bêtes qu'on a loué, outre chascharrettes que la ville nous fournit et généralement par mille autres dépenses aux quelles nous avons été obligés et dont on ne parle point ici pour ne pas ennuyer. L'on se contentera de dire que les charrettes que la ville nous fournit pour charrier nos meubles, nos provisions coutèrent à la ville plus de 400 livres, on ne parle pas d'une charrette à 4 chevaux et de 4 bêtes de bât, qui nous furent prêtées par des amis

pendant 6 jours, chaque charrette et chaque bête de bât, ne pouvaient faire qu'un voyage par jour, de la ville à la bastide du frère Joseph. Les charretes qui apportèrent au séminaire nos hardes et provisions coutèrent 378 livres.

La ville voulait si elle était obligé de payer cette dépense, qu'elle passa sur ce qu'elle nous avait promis pour notre entretien. D.Prieur sut a la fin trouver le moyen de faire porter à la ville. Si nous avions donné 3 mille livres à la ville et qu'elle nous en eut laissé notre maison, nous y aurions gagné, elle ne doit considérer par conséquent ce qu'elle nous a promis pour notre entretien que comme un loyer de dommagement de ce qu'elle nous coûta en cette occasion.

Le 24 Février 1721, la famille de la Charité, qu'on avait fait sortir pour y loger une partie des pestiférés et laquelle dite famille on avait logé dans la Chartreuse d'Aix de laquelle on avait fait sortir par force tous ceux qui y étaient, tant religieux que frères, cette dite famille commença à débagager l'a et le jour susdit, ce qu'elle n'aurait pas fait d'un an si les Chartreux d'Aix qui étaient pour lors au séminaire c'est-à-dire D. Prieur et D. Coadjuteur n'avaient vivement pressé et continuellement messieurs les recteurs de la Charité de leur rendre leur maison. Ces deux religieux étaient aussi tous les jours chez Mgr l'archevêque d'Aix et chez Mr le marquis de Vauvenargues pour les prier de renvoyer à la maison de la Charité tous ceux qui occupaient la Chartreuse d'Aix.

L'on avait lavé toute la maison de la Charité avec du vinaigre ou l'on avait fait bien nettoyer partout; on y avait fait ensuite deux parfums, l'un sec, l'autre humide; le parfum humide était si violent qu'il avait noirci toutes les murailles de la Charité, lorsque une chambre était parfumée si une personne était venue à passer devant la porte de cette chambre, quoique cette porte fut fermée, cette personne se noircissait tout du côté de la chambre ou était le parfum.

Le 22 Septembre 1721, on ouvrit les églises par ordre de Mgr l'archevêque lesquelles avaient été fermées depuis le premier Mai . Monsieur de Vauvenargues Commandant dans la ville d'Aix pendant le temps de la contagion et Mr Buisson, l'assesseur faisant la demande à Mgr l'archevêque l'on ouvrit les églises au son de toutes les cloches à 8 heures du matin; on chanta dans chaque église une grande messe et l'après-midi on donna dans chaque église la bénédiction pour remercier Dieu de la cessation de la peste, en attendant qu'on puisse en rendre à Dieu des actions de grâce plus solennelles.

Le 26 Septembre 1721 D. Prieur de la Chartreuse voyant que M.M. les recteurs de la Charité ne sortaient de la Chartreuse que bien lentement y vient coucher, il coucha dans la chambre quoiqu'elle fut pleine de meubles de la Maison, cette dite chambre n'ayant pas été habitée par personne pendant que les Chartreux furent dehors de leur Maison. D. Prieur n'y vient coucher que pour la faire évacuer plus vite; en effe , le 29 Septembre 1721 toute la maison de la Charité alla coucher à la Charité et l'on remit sur les 5 heures du soir toutes les clefs de la Chartreuse à D. Prieur.

Le 3 Octobre 1721, Mr de Villeneuve, supérieur du séminaire d'Aix donna à diner dans son réfectoire à toute la communauté des Chartreux, entre deux religieux, il y avait un prêtre, de sorte qu'on voyait un habit blanc un habit noir un habit blanc, un habit noir.

Le 11 Octobre, toute la communauté des Chartreux peut coucher à la Chartreuse, le même jour tous furent à matines, elles commencèrent par un Té Doum, le prêtre hebdomadaire dit ensuite 5 oraisons en action de grâce de ce que le Seigneur nous avait fait tous rentrant dans Chartreuse en parfaite santé. Dom Prieur pendant 13 jours avait fait nettoyer toute la Chartreuse , il avait fait parfumer les endroits qui en avaient besoin, avec tout cela il ne pût en ôter les puces dont toute la maison était remplie, il y en avait une si grande quantité que pendant 3 semaines, nos religieux ne pouvaient point dormir. Il y avait aussi une quantité surprenante de punaises. D. Prieur se contenta de les toutes ôter des chambres de religieux, c'est-à-dire autant qu'il pût en faisant laver toutes les chambres avec du

vinaigre distillé, du fiel de boeuf et de la coloquinte; tout cela mêlé et bouilli ensemble pendant 1/4 d'heure, on en frotta tous les lits, les bancs et les oratoires tant dehors que dedans; le reste de la maison fut abandonné aux punaises. L'on a toujours été à matines et à tous les offices du jour depuis le 11 Octobre.

Il manque bien des choses aux religieux, qu'on ne peut leur faire avoir que dans la suite, on ne trouvait rien pour lors à acheter, tout ce que se vendait était si cher qu'on ne pouvait rien acheter.

Le 31 Octobre 1721, nous rendîmes aux M.M. du séminaire le dîner qu'ils nous avaient donné dans le 3 du même mois, avec cette différence qu'ils mangèrent à la salle et qu'il y avait un très beau repas. Il y avait Mr de Villeneuve, supérieur du Séminaire et grand vicaire du diocèse d'Aix; M.M. Joubert Duclos, Fournier, Monger, de la Calade, directeur du séminaire, plus Mr de Cabanes qui demeura au séminaire, Mr son frère qui est curé du Saint Esprit, le père Sabattier, bénédictins de Saint Maria qui a suivi ici à la Charité les pontifères pendant 8 mois et qui demeura au séminaire jusquà ce que les chemins soient ouverts pour pouvoir s'en retourner. Ce père est natif de Montpellier et fort estimé de Monseigneur l'archevêque d'Aix (1)

- ARMOIRIES ET SCEAU -

Nous n'avons trouvé aucune trace des armoiries de ce couvent, parmi les documents dépouillés dans les archives, à l'exception d'un manuscrit portant le N° 49376 de la bibliothèque de la ville de Marseille, ou, un grand dessin colorié, fait à la main et qui occupe toute la première page du livre, montre dans le bas, un écusson au milieu duquel est représentée Sainte Marthe et la Tarasque. Ce manuscrit daté de 1687 semble bien indiquer que ce sont les armes de la maison que l'on a voulu ne récenter ici. Car en consultant l'Armorial général de D'Hozier, nous y retrouvons reproduit le même dessin, dans un écu. Il aurait donc été relevé sur celui dessiné dans le manuscrit de 1687. Celui de d'Hozier étant daté de 1696, soit 9 ans plus tard; il est ainsi décrit: D'azur à une sainte Marthe d'argent tenant dans sa main dextre un goupillon et de sa senestre un dragon du même et autour des mots aussi d'argent : CARTHUSIA, AQUENSIS, SANCTAE.M." (2)

Ce blasonnsemble avoir été représenté aussi sur le sceau de cette maison, on n'en connait à ce jour qu'un seul exemplaire, signalé par G. Vallier (3) "dessiné dans l'album de M. Maignien, ancien conservateur de la Bibliothèque de renoble. Il offre une légende tronquée dans laquelle on croit pouvoir déchiffrer les fragments des mots CART.....SIS - Son type parait représenter sainte Marthe foulant aux pieds la Tarasque." Ce sceau etait-il celui de la maison, le Sigillum Magnum ? ou seulement le Sigillum Parvum, dont se servait pour leur usage particulier soit le Prieur, le procureur ou le Vicaire, ainsi que les autorisaient les statuts de l'Ordre.

- PRIEURS DE LA CHARTREUSE -

Pour nous excuser de n'avoir presque plus rien à dire ce ce couvent nous empruntons à l'auteur d'une monographie de la Chartreuse de Glandier ces quelques lignes (4) : "Lorsque d'une Chartreuse on a dit la fondation

---

(1) Archives Religieuses, Série 17 H-2 , Bouches-du-Rhône.

(2) D'Hozier, Armorial Général(1696) -(Inscr.Prov.1 509)(Blason col,Prov. 11- 1097).

(3) Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et numismatique de Saint Bruno par G. Vallier. Montreuil sur Mer. 1891 - in 8°.

(4) Notice historique sur l'ancienne Chartreuse de Glandier,par J. Brunet 1879 p. 22.

quand on a donné la liste des ces Prieurs et raconté comment et à quelle époque elle a cessé d'exister, il ne reste plus rien ou presque plus rien à dire. Ces longs siècles qui séparent la première et la dernière des deux dates se sont écoulés dans l'uniformité d'une vie de prières et de travail qui fut toute pour Dieu et ne voulut rien laisser aux hommes. Le silence qui régna dans la Chartreuse semble durer après qu'elle n'est plus.

Nous donnons un liste générale des Prieurs depuis la fondation jusqu'en 1791, telle que nous avons pu la rétablir avec les documents d'archives. Les premiers Prieurs sortaient presque tous de la Chartreuse de Villeneuve.

1628 - 1631 - Dom Gabriel Curcel, premier recteur d'Aix en 1625, puis envoyé dans un autre monastère, d'ou il revient prieur à Aix, par la carte de 1634, mort le 8 Mars 1640. Le chapitre Général lui accorda une messe di Beata dans tout l'Ordre.

1631 - 1633 - Dom Denis de Sailli, profés de Villeneuve, prieur de Bonpas, puis d'Aix; mort le 28 Juin 1690. Une messe de Beata lui est accordée.

1633 - 1634 - Dom Jean Baptiste Girardi, prieur en 1633
1634 - 1640 Dom Gabriel Curcel pour la 2ème fois
1640 - 1644 - Dom Gabriel Magnati, profés et procureur de la Chartreuse de l'Obédience de Meylan au sortir d'Aix il fut envoyé comme prieur de Bonpas. Il fut nommé prieur d'Aix par la carte du Chapitre de 1640 Une messe de Beata lui est accordée.

1644 - 1650 - DomAntoine Blaconne, sortit d'Aix pour aller prieur de Villeneuve le 20 Avril 1650.

1650 - 1654 - D. Alexis Arnaldi , profés de Villeneuve, de prieur d'Aix, il passa à celui de Saint Marie le 21 Octobre 1654, ensuite à celui de Montrieux et à celui de Valbonne ou il mourut le 9 Juin 1680.

1654 - 1656 - Dom Antoine Blaconne, retourné prieur à Aix et sortit pour aller ppéeur de Toulouse le 29 Janvier 1656

1656 - 1684 - Dom Philippe Jasseaud, profés et procureur de Villeneuve, devint prieur d'Aix en 1656, il resta prieur 28 ans, il y mourut le 14 septembre 1684. Il avait 53 ans de profession.

1684 - 1697 - Dom Jacques de Brusi (Bussy) vint prieur à Aix le 14 Octobre 1684 il y reste prieur jusqu'au chapitre de 1697, il était profés de Villeneuve. Au sortir d'Aix il alla comme simple religieux à la Chartreuse de Marseille.

1697 - 1700 - Dom Joseph Bardon, profés et vicaire de Villeneuve lorsqu'il fut nommé prieur, charge qu'il n'occupa qu'un an, il vint prieur à Aix au Chapitre de 1697. D'Aix il passa en 1700 à Montrieux ou il est mort prieur.

1700 - 1705 - D. François Guyot devint prieur à Aix après D. Bardon, il était profés de Villeneuve. De Vicaire à Villeneuve il fut prieur de Montrieux puis de Durbon et de Vaucluse. Il devint prieur d'Aix au Chapitre de 1700 et fut nommé prieur à Marseille au Chapitre de 1703.

1705 - 1724 - D. Philibert Brunet fut prieur d'Aix au Chapitre de 1703 il avait été pendant 3 ans prieur de Marseille avant de venir à Aix. Il était profés de Villeneuve et coadjuteur de Marseille avant d'être prieur. Par la carte du Chapitre général de 1724, il fut envoyé prieur de Lugny en Bourgogne ou D. Emmanuel Varenard son coadjuteur le suivit. Il meurt à Lugny et D. Varenard lui succède à ce prieuré.

1724 - 1728 - Dom Guillaume Moreau, profès de Villeneuve fut nommé Prieur D'Aix au Chapitre de 1724, il avait été prieur de Durbon pendant 2 ans avant de venir à Aix. Il était coadjuteur de la Chartreuse de Marseille quand on le nomma prieur de Durbon, ou il ne put se rendre qu'après avoir fait deux quarantaines, l'une dans le terroir d'Aix et l'autre à Sisteron, à cause de la contagion. Il mourut à Bédarrides en se rendant au Chapitre de 1728.

1728 - 1748 - D. Mathieu Rogis.

1748 - 1755 - D. Jean David Saint Martin.

1755 - 1764 - D. Gabriel Julien.

1764 - 1772 - D. Alexandre Perraud.

1772 - 1786 - D. Joseph de Camaret avant dernier prieur qui mérita l'éloge Laudabiliter vixit.

1786 - 1791 - D. Bonaventure Cantor, le dernier prieur, se retira à la Part-Dieu en Suisse ou il mourut le 10 Janvier 1795 après 54 ans passés en religion. Il eut un Laudabiliter vixit.

Plusieurs religieux de cette maison ont mérité de la part de l'Ordre, l'éloge d'avoir vécu "Laudabiliter" se sont : D. Jean Chauvet, profès de Villeneuve, qui mourut à Aix en 1717 après 60 ans de vie cartusienne; et D. Gabriel Jules Coeur, qui vécut 59 ans dans l'Ordre.

- PERIODE DE LA REVOLUTION -

En Novembre 1789, tous les supérieurs des Communautés religieuses de France avaient reçu un exemplaire des Lettres-Patentes du Roi, portant sanction d'un décret de l'Assemblée Constituante concernant l'émission des vœux de l'un et l'autre sexe. Ce décret du 28 Octobre, tout en ajournant la question des vœux monastiques, en suspendit aussitôt l'émission dans tous les monastères.

Le 4 Février 1790, l'Assemblée Nationale adoptant la proposition du Président Barnave, rendit l'arrêt suivant : comme article constitutionnel.

1°- Que la loi ne reconnaîtra plus les vœux monastiques solennels de l'un et l'autre sexe; déclare en conséquence que les Ordres et Congrégations religieuses sont et demeurent supprimées en France, sans qu'il puisse en être établis à l'avenir.

2°- Tous les individus de l'un et l'autre sexe existant dans les monastères et maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration à la Municipalité du lieu, ou il sera pourvu à leur sort par une pension convenable.

Dès ce moment les biens des religieux devenaient la propriété de la Nation, l'Etat se substituant en leur lieu et place. De là, promulgation de nouveaux décrets les 20 Février, 19 et 20 Mars, stipulant que : (1).....

Art.VI - Les officiers Municipaux se transporteront dans la huitaine de la publication des présentes, dans toutes les maisons religieuses de leur territoire, et s'y feront représenter tous les registres et comptes de régie, les arrêteront et fermeront un résultats des revenus et des époques de leur échéance. Ils devront aussi dresser sur papier libre l'état sommaire de l'argenterie, de l'argent monnayé, des effets de sacristie, livres et mobiliers,

---

(1) - Lettres - Patentes du Roi, données à Paris le 26 Mars 1790

en présence de tous les religieux, à la charge desquels ils laisseront les dits objets. Ils dresseront un état des religieux profés de chaque maison avec leur nom, leur âge et les places qu'ils occupent, et recevront la déclaration de ceux qui voudraient s'expliquer sur leur intention de sortir des maisons de leur Ordre et vérifieront le nombre de sujets que chaque Maison pourrait contenir.

- BIENS DE LA CHARTREUSE EN 1790 -

D'après les inventaires des Officiers Municipaux, dressés le 17 Mai 1790, la Communauté qui se composait de 10 religieux et 3 frères possédait;(1)

Deux bastides au quartier de St Mitre y compris l'enclos d'Aymar et la vigne de Rouenhours dont les terres en partie labourables et complantées en vignes et oliviers sont affermés à mi-fruits à 4 rentiers, dont le produit y compris une vigne dite de Saint Laurent s'élève à 266 livres 3 sols 6 deniers
Pré du même quartir, affermé 300 livres
Jardin dit du Perrier avec bâtiment, une petite terre et une aire dans le terrain de cette ville, affermés 900 livres
Jardin dit des Canaux, avec bâtiment, au faubourg 800 livres
Jardin avec bâtiment au faubourg 120 livres
Jardin dit de Marcel au faubourg 48 livres
Deux petites maisons contigues 75 livres
Le jardin de la maison, revenu 72 livres
La Chartreuse d'Aix possède les droits de cens et surcens sur plusieurs maisons situées dans le faubourg, dont le revenu annuel s'élève à 1084 l,1 sol, 9 deniers.

Droits de lods produisant année commune 538 livres,7 sols.
Pensions diverses produisant un revenu annuel de 5.039 livres,11 sols, 7 deniers.

- BIENS NATIONAUX SITUES DANS LE TERROIR D'AIX -

Deux domaines contigus des Chartreux au quartier de Bueno-Houra et jas de Bouffan.
Terre et pré attenant au domaine de la Vieille Chartreuse, arrentée au prix de 300 livres.
Petit jardin au domaine du grand Jardin de la Chartreuse de la terre des Canaux, arrenté pour 7 années à la rente annuelle de 120 livres.
Jardin dit de Marcel, arrenté pour 6 années à la rente annuelle de 48 livres.
Grand Jardin et enclos, du côté du Faubourg des Cordeliers, terre dite des Canaux; bâtiment et réservoir près le jardin de la Chartreuse; jardin dit de Berenguier; enclos attenant à l'église des Chartreux; petite remise au coin du jardin de Berenguier; place à vendre les herbes proche la Halle; le tout arrenté pour 6 ans à la rente annuelle de 800 livres

Prés clos, prés des Minimes, arrentés conjointement avec d'autres petits prés, à la rente annuelle de 1.000 livres.

Langue de terre dont partie en aire prés de la Rotonde.

- BIENS DE DEUXIEME CLASSE -

Terres et prés de la Grande Chartreuse, estimé	6.589 livres
Prés proche les Minimes.	8.800 livres
Domaine quartier de la Bueno-Houro.	17.270 livres
Domaine du Jas de Bouffan.	67.102 livres

(1) Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux, Paul Moulin. 1908. T. 1.

Propriété quartier de Boueno-Houre,	1.980
Propriété Chemin d'Avignon,	3.328
Enclos dit des Canaux.	8.000
Enclos dit de Berenguier.	5.200
Cens en argent et surcens.	12.000
Une pierre à vendre, place aux herbes.	600
Eglise couvent et jardin.	36.750
Propriété près de la Rotonde.	
Maison au faubourg, rue de la Paix.	640
Autre, même rue.	610
Ecurie et grenier à foin même rue.	2 0
TOTAL DE L'ESTIMATION	169.089 livres

- C H A R G E S -

Frais de culture de deux bastides, plantations, amélioration et réparations	855 liv. 8 sols 1 denier.
Réparation et entretien des maisons, murs de clôture et canaux des jardins	307 liv. 11 sols 2 deniers.
Les décimes	483 liv. 18 sols.
Capitaux des domestiques	7 liv. 4 sols.
A l'archevêque d'Aix pour cens et indemnité	32 liv.
Au possesseur de la chapelle St Michel et 1/2 lods	37 liv. 10 sols.
Aux anniversaires de St Sauveur, pour cens, 1/2 lods 2 pannaux de blé et	168 liv. 13 sols 2 deniers.
Au prieur de St Jean, pour cens, 6 pannaux de blé	1 liv. 3 sols.
A la ville d'Aix pour cens et 1/2 lods	10 liv. 0 sols 2 deniers.
Au domaine du roi	0 Liv. 5 sols 5 deniers.

De plus, la chartreuse est chargée de l'acquittement de plusieurs fondations

NOTA - Il faut déduire des revenus, la somme de 150 livres, le capital dû par Mr de Viens produisant cette somme ayant été remboursée et compris dans les 4.000 livres placés sur la communauté de Caumont sous le nom de l'abbé Peraud.

Il existe en argent monnayé la somme de 7.920 liv. 5 sols 3 deniers.

Il est dû en arrérages :

Pour les censes	1.390 liv. 5 sols 8 deniers.
Sur les pensions	3.287 liv. 11 sols 10 deniers.

Mobilier non évalué

Le bibliothèque renferme 1.200 volumes

Le traitement des religieux est ainsi liquidé :

deux à	1.200 livres
quatre à	1.000 livres
quatre à	900 livres

Pour les frères:

un à	600 livres
deux donnés à	300 livres chacun

- VENTE DES BIENS DE LA CHARTREUSE -

Depuis le moment ou les Officiers Municipaux dressèrent l'inventaire de l'actif et du passif du monastère, le Procureur était tenu d'avoir un journal indiquant les recettes et les dépenses qu'il devait présenter pour les six mois au receveur du district; lorsque parut ce décret de l'Assemblée Nationale.

" Considérant que les bâtiments et les terrains vastes et précieux occupés
" par les religieux et religieuses, présentent de grandes ressources à la
" Nation, dans un moment ou les grandes dépenses lui font une loi de ne
" négligeraucune de ses ressources. Qu'il importe de faire jouir les religieux
" et religieuses de la liberté qui leur est assurée par les lois précédemment
" faites. Qu'il importe pas moins de dissiper les restes d'un fanatisme auquel

les ci-devant monastères prètent une trop facile retraite, qu'enfin il est un moyen de concilier par une augmentation de pension, la liberté des religieux déliés de la vie commune et les intérêts de la Maison avec l'extinction absolue de la vie monacale, décrète qu'il y a urgence :

Art. I - Pour le 1er Octobre prochain, toutes les maisons actuellement occupées par des religieux ou des religieuses seront évacuées par les dits religieux ou religieuses et seront mis en vente à la diligence des Corps Administratifs.

Art. XIV - Aussitôt la publication du présent décret, les directions des districts feront convertir en monnaie toutes les cloches et l'argenterie des maisons religieuses de leur arrondissement.

Art. XV - Les bâtiments nationaux et leur dépendances occupés par les religieux et les religieuses, seront mis en vente sans attendre qu'ils soient libres, mais les acquéreurs ne pourront dans aucun cas en prendre jouissance avant le 2 Octobre prochain . - Signé : Rolland: Contresigné : Danton.

A la suite de ces décrets, tous les biens de la Chartreuse d'Aix furent vendus en partie brisée et en voici le détail.

15 Février 1791 - Propriété au quartier du Buano-Houro, confrontant la traverse qui va à l'ancienne Chartreuse, estimée 1.800 livres, adjugé à Ant.Fouque d'Aix 6.600 liv.
Terre au même quartier confrontant le valat du même nom estimée 1430 livres, adjugée à Joseph Michel,bijoutier à Aix 4.300 liv.

24 Février 1791 - Pré, enclos et bâtiment, confrontant au Nord aux Minimes arrentés à Imbert, aubergiste estimé 8.800 livres, adjugés à J. Blaise Longeon d'Aix 27.100 liv.

1er Mars 1791 - Domaine dit la Grande Chartreuse, au quartier du Jas de Bouffant, confrontant le valat de Buono-Houro, chemin de Galice et de Berro, bâtiments, cour , jardin, vignobles, terres(64 quartérées) - terres et vignes (8 quart.1/2)- autre terre(4 quart; 250 cannes) - une langue de terre(500 cannes) - estimé 49.832 livres.
Domaine dit la petite Chartreuse au quartier de Bouano-Houro bâtiment pour le ménage, et terre et vignobles(1 quart. 275 cannes) - estimé 15.840 livres
Le tout adjugé à Joseph Emeric pour le compte de J.J. Emeric ainé et François Bourgarel tous deux négociants à Aix 115.000 liv.

3 Marc 1791 - Propriété dite Enclos d'Aymar, au chemin d'Avignon, confrontant le chemin et celui qui va à l'Hopital Saint Jacques adjugé à Vve Honorat 12.100 liv.

7 Mars 1791 - Jardin dit de Berenguier, bassin, puits et vieux bâtiments(2 quart.) au faubourg(contre le mur du midi est un bassin qui reçoit les eaux minérales et le terrain qui va à la rue de la Paix, coin de l'enclos du couvent) estimé 5.200 livres adjugé à Gaspard Riehaud pour le compte de Jules François Fauris d'Aix 8.600 liv.

5 Avril 1791 - Jardin des Canaux avec bâtiment et hangar confinant à l'hopital des Incurables (qui était alors sur l'emplacement du Cours Sextius) estimé 8.000 livres; adjugé à Honoré Gavot pour le compte de J.F. Fouris, Gaspard Abrard et Roure frères 31.000 liv.
Jardin de Barral avec vieille bâtisse, rue de la guerre au faubourg estimé 700 livres, adjugé à Décanis,ménager à Aix 2.250 liv.

1er Juillet 1791 - Jardin avec bâtiment au faubourg d'Aix confrontant les Cornets,esti é 700 livres adjugé à Mardochée et Jacob Massé frères d'Aix 2.325 liv.

6 Juillet 1791 - Terre et aire au bout des aires de St Roch estimé 815 livres adjugé	2.100 liv.
1er Octobre 1791 - Meubles, effets, ustensiles, tonneaux	3.315 liv.5 s
8 Octobre 1791 - Lambris et vieux plomb	240 liv.2 s
21 Novembre 1791 - Jardins et enclos affermés	315 liv.
17 Janvier 1792 - Eglise, couvent et jardin à Aix, estimé 36.750 livres adjugés à J.B. Ansi, orfèvre à Aix, en compte avec Gaspard Abrard, négociant J. Magnan, entrepreneur; J. Michel, orfèvre; Salomon Crémieux négociant; Michel Bédarrides fils, négociant et J. Simon, cirrier à Aix	35.700 liv.
9 Prairial an III (28 Mai 1795) - Maison en mauvais état rue de la Paix au faubourg d'Aix, estimées 640 livres ; adjugée à Claude Blache entrepreneur de chemins, rue des Chartreux à Aix	2.275 liv.
Une autre maison, même rue adjugée à épouse Sauve	1.825 liv.
18 Prairial - Ornements et linges	2.922 liv.10s
TOTAL DES ADJUDICATIONS	307.967 liv.17 sc

- BIBLIOTHEQUE DE LA CHARTREUSE -

La bibliothèque du couvent se composait de 1200 volumes riches de ce que la science humaine avait de plus pur; Saints Pères, théologiens, philosophes canonistes, liturgistes, ascètes, commentateurs, controversistes, historiens, hagiographes et littérateurs anciens, avaient été réunis. Tout cela fut dispersé par la vente publique de 1791 .

Nous avons pu retrouver à la bibliothèque de la Ville de Marseille 3 manuscrits liturgiques, formant grand in 4° provenant de cette Chartreuse.

—Le premier sous le N° 49219, contient 95 feuillets manuscrits. Sur la page formant frontispice, on lit :

Liber sacerdotis hebdomarii in quo
continetur ex quoe dixit in sede sua

Dans le milieu de cette page est rapportée une petite gravure de 0,050 m/m sur 0.060 m/m représentant le Christ et la Vierge, et le Saint Esprit au-dessus .

Au bas de la page cette mention :

Cartusioe Beatoe Marthoe prope
Aquas Sextius - Ann. D. 1645

Dans le texte, il y a 10 lettres ornées - Ce livre de format grand in 4° est écrit sur papier , en bons caractères, mais est un peu usagé. La couverture du XVIII° siècle est très ordinaire en carton marbré.

—Le second manuscrit, sous le N° 49376 de 153 pages manuscrites; reliures en maroquin rouge du XVII° siècle avec ornements dorés sur le dos et les 2 plats. Les 135 premières pages ont été écrites en 1688 par le frère Hieronymus Hugues de Villeneuve : Ce sont les Offices du temps et le propre des Saints suivant le rite en usage chez les Chartreux.

Les 18 dernières pages ont été écrites en 1765, par le frère André Nicolas d'Aix

qui a utilisé les pages qui étaient resté en blanc à la fin du livre. Ce sont les offices du Samedi Saint et autres qui avaient été omis dans la première partie du manuscrit. Celui-ci est en parfait état de conservation très bien écrit sur bon papier, il contient de nombreuses miniatures et lettres ornées.

Le livre commence par une sorte de préface paginée de 1 à 14 en chiffres romains. Le texte débute par une belle lettre ornée J. miniature peinte qui réprésente le buste d'un Chartreux en prière, les mains jointes devant un livre appuyé contre une tête de mort(sans doute on a voulu représenter Saint Bruno, le fondateur de l'Ordre), dans le fond, un paysage avec des arbres de chaque côté, la lettre et le tout encadré d'or. La première page qui suit cette préface, est un grand dessin peint, hors texte sur parchemin, dont les couleurs sont très vives. Il représente un médaillon orné qui occupe toute la page; dans le haut 2 têtes d'anges et dans le bas, un écusson soutenu par deux génies, lequel représente sans doute les armes du couvent, sous la figure de Sainte Marthe tenant la tarasque enchainée.

Dans le médaillon du milieu de la page on lit ce texte :

Collectaneum
in quo continentur
omnes collectoe
quoe per anni circulum
dicuntur in divinis officiis
tam de tempore quam de sanctis
juxta ritum et usum
sacri ordinis cartusiensis
completum anno domini
mil . D C. L XXXVII
Pro Cartusia Aquensi
Beatoe Marthoe
Scribebat Frater Hieronymus
Hugues.Profés.D. Villeneuvoe

La page 1 porte en tête , une bande de 0.170 m/m de large sur 0.040 m/m de haut, miniature peinte représentant le Saint Esprit au dessus des nuages , dans le milieu d'un cartouche ornementé et supporté de chaque côte par des anges. De grandes fleurs et des ornements, rinceaux, volutes, garnissent les deux extrémités.

La page 5, porte également un bandeau colorié, qui représente dans un cartouche le monogramme du Christ entouré d'arabesques.

La page 35, un dessin de coquille, peint et placé en cul de lampe

Page 36 , le bandeau peint représente au centre, une corbeille d'ou sortent des fleurs, de chaque côté, de grands rinceaux renaissance. Au milieu de cette page, un motif ornemental en couleur.

Page 47 - Dans le bandeau colorié, la lettre H surmontée d'une croix occupe le milieu, elle est ornée d'arabesques et de fleurs. Au milieu de la page est un ornement colorié.

Page 57 - Dans le bandeau colorié, au milieu est un cartouche doré et uni entouré de chaque côté de rinceaux à grands ramages.

Page 100 - Un grand dessin est placé en cul de lampe, il représente sur un plateau rouge, une grande corbeille d'ou sortent 4 grandes fleurs et des feuilles disposées, deux l'une au dessus de l'autre et une de chaque côté.

Page 101 - Un grand dessin ornemental à feuilles d'acanthe occupe tout le bandeau de haut de la page

Page 111 - Est un petit cul de lampe ornemental en couleur.

Entre les pages 118 et 119 se trouve une page hors texte peinte sur parchemin qui représente : 3 tulipes, 2 roses, 2 fleurettes, 2 boutons de fleurs, le tout disposé d'une façon décorative sur un ornement.

Page 136 - Sur une grande lettre ornée F. on a dessiné en rouge divers bâtiments, clochers, église, qui doivent sans doute vouloir représenter la Chartreuse.

Page 153 - En guise de cul de lampe on a dessine et peint une sorte d'écusson ornemental, style rocaille avec rinceaux et fleurs, dans le milieu on lit :

Auct^s et Correct^s
Aquis Sextius
1765
Per
Frix Andream
Nicolas
Aquensem

Dans le cours de l'ouvrage, on compte 58 grandes lettres majuscules dorées et ornées de fleurs ou d'ornements en couleur. Et 7 autres en lettres rouges ornées. Toutes les autres lettres majuscules sont de couleur rouge.

Le troisième manuscrit sous le N° 49388 à couverture maroquin de couleur marron avec ornements et filets dorés sur le dos et les plats, ne contient que 13 pages liturgiques, rituel pour l'eau bénite. Il est écrit en très belles lettres de 0.010 m/m de haut sur bon papier, le tout en très bon état.

La première page est entourée d'un grand cadre ornemental aux torsades jaunes et rouge, avec le texte suivant dans le milieu, dont l'avant dernière ligne est touchante.

Ordo
ad faciendam
quam benedictam
ad usum
Vener. Cart. Aquensis
sub felici Prioratu Venerā
di in chr. P.D. Ph. Brunet
D. Villoen. Professi
Scriptum
In cartusia Villoenuovoe senilī jam manū (non tremebunda tamen) humilis Servi F. Bernardi Suzan Albaniensis.
Anno Domini millesimo septuagesimo quarto decimo.

Dans le cours de l'ouvrage, il y a un certain nombre de lettres ornées dans des encadrements jaune et rouge.

Les miniatures de manuscrits de ce genre, sont assez rares après le XVe siècle. Les manuscrits du moyen-âge presque tous exécutés par la main des moines, cessèrent de paraître dés l'invention de l'imprimerie, qui fut même la cause de destruction de beaucoup de manuscrits remplacés par les ouvrages imprimés à grand nombre d'exemplaires. C'est pour cela que les manuscrits à miniatures depuis le XVIe siècle sont recherchés, moins pour ce qu'ils contiennent que pour l'intérêt d'art d'un dessin plus soigné qu'on leur attribue.

Nous reproduisons la vue générale de cette Chartreuse d'Aix, d'après une ancienne gravure conservée à la Grande Chartreuse. Dans l'ouvrage: Histoire d'Aix par J.S. Pitton de 1646, figure un plan de la ville d'Aix, sur lequel le couvent des Chartreux est représenté avec beaucoup de ressemblance au plan de notre gravure. De ce monastère qui occupait une superficie très importante on ne retrouve plus rien, tout a été démoli et réemployé dans l'édification

du quartier actuel qui forme aujourd'hui le grand triangle de maisons compris entre les rues Colony, de la guerre et du boulevard de la République. On en a conservé cependant le souvenir en donnant le nom de "Rue des Chartreux" à celle qui fait communiquer le boulevard avec la rue Colony. Elle a été ouverte à travers le cloître, les divers immeubles voisins ont englobé et utilisé les anciennes constructions, dans lesquelles on reconnait encore quelques pierres anciennes sans grand intérêt; la chapelle elle-même a été endommagée et réduite à l'état de grenier.

Tous les documents qui nous ont servi à composer cette petite monographie sont tirés des archives départementales des Bouches-du-Rhône complétées par celles de la Grande Chartreuse.

M. Dubois

LE MONASTERE DES CHARTREUX

D'AIX-EN-PROVENCE——1623-1791

(Archives Ecclésiastiques des B.D.R.—Série 1-H.)

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

FONDATION

L'an 1623 et le 19 décembre, Jean André d'Aymar (1), seigneur de Montsaillier, Conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent:" Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge " Mère de Dieu. Je Jehan André Aymar, misérable pêcheur sachant admo- " nesté des incertains évenements qui arrivent tous les moments dés " jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mort à laq- " uelle tout le monde est soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appe- " ler. J'ay voulu disposer et consigner ma derniere volonté scripte " et signer de ma propre main que je veux valoir par testament ou " codicil ou aultrement le mieux que se pourra. Je supplie Notre Seign- " eur par le mérite de la Sainte Passion me vouloir pardonner tous " mes péchez et me recepvoir dans la Sainte et incompréhensible " miséricorde lorsque mon âme partira de ce corps.....Je tiens et " entend que la finance de mon état de Conseiller de Parlement qui " sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise sur de bon- " nes communaultés pour de l'argent en provenant faire bâstir une " maison et église des Pères Chartreux dedans ou dehors cette ville " d'Aix affin qu'ils prient Dieu pour moi et pour tous les miens.... " Je l'ay ici soussigné de ma main propre. Fait à Aix le dixieme de " décembre mil six cent vingt trois."—Testament fait par Me Leys Darbes, notaire.

Le testateur étant décédé le 9 février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans sa carte générale du 5 mai 1624, la mention du projet de fondation. La charge de Conseiller de Mr d'Aymar fut liquidée à 54000 livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce reglement, mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçoit 48000 livres.

—— BIENFAITEURS ——

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées, voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère.

Nous donnons ici un état de ces fondations:	
Mr d'Aymar, premier fondateur	54000 livres
Honorade de Papalaudy, femme de Gaspard de Sabran	16200
Les Consuls de la ville d'Aix	6000
Chanoine Moutin, pour la cellule du prieur	2000
De Fonbeton, pour la premiere chambre	2000
Le President de Paule, pour la chambre qui suit	2600
Le Président de Maunier, pour une chambre	2000
Chevalier de la Valette, ...id...	2000
Baltazar de Félix	4000
De Beyer, avocat	300
Demoiselle Bagnoly	300

(1) Jean André d'Aymar fut Conseiller au Parlement de Tolose et

LE MONASTERE DES CHARTREUX

D'AIX-EN-PROVENCE------1623-1791

(Archives Ecclésiastiques des B.D.R.---Série 1-H.)

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

FONDATION

L'an 1623 et le 19 décembre, Jean André d'Aymar,(1) seigne
Montsaillier, Conseiller royal au Parlement de Provence, fit
ment par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Char
pour fonder un couvent:" Au nom de Dieu et de la Glorieuse
" Mère de Dieu. Je Jehan André Aymar, misérable pêcheur sach
" nesté des incertains évenements qui arrivent tous les mo
jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mo
" uelle tout le monde est soubmis lorsqu'il plaira à Dieu
" ler. J'ay voulu disposer et consigner ma derniere volonté
" et signer de ma propre main que je veux valoir par teste
codicil ou aultrement le mieux que se pourra. Je supplie No
" eur par le mérite de la Sainte Passion me vouloir pardon
" mes péchez et me recepvoir dans la Sainte et incompréhen
" misericorde lorsque mon âme partira de ce corps.....Je t
" entend que la finance de mon état de Conseiller de Parle
" sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise s
" nes communaultés pour de l'argent en provenant faire bâ
" maison et église des Pères Chartreux dedans ou dehors ce
" d'Aix affin qu'ils prient Dieu pour moi et pour tous les
" Je l'ay ici soussigné de ma main propre. Fait à Aix le di
" décembre mil six cent vingt trois."-Testament fait par M
Darbes, notaire.

Le testateur étant décédé le 9 février 1624, la Grand
se fut avertie à temps pour insérer dans sa carte générale
1624, la mention du projet de fondation. La charge de Consei
Mr d'Aymar fut liquidée à 54000 livres. Les héritiers firen
difficultés pour ce reglement, mais un accord intervint et
des Chartreux reçoit 48000 livres.

------ BIENFAITEURS ------

Cette première donation connue dans la ville suscita u
mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municip
toutes les familles riches et titrées, voulurent contribuer par des do
cours de cette année et des suivantes à la construction
monastère.

Nous donnons ici un état de ces fondations:

LE MONASTERE DES CHARTREUX

D'AIX-EN-PROVENCE------1623-1791

(Archives Ecclésiastiques des B.D.R.---Série 1-H.)

§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§§

FONDATION

L'an 1623 et le 19 décembre, Jean André d'Aymar,(1) seigneur de Montsaillier, Conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent:" Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge " Mère de Dieu. Je Jehan André Aymar, misérable pêcheur sachant admo- " nesté des incertains évenements qui arrivent tous les moments dés jour aux pauvres humains qui le plus souvent causent la mort à laq- " uelle tout le monde est soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appe- " ler. J'ay voulu disposer et consigner ma derniere volonté scripte " et signer de ma propre main que je veux valoir par testament ou codicil ou aultrement le mieux que se pourra. Je supplie Notre Seig- " eur par le mérite de la Sainte Passion me vouloir pardonner tous " mes péchez et me recepvoir dans la Sainte et incompréhensible " miséricorde lorsque mon âme partira de ce corps.....Je tiens et " entend que la finance de mon état de Conseiller de Parlement qui " sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise sur de b- " nes communautés pour de l'argent en provenant faire bâtir une " maison et église des Pères Chartreux dedans ou dehors cette vil " d'Aix affin qu'ils prient Dieu pour moi et pour tous les miens... " Je l'ay ici souscigné de ma main propre. Fait à Aix le dixieme de " décembre mil six cent vingt trois."-Testament fait par Me Leys Darbes, notaire.

Le testateur étant décédé le 9 février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans sa carte générale du 5 mai 1624, la mention du projet de fondation. La charge de Conseiller de Mr d'Aymar fut liquidée à 54000 livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce reglement, mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçoit 48000 livres.

------ BIENFAITEURS ------

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées, voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère.

Nous donnons ici un état de ces fondations:

D Aymard, pour chapelle et ornements d'église——2700 livres
Chevalier de Vauvenargues——1500
Navarre, pour la chambre du procureur——1500
Francois de Gautier, pour la chambre du sacristain——1500
Borrilly, pour la chambre du prieur——1500
André, prieur claustral, une lampe d'argent et——1200
Honoré Trian——1600
Messire Louis Portalier, bénéficiaire de Villeneuve——1000
Pierre Benoit——211
Rigolet de Dijon——1200
Riouffe, docteur medecin——1615
Le doyen de Meironne, pour l'aile du grand cloître——500
Le visiteur Bec——350
Henri Lombard de Faucon, chanoine de St. Sauveur——10000
Joseph Concorde——300
Marquis Dellieres Dagoult——300
Le Président Cornillon, de la main à la main, diverses sommes.
Plandoux, notaire, divers dons.
Henri de Silvacanne, fondation de messes.
Dame Anne Marcel, jardin et bâtiment au faubourg d'Aix.
Les divers couvents de l'Ordre des Chartreux s'unirent à ces bienfaiteurs pour aider la fondation de celui d'Aix:
La Chartreuse de Durbon, donne——6000 livres
...id...Notre Dame de Montrieux,——3000
...id...de Valbonne——4000
..ID...Notre Dame de Bompas——6940
...id...Du val de Bénédiction de Villeneuve——32385
et divers ornements, plus une cloche qui portait en légende
Villenovae anno 1636-26 augusti sub V.P.D.Sadoni de Lauzerai,
La Grande Chartreuse donna une horloge.
Parmi les bienfaiteurs de l'Ordre on peut encore citer l'archevêque d'Aix, Alphonse Louis Duplessis, ancien chartreux de Bompas, frere du cardinal de Richelieu qui avait été sacré dans l'église de la chartreuse de Paris en juin 1626.
Le roi Louis XIV approuvant aussi la fondation de la chartreuse d'Aix, la déclara de fondation royale par ses lettres patentes du 13 aout 1654 et lui accorda tous les privileges dont jouissent les fondations royales, plus 5 minots et un tiers de franc salé.
Quelques années plus tard, en 1661, le roi leur accorde encore la permission de faire un aqueduc pour amener l'eau nécessaire à leur couvent.

—— EMPLACEMENT DU MONASTERE ——

Les dons reçus des premiers bienfaiteurs permirent en attendant la construction d'un grand monastere, de pouvoir acheter une propriété dans les environs d'Aix. Le 10 juillet 1625, on acquit du sieur de Cabannier pour le prix de 15000 livres tournois, la bastide Daigoux, dite de Flassan; elle était située sur la route de Salon, (1)
Les Supérieurs de l'Ordre décidèrent que un recteur et deux religieux habiteraient cette bastide, (2)
Le surplus des fonds provenant de la fondation d'Aymard fut placé provisoirement en rentes à percevoir de divers particuliers ou de communautés. Le clergé d'Alais, reçut un placement de 12600 livres à rembourser à réquisition dans un délai de trois mois.

Quelques années plus tard en 1633, le Chapitre Général, ayant approuvé tout ce qui avait été fait en vue de construire un nouveau couvent sur un emplacement définitif, on décide en 1634 d'acheter

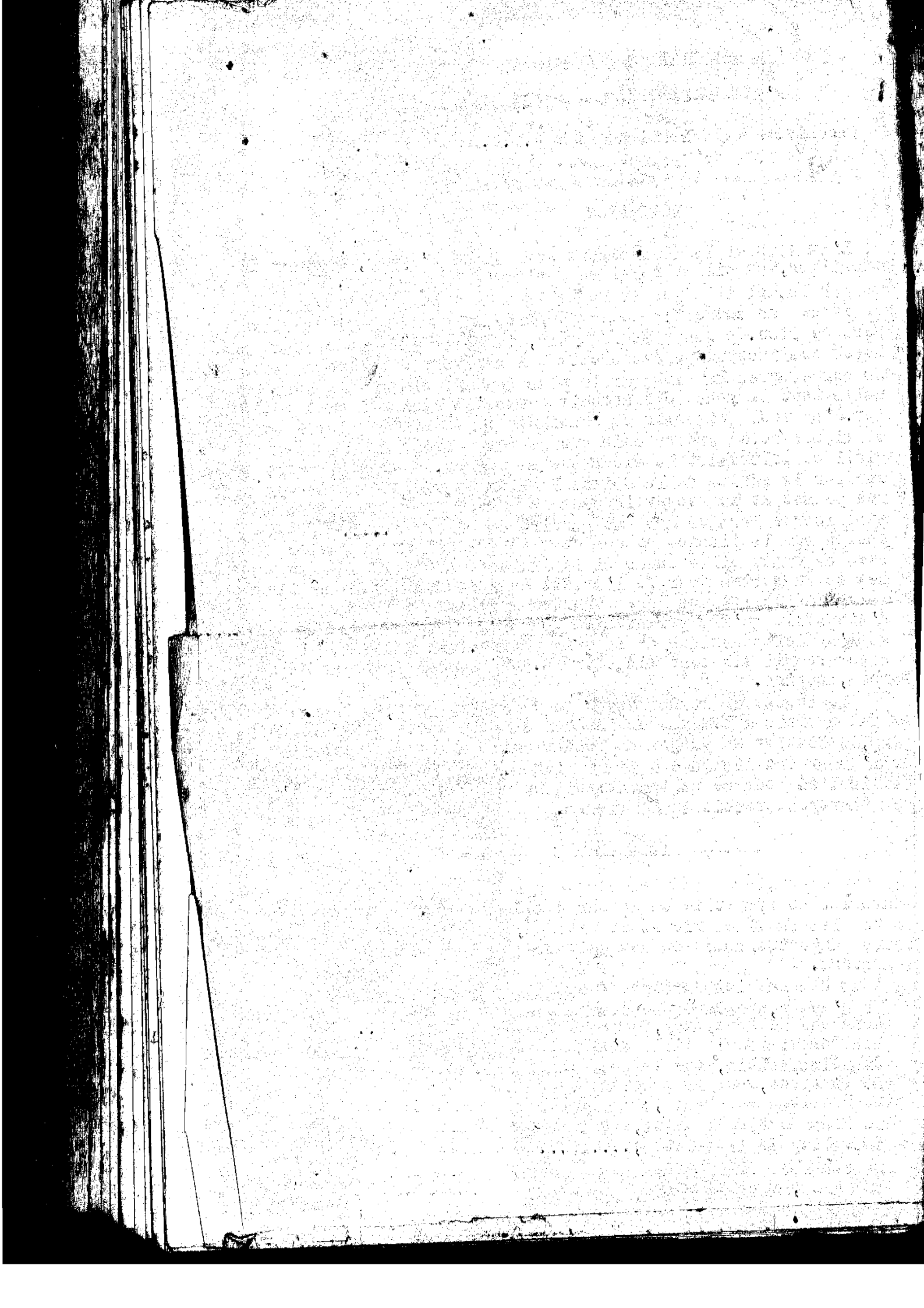

(1) endroit qui porte aujourd'hui le nom de " Vieille Chartreuse "près du pont du ruisseau du " Le BAGNOU ", (actuellement sur la route de Berre), à 1/4 de lieue d'Aix.

(2) et une délibération du Chapitre en date du 16 juillet 1625 leur permet l'usage de la chapelle Sainte Croix, celle-ci fut détruite en 1780 quand on établit la route d'Avignon

note à ajouter.

Plus loin à coté de l'église se trouvait le cimetière entouré d'un petit cloître, une simple croix de bois sans inscription protégeait la tombe des Chartreux. La cérémonie de la sépulture des moines se faisait sans cercueil, le corps tout habillé était porté sur une simple planche, le capuchon rabattu sur le visage. Dans la partie arrière de ces bâtiments étaient les cellules des moines, prenant toutes accès sur un grand cloître bâti en carré autour d'un jardin. Au dessus de chaque porte, une lettre marquée en saillie indiquait la cellule qui se composait d'une petite habitation avec jardin, semblable à celles que l'on voit encore à la grande Chartreuse ou à Montrieux.

Le couvent était entouré par les jardins, vignes et oliveraies appartenant aux chartreux

uter——(1)——
dire
de l
devenu
qu,un
de l
abandonné
1650, puis abandonné

les terrains ou devait se construire cette chartreuse. Ils étaient situés dans le faubourg des Cordeliers, hors des remparts de la ville (espace compris aujourd'hui dans le triangle formé par le Boulevard de la République, la rue Colonig et rue de la guerre. (1)
On vit alors se développer les bâtiments qui par leurs grandes proportions devaient donner au monastère un aspect important.
En bordure sur la rue Colonig était l'entrée ainsi que l'église conventuelle et l'hôtellerie destinée à héberger tous les hôtes qui venaient au couvent dont la réception était fixée jusque dans les plus petits détails par les Nouveaux statuts de 1368. Les étrangers étaient soumis pour la nourriture de se conformer à la règle des aliments maigres du couvent. (2)
Au delà de la cour d'honneur se trouvaient les bâtiments des officiers, c'est à dire du Prieur, Procureur et du coadjuteur ainsi que les logements des frères convers et des domestiques; les dépendances nécessaires, tels que réfectoire, cuisine, boulangerie, cordonnerie, buanderie, etc... avec une grande cour dans le milieu.

⊗ ajouter ici la note ci-contre.

Les legs continuant à affluer ainsi qu'on a pu s'en rendre compte par la liste des bienfaiteurs, les constructions purent s'élever rapidement; l'église ne fut terminé qu'en 1645, sous le vocable de Ste Marthe, nom que prit alors le couvent. (3) Au fur et a mesure de l'élevation des constructions, le nombre des religieux fut augmenté.
En 1640, il n'y avait encore que 3 religieux, le prieur, le procureur et le sacristain, le Chapitre Général, y ajoute le Vicaire.
En 1681, il y avait le prieur, 8 religieux et 2 freres convers.
En 1703, sous le prieuré de Dom Philippe Brunet qui a laissé un long mémoire de tous les faits principaux qui se sont passés dans le temps ou il est resté prieur, il y avait 12 religieux de choeur, 3 freres convers et 3 domestiques. Il nous donne aussi un compte détaillé des recettes et des dépenses du couvent depuis l'année 1713 à 1719, qui nous montre que l'état des finances ne fût pas tres brillant pendant cette période de six ans.
En 1715, Louis XIV étant mort le 1 septembre, le 2e du même mois, ordre est donné aux Chartreux d'aller le lendemain à 3 heures de l'apres midi prêter serment au nouveau roi Louis XV. La cérémonie commença vers 5 heures du soir; y assistaient le prieur, procureur et coadjuteur. Le serment de fidélité fut donné dans le palais du Parlement d'Aix. ⊗
De 1776 à 1786, nous avons sur un régistre de compte, sorte de livre de raison tres bien dressé par le pere Antoine Daru, procureur de

Le serment de fidélité fut donné dans le palais du Parlement d'Aix. ⊗
De 1776 à 1786, nous avons sur un régistre de compte, sorte de livre de raison tres bien dressé par le pere Antoine Daru, procureur de cette chartreuse, l'état des recettes et des dépenses de la maison, qui nous montre que cette période fut bénéficiaire. Nous y relevons un don de 2000 livres fait en 1776 par Dom Jauna, prieur de Villeneuve qui permit de faire des plantations de vignes et d'oliviers dans un terrain resté jusque là inculte. En 1778, le pere convisiteur de l'Ordre fait un don de 5600 livres, qui vinrent aider à terminer ces plantations. Il dit encore:.." cette année a été grâce à Dieu, des " plus heureuses pour cette maison par la récolte abondante en blé".

PESTE DE 1720

Nous avons trouvé un long mémoire manuscrit, non signé, qui porte comme titre:" Traité du mémoire de ce qui nous arriva dans le temps " de 1720 que la peste commença à régner à Marseille d'ou elle " passa à Aix et couvrit une partie de la Provence."

Nous le publions in-extenso, car il nous montre toutes les infortunes que dut subir le couvent pendant cette trisie période qui obligea les Chartreux à quitter momentanément leur monastere.

— Rue Guerre, nom tiré de la famille guerre qui y demeurait au XVIIe siecle; par opposition, on nomma la rue voisine, rue de la Paix. (Les rues d'Aix - Roux Alphersen T

— Le statut dit au sujet des étrangers : « Lorsque les hôtes séculiers viennent à la maison, ou sont [illegible] ce qu'exigent leur dignité « et l'honnêteté, selon les [illegible] Maisons, excepté toutefois les mets gras « que nous n'offrons à personne [illegible] monastères. De Nova Collectio XXI. 17.

MEMOIRE SUR LES AFFAIRES DU MONASTERE D'AIX

PESTE DE 1720

L'an 1720 et le 19 aout, la peste se manifesta à Aix. Le 20 aout, le fils de M. Niam chirurgien de la chartreuse d'Aix et l'un des deux frater du même Niam furent attaqués de la peste, ils moururent le même jour, le 3e frater mourut trois jours apres, enterrés dans l'ancien cimetiere de St. Laurent sans prêtre, ni croix, ni linge, comme des chiens.

18 aout 1720, les consuls d'Aix écrivent à D. Philibert Brunet, prieur de la chartreuse d'envoyer D, Coadjuteur de cette ville qu'on avait une affaire d'importance à lui communiquer. Quand il fut arrivé, on lui dit que Conseil avait délibéré de prendre des chartreux pour faire des infirmiers. Dom Coadjuteur leur représente tout ce qu'il peut pour les empêcher. Le bureau était composé de plus de 30 conseillers de la ville, ce qui les avait déterminé, c'est qu'on leur avait dit qu'il n'y avait que deux chartreux dans notre maison et qu'on avait renvoyé les autres dans les différentes maisons de l'Ordre. Apres que M. Vincent, le dernier Consul eut achevé de parler à D. Coadjuteur, auquel il dit de nous des choses désagréables, lesquelles ne regardaient point les... D. Coadjuteur lui répond qu'il était mal informé sur le nombre de nos religieux que nous étions 9 religieux de choeur et 2 freres convers, et que non absent, tout ce qu'il lui disait, nous étions.....de manquer notre attachement au bien public, mais qu'il le priait de faire cette attention à notre maison étant dans le faubourg était infestés et la ville et le faubourg que de vouloir en faire une infirmerie pour y mettre des quarantenaires, que ce serait bien autre tapage quand on saurait que la chartreuse aurait été destinée pour une infirmerie quand approchant si fort de cette ville des malades l'on exposait la ville à un extrême danger. M. du Bureau dirent à Dom Coadjuteur qu'il ne manquait pas d'autres lieux ou mettre les malades. M. Vincent dit alors qu'il ne ferait pas de notre maison une infirmerie, mais qu'il fallait nous résoudre à recevoir chez nous les freres Minimes parce qu'on voulait faire une infirmerie de leur couvent, ce qui fut exécuté. Dom Coadjuteur demande si la Communauté des Minimes était nombreuse, il fut répondu vingt. D. Coadjuteur répondit, nous aurons de la peine à loger tant de religieux, on lui répond, votre maison en logerait bien davantage. M. Lieubaud écuyer prenant la parole dit à M. Vincent, vous avez tort de vous emporter, on vous dit que l'on fera ce qu'on pourra pour les loger. On fit traîner cette affaire en longueur car il n'y avait encore aucun malade suspect en ville.

Cependant le 22 aout 1720, comme nous sortions de la grande messe, je trouvai devant la porte de notre chambre M. Le marquis de Vauvenargues premier Consul du pays avec un maistre maçon et deux archers, qui nous dit qu'il venait de la part du Parlement, de M, L'Intendant et de M.M. du Bureau de la Ville pour voir l'endroit ou nous voulions mettre les Peres Minimes parce qu'il fallait qu'ils vinssent coucher le lendemain dans notre maison, tout cela se passa si énergiquement que je n'eu pas le temps de me reconnaitre, tout ce que je pus faire, ce fut de songer ou je pourrai les loger sans avoir le temps de consulter notre Communauté pour déliberer sur ce que nous devions faire; mais que notre Communauté eut voulu ou non recevoir les Peres Minimes, il n'en aurait été ni plus ni moins, et si quelqu'un avait été du

du sentiment de les refuser,et que le Parlement l'eut su,cela aurait des suites fâcheuses pour notre maison;quelques religieux animés d'un zele indiscret écrivirent au visiteur nommé D. Ramat,prieur de Villeneuve pour faire de la peine au prieur d'Aix,de ce qu'il avait reçu dans la maison les Peres Minimes.Le pere visiteur ayant condamné la conduite du prieur lui écrivit sur ce sujet une lettre tres vive,ce qui décida le prieur d'Aix et l'obligea à recourir à M.l'Intendant et à M.M.les Consuls pour qu'ils lui donne une attestation dans laquel il apparaitrait que D.prieur d'Aix avait reçu chez lui les Minimes que comme forcé,l'attestation était conçue dans des termes qui indiquent les faits tels qu'ils se sont passés.

--Le 23 aout 1720-les peres Minimes vinrent au nombre de 9 loger dans notre maison et afin de leur faciliter les moyens d'y apporter tout ce qui leur était nécessaire,on fit ouvrir une porte dans la muraille du jardin vis à vis de la porte du jardin de M.l'avocat général de Très, parce que l'on avait muré Aix,en huit jours auparavant,la rue qui va de la fontaine des Minimes à la Bourgade,laquelle passe devant la chartreuse,on avait muré cette rue à l'endroit ou se trouvait un grand portail ou une grande arcade tres ancienne,laquelle arcade était située contre la porte du jardin de M.l'avocat général de Très et la porte de la chartreuse.D.prieur donna aux Peres Minimes la chambre du Procureur lequel il fit descendre dans une chambre du cloitre qui était vide;on donna aussi la chambre du Coadjuteur qui était pour lors logé dans le cloitre.Les chambres qu'occupaient le frere portier et le frere dépensier,lesquels on fit coucher,le portier dans la chambre de la porte qui est en bas et le frere dépensier alla coucher dans la chambre qui est en entrant à main gauche de celle du portier.Plus on livra aux peres Minimes,la salle St.Bruno:la chambre ou couchaient les valets étrangers,laquelle se trouve à droite de celle du frere dépensier,la fariniere et la chapelle des Officiers ou ils allaient dire leurs offices

Ils firent de la salle St.Bruno leur cuisine et leur réfectoire, le R.P.Palar correcteur logea dans le lit et dans le dortoir de Dom Procureur,il occupait aussi le cabinet de D.Procureur:le pere Bernard logeait à la chambre qui se trouve à main gauche en entrant chez Dom Procureur.Le R.P.Portouvet logea dans la chambre de D.Coadjuteur,il avait l'usage du cabinet de D.Coadjuteur;le R.P.Maillefer qui prit la peste au couvent des Minimes,en remuant quelques hardes des pestiférés, de même qu'un autre infirmier.C'était je crois au mois de juin 1721. Ce pere Maillefert logeait aussi dans la chambre de D.Coadjuteur: le Pere Collonia dans celui du frere de la dépense:deux autres religieux qui étaient deux freres avaient chacun leur lit dans la chambre du portier.Le frere dépensier des Minimes et qui en était le frere Procureur,couchait dans la chambre des valets étrangers;ce frere tenait dans sa chambre et dans la fariniere ce qu'il avait à sa garde;le frere cuisinier et un valet des peres Minimes couchaient dans la salle St. Bruno laquelle se trouve sur la cuisine.Ces R.P.étaient dans notre maison,comme s'il n'y avait personne,ils ne paraissaient point dans les cloitres,ni dans les chambres des religieux,ils demeurent dans notre maison jusqu'à la fin du mois de septembre;on les mit pour §§§§ §§§ lors aux dominicains avec tous leurs autres peres qui étaient logés au nombre de 9,chez les Augustins Déchaussés,nommés les peres de St.Pierre, pour [illegible] la raison de ce changement est qu'on avait pris le couvent des peres de St.Pierre pour y mettre les convalescents,ainsi les peres Minimes furent dehors de notre maison le 30 septembre 1720.Nous fûmes tous

édifiés de ces R.P.pendant leur séjour dans notre maison,nous tâchames de leur faire tous les plaisirs possibles.Quand les peres Minimes eurent resté quelques temps aux Precheurs,ils regretterent fort les chartreux, ils le dirent à bien des personnes et à nous particulierement.

Quelques jours apres,c'est à dire une douzaine de jours,la ville voulut prendre le couvent des Carmes Déchaussés pour s'en servir:les R.P. n'ayant pu trouver une retraite chez les Grands Carmes,vinrent la chercher chez nous.D.Prieur les reçut avec beaucoup d'honnêtete,mais il leur dit qu'ils ne pourraient point manger gras dans la chartreuse,que c'était là,la condition avec laquelle il les y recevrait.Les Peres entendant ce compliment,ne songerent plus à venir chez nous:la lettre que M,le marquis de Vauvenargues ecrivit a Dom Prieur par la suite fait foi de ce que je dis.Quelques temps apres que les Carmes Dechaussés eurent perdu la pensée de venir demeurer chez nous;les P.Capucins que l'on avait sorti de leur couvent pour y loger les hommes et les enfants qui étaient dans la maison de la Charité,vinrent faire à D.Prieur le même compliment que les Carmes Déchaussés;D.Prieur les reçut avec beaucoup de civilité et leur fit le même compliment qu'il avait fait aux Carmes Dechaussés.Ce compliment les dégouta et leur fit prendre la pensée de se retirer ailleurs.La ville les logea dans le couvent des Carmes Dechaussés avec ces derniers,ils y resterent plus de 3 ans.

L'an 1720 et le 12 septembre,nous envoyons un homme à la chartreuse de la Durance qui etait au port de Bompas pour y prendre quelques provisions que nous avions demandées en payant au R.P.de Montenard, Prieur de Bompas et le visiteur de la Province.Les provisions qu'il eut la bonté de remettre à l'express que nous lui envoyâmes,consistaient à un fromage de gruyere pesant 50 livres;à 4 émines d'orge gruë;à 6 émines de blé gruë;nous reçumes le tout bien conditionné,dont fut payé dans la suite.

L'an 1720 et le 1 octobre le Parlement d'Aix fit son entrée à l'ordinaire,mais deux jours apres,il s'assembla pour délibérer s'il sortirait d'Aix ou non,dans le temps du mal contagieux;ils délibérerent aussi dans quel endroit de la province ils se retireraient pour être à l'abri de la peste,laquelle commençait à s'étendre dans plusieurs endroits de la province.Le Parlement fit arrest par lequel il fut dit qu'il se retirerait à St.Remy;mais la peste s'étant déclarée dans cette ville,M,le Premier Président se retire à Barbentane et le peu de Conseillers qui l'avaient suivi se disperserent à Frigolet et dans d'autres endroits,2 ou 3 allerent à Barbentane.

L'an 1720,le 7 octobre,le Parlement étant sorti d'Aix,M,de Paule, savoir l'ancien Consul et son frere ecuyer de M,r le Prince de Monaco, hommes extrêmement polis se retirerent aux chartreux avec la permission du R.P.General et avec cette condition qu'ils n'y mangeraient jamais gras,ni saints ni malades.Nous leur donnâmes l'appartement des étrangers. Mrs.de Paule resterent aux chartreux jusqu'au 26 décembre 1720,qu'on nous signifie l'ordre de sortir de notre maison pour y loger la famille de la Charité.Mrs de Paule payerent exactement leur dépense et nous rendirent dans la suite de tres bons services,M.leur pere qui était président a mortier avait posé la premiere pierre de la chartreuse d'Aix:le grand pere de messieurs de Paule n'ayant point d'enfant fit vœu à St.Bruno pour en avoir.Dieu lui donna un fils qui fut appelé Bruno,celui-ci est le pere de M,de Paule dont on parle ici, lequel Bruno a posé la premiere pierre de la chartreuse,il fonda une cellule dans la chartreuse d'Aix et une autre dans la chartreuse de Marseille.

NOTE--Sur la fin d'octobre nous nous fermâmes entierement dans la chartreuse,un valet qui logeait dans la chambre des femmes,sans entrer dans la maison,nous allait chercher tout ce qui nous était nécessaire pour la vie,en provision et autre chose.

Le 13 octobre M,de Barras de Marseille chef d'escadre ,frere de M, de Chantarcier,nous envoya de la part de M,de Chantarcier 4 quintaux de merluche,2 quintaux de riz,cela se fit par ordre du pere convisiteur sans que nous en eussions prié,dont fut paye dans la suite et le 18 fevrier 1721.

Le 14 d'octobre 1720,nous envoyons prendre notre sel à Berre, qui consista à 5 minots entiers.Le 14 octobre 1720 nous reçumes du Tres V.Visiteur D.Ramel pour 400 livres de lettres de change qui devaient nous être payés ici par Messieurs Soulier et Boyer,marchands lesquelles furent protestées;le P,Visiteur nous remettait en pur don la dite somme.

Le 12 décembre 1720 apres vêpres,nous commençâmes dans la chartreuse d'Aix les prieres qu'avait ordonné MGR l'archevêque d'Aix pour demander à Dieu la cessation de la peste et les avons continué soir et matin tant que la peste a duré.

Le 22 decembre 1720,D,Paul Dauval se trouve incommodé d'une maniere qu'il persuadait qu'il avait la peste,on le ferma aussitôt dans sa chambre comme un pestiferé.Dom Vicaire le confessait en travers de sa chambre quand M.le marquis de Vauvenargues vient nous avertir qu'il fallait le sortir de notre maison et le céder à la famille de la Charité.

L'an 1720 et le 23 décembre M.le Marquis de Vauvenargues, premier Consul et Commandant dans Aix,nous vient dire que la peste augmentant tous les jours dans Aix et que les infirmeries des Minimes de l'Arc et de la Charité etant remplies,il fallait songer à en préparer une quatrieme et qu'on avait jeté les yeux sur l'hôpital St.Jacques et que pour y reussir il fallait évacuer une partie de la Charite qui était dans cet hôpital;le reste de la famille de la Charité étant aux Capucins,qu'il fallait mettre toute la famille de la Charité dans notre maison,et celle de l'hôpital dans les Capucins. Nous fimes tout ce que nous pûmes pour parer ce coup,mais inutilement. On nous offrit pour retraite le séminaire d'Aix,nos religieux témoignerent de la répugnance d'entrer dans une ville que la peste ravageait pour lors de toute part;ils dirent qu'il ne serait pas possible qu'eux ou leurs hardes,ou que d'autres choses qu'il nous fallait porter ou que le monde dont nous avions besoin pour ce changement ne nous communicassent la peste;aussi on jete les yeux sur la bastide du frere Joseph Gillet Grand Augustin,située dans la plaine d'Alliane proche les Mialles,quartier de Robert paroisse d'Aix.Ce qui décida nos religieux à choisir cette bastide c'est que l'on nous dit qu'il y avait assez de logements pour nous et une chapelle fort belle et fort grande.D.Prieur ayant fait avertir frere Joseph pour avoir son agrément,ce bon frere le donna et d'une maniere si gracieuse et si engressée que l'on en fut charmé.Cependant comme l'on ne nous avait point encore signifié d'ordre par écrit de sortir de notre maison, nous ne nous bougeames point jusqu'au 26 décembre que M.de Vauvenargues nous envoya ordre de la part du Roy de quitter notre maison et de nous retirer ou nous jugerions à propos,pourvu que ce fut dans la ville ou les environs d'Aix;il nous donna huit jours pour pouvoir transporter avec nous tout ce qui nous était necessaire.
L'ordre nous en fut donné aussi par Mgr l'archevêque d'Aix,Charles

Gaspard Guillaume de Vintimille, des Combes, de Marseille, du Luc, le 5 janvier 1721.
L'ordre du marquis de Vauvenargues Premier Consul d'Aix fut du 26 décembre 1720.

Des le jour que M, le marquis de Vauvenargues nous eut envoyé son ordre pour nous faire abandonner notre maison à la famille de la Charité, nous fimes ici beaucoup quand on vit qu'on voulait faire de la chartreuse une infirmerie. Des le jour susdit nous commençames à faire charrier nos hardes et nos provisions à la bastide du frere Joseph; la Charité commença aussi ce même jour à faire charrier ses meubles à la chartreuse. En moins d'un jour toute la basse-cour de la chartreuse fut remplie des hardes de la Charité, on mit le linge de la Charité dans des chambres qui sont à main droite et à main gauche de la grande et premiere porte de la chartreuse, de sorte que des le 26 décembre 1720 on vit dans la chartreuse que charrettes qui charriaient nos meubles, nos provisions, notre blé, notre bois; d'autres charrettes qui apportaient des meubles de la Charité. Notez que l'on ne laisse entrer aucun meuble de la Charité dans la chartreuse, jusqu'au 7 janvier 1721 que nous abandonnons la chartreuse à la famille de la Charité. Ce jour-là il entra dans la chartreuse pres de 800 personnes tant hommes que femmes et filles de la Charité; la Charité fut mise ce jour-là en possession de la chartreuse. Outre toutes les personnes et les charrettes qui emportaient nos hardes, etc.. et qui apportaient celles de Charité. Il y avait d'autres charrettes qui sortaient et emportaient le blé que la ville avait entreposé dans la chartreuse, il y en avait plus de 2000 charges. Plus dans ces charrettes sortaient la laine que les marchands de la ville avaient mis en payant chez nous; il y avait outre cela une infinité de personnes hommes et femmes qui venaient voir la chartreuse par curiosité. Ce fut enfin un miracle comme l'on ne nous donna pas la peste, ni a aucun de nos domestiques dans cette occasion. Nos religieux allerent par bandes à la bastide du frere Joseph, et à mesure que chacun y amenait ce qui lui était nécessaire; le premier qui partit fut D. Vicaire et le frere Hugues Dalmeau, dépensier. D. Vicaire s'appelait D. Eleazar Chartant profes de Bompas, ces deux religieux partirent le 29 décembre 1720; le 30 décembre D. Bernard Suzan et D. Gilbert Dupont allerent coucher à la bastide du frere Joseph. D. Gaudibert, profes de Bompas, sacristain à Aix et D. Paul Dores profes du Valbonne y allerent aussi avec un valet boulanger le 31 décembre 1720. D. Claude Magnin y alla encore le 2 janvier 1721. D. Philibert Brunet prieur, qui était resté dans la chartreuse avec 3 valets pour envoyer à la bastide du frere Joseph ce dont nous ne pouvions pas nous y passer et pour faire fermer dans sa chambre y compris son dortoir et la bibliotheque tout ce qui put y entrer, le reste des meubles qui ne pourraient pas y entrer quoique tout fut rempli presque jusqu'au plancher, fut mis dans les 3 chambres des 5 salles ou il y avait des lits; dont y étant entré D. prieur fit murer les portes et les fenetres des salles avec toutes les fenêtres de sa chambre, chaque fenêtre, avait environ un pant qui n'était pas muré, on l'avait fait ainsi pour donner un peu de jour à la chambre; pendant qu'on travaillait à tout cela sous les yeux de D. Prieur, D. Coadjuteur par ordre de D, Prieur faisait l'inventaire de l'état ou nous laissions notre maison. Deux messieurs nous furent envoyés de la part de M, de Vauvenarmues pour travailler à cet inventaire lequel fut plus long que l'on ne croyait, M. Minuti et M. Agnevau, experts de la ville d'Aix y travaillerent 8 jours. Leur travail consistait à écrire des feuilles de papier timbré long d'un pant et 4 doigt de large d'un pant. Monsieur

Fadont notaire de la maison de ville d'Aix garda ce verbal;s'il en avait fallu faire un extrait pour les chartreux il aurait couté cher et ne nous aurait été d'aucune utilité.M.Fadont le représentera toutes les fois qu'on le lui demandera.Tout ce que dessus fini,D.Prieur partit de la chartreuse d'Aix pour se rendre à la bastide du frere Joseph,ou sa personne était tres nécessaire.Le 5 janvier 1721,il laisse encore à la chartreuse D.Coadjuteur,un frere convers nommé frere Jean Baptiste et un domestique pour y finir plusieurs choses avec messieurs les recteurs de la Charité.Le 8 janvier 1721 D.Coadjuteur ayant fini tout ce dont il était chargé vint coucher à la bastide du frere Joseph avec les freres et les domestiques qu'on lui avait laissé.

Les instructions données dans l'ordre de M.Vauvenargues et qu'on nous avait donné pour nous retirer,étant passées,M.de Vauvenargues, envoya chez nous M.de St.Louis major de la ville d'Aix,pour nous dire qu'il serait faché de nous contraindre à vider notre maison mais qu'il nous priait de ne pas l'exposer à ce chagrin;on repondit à M.le major que les ordres de m.de Vauvenargues avaient été exécutés ponctuellement puisque l'on avait livré une partie de la maison à M.M.les recteurs de la Charité avant même les huit jours et que s'il restait encore des personnes dans la maison,c'était pour y finir quelques affaires avec M.les recteurs de la Charité et pour y faire achever l'inventaire par les sergents de la ville.Si notre sortie de notre maison fut pour nous une chose bien triste,elle nous fut d'un autre coté,un avantage pour nos peres.

Le malheur des temps ou de la contagion avait rendu la ville d'Aix si difficile en tout,surtout pour les choses nécessaires à la vie que du pain et du vin pres,nous n'y trouvions plus rien pour vivre,on y trouvait même pas des oeufs à acheter,ce qui obligea D.Prieur à faire servir aux religieux le soir du potage quoique ce fut jeune de l'Ordre afin que par ce moyen,on puisse un peu suppléer à la mauvaise chere qu'ils faisaient le matin.A la bastide du frere Joseph nous y trouvâmes des oeufs en quantité à seize sols la douzaine;nous établimes aussi un commerce de poissons avec nos peres de Marseille; Ils nous en envoient deux fois la semaine,à la barriere de Septêmes. La un homme de Septemes nous l'apportait à cheval moyennant deux livres par voyage.Ainsi notre malheur fut dans un sens notre bonheur,car nous y fumes tres bien,pour ce qui regarde la nourriture.Le pain que nous faisait le boulanger que nous avions pris à notre service,était tres mauvais,quoique notre blé fut du plus beau.Nous achetions le vin du frere Joseph à raison de 40 sols la millarolle,pour ce qui est du logement,il était trop petit par rapport à notre communauté et si petit que D.Claude et D.Coadjuteur furent obligés comme arrivés les derniers de loger tous deux dans une chambre si petite que leur lit se touchaient, outre cette incommodité,elle en avait encore une autre,c'est qu'elle n'avait d'autre jour que celui qu'elle recevait de la porte lorsqu'elle était ouverte.D.Prieur pour aller dans sa chambre passait par celle du sacristain.M.r l'évêque y fut deux fois pour nous y voir;la premiere fois ce fut accompagné d'un Conseiller du Parlement et de M,de Paule l'ainé;la seconde fois ce fut en compagnie de M,l'avocat de Corsais,agé de plus de 80 ans et qui n'était pas sorti de la ville d'Aix depuis 22 ans;l'amour qu'il avait pour les chartreux le porta à nous venir voir. Nous serions restés dans la bastide,du frere Joseph jusqu'à notre retour dans notre maison sans les accidents qui nous arriverent.

Nous y courûmes de grands risques de prendre le mal contagieux;-Primo:un enfant de 15 ans que nous trouvâmes dans cette bastide(il s'appelait Francois)sachant un peu raser,nous le primes pour nous servir,il nous resta pendant plus d'un mois,et dans le temps qu'il avait la peste,ayant un bubon pestilentiel à l'aine,il se découvrit à un de nos valets,lequel estant venu dire à D.Prieur,on fit sortir sur le champ ce jeune homme de la bastide,outre cela,un autre valet du frere Joseph fut attaqué de la peste,il en mourut en 2 jours, la veille de sa mort il vint dans la chambre de D.Prieur,il le pria de lui donner une prise d'un baume qu'il avait,D.Prieur prit de la main de ce valet,une tasse d'étain qu'il avait dans sa poche,lui fit prendre dans cette tasse de son baume et le renvoya;le lendemain ce valet mourut de la peste.D.Prieur ne le croyait pas malade de ce mal lorsqu'il lui donna à boire de son baume;15 jours apres,un autre valet du frere Joseph fut attaqué de la peste et mourut en 3 jours;ce dernier accident obligea le Prieur à venir à Aix,pour voir s'il pouvait se retirer avec sa communauté,au moulin du Vernegues,comme lui avait été proposé la chose de la part de sa Révérence.D.Prieur étant à Aix,on lui fit voir une impossibilité manifeste sur ce point,et quant la chose aurait été possible tant d'autres choses s'y opposaient qu'il n'y pensa plus;dans l'embarras ou se trouvait D.Prieur,de pouvoir tirer des mains de la peste sa communauté qu'il avait abandonnée de tous secours,si une fois ce mal terrible venait à saisir un de ses religieux dans la bastide du frere Joseph;dans cet embarras,il fut inspiréd'aller voir MGR l'archevêque d'Aix,il explique à ce prélat le motif de son voyage à Aix.Ce prélat ayant un peu réfléchi,fit l'honneur de lui dire,je vous offre la moitié de mon palais.D.Prieur l'ayant remercié d'un compliment si gracieux;MGR l'archevêque lui dit,prenez mon séminaire,cette proposition ne fut pas rejetée,mais ajouta Mgr l'archevêque,si vous voulez y venir,venez y vite,pour peu que vous tardiez,ni vous,ni votre communauté ne sera plus reçue dans la ville. Sans perdre de temps D.Prieur alla voir M.de Villeneuve,directeur du séminaire d'Aix,grand vicaire de l'archevêché et Official,il lui fit part du compliment gracieux de Mgr l'archevêque,il y donna les mains avec une joie sans egale,en même temps,ce M.de Villeneuve fit voir à D.Prieur les appartements et la cuisine qu'il nous donnerait.D.Prieur apres l'avoir remercié de son honnetété,partit fort tard quoique le temps fut tres mauvais,pour faire part aux religieux de son voyage; chaque religieux l'applaudit et donna les mains à sortir au plus vite de la bastide du frere Joseph.Aussitôt D.Prieur partit encore pour venir coucher à Aix;le lendemain il prit tout ce qu'il peut donner de charrettes pour venir prendre nos hardes et tout ce qui nous appartenait.D.Prieur fit tant de diligence,qu'en moins de 3jours,nous fûmes tous avec tout notre bagage dans le séminaire d'Aix;il y avait pour lors dans le séminaire d'Aix,M.de Villeneuve qui outre ses titres ci-devant,était encore chanoine de St,Sauveur d'Aix;M.Joubert,économe; M.Monier,professeur de théologie dans l'Université,M.Duclos ci-devant professeur de morale,M.Fournier,professeur de philosophie.Tous ces Messieurs étaient des directeurs du séminaire.Nous couchâmes tous dans le séminaire le cinquieme de mars 1721.Nous y fûmes reçus de la part de tous ces messieurs que je viens de nommer,avec de grandes démonstrations d'amitié;deux jours apres notre arrivée c'est à dire quand nous fûmes tous tranquilles dans nos chambres,nous fûmes saluer en corps M.r l'archevêque,ensuite nous allâmes voir tous en corps Mrs les directeurs du séminaire.Nous mena-

mes

au sé
nous
pour
heure
une c
blés,
prier
à 8 h
aient
tous
ensem
à son
qui e
disio
suiva
aumon
cette
paire
ques.
Ville
D.Gil
Emman
Gaudi
Ville
tous
sémin
du pu
prése
mars

dans
payer
nous
ville
déplo
chart
aux c
à cha
qu'on
pour
arrér
nous
3 mil
casse
blé q
en pa
que l
auxqu
ne pa
Ville
à la
Vaux
des a
pouva
Josep
sions

au séminaire la vie que nous avions menée à la bastide du frere Joseph; nous nous levions tous à 5 heures, quelques uns de nous allaient dire pour lors la Sainte Messe; à 6 heures on sonnait une grosse cloche; à 7 heures on la sonnait encore, pour lors tout le monde s'assemblait dans une chapelle qui était dans l'intérieur du séminaire, étant tous assemblés, nous disions ensemble primes du.....sexte et none du jour et les prieres que Mgr l'archevêque avait ordonné pour la cessation de la peste; à 8 heures nous disions une messe basse, ou tous les religieux assistaient, chaque prêtre faisait sa semaine et disait pendant cette semaine tous les jours la messe de la communauté. Nous mangions tous les jours ensemble dans un réfectoire, étant impossible de pouvoir manger chacun à son particulier; le soir nous nous assemblions tous dans la chapelle qui est dans l'intérieur de la maison; à une heure nommée et là nous disions tous ensemble vêpres, complies du jour, avec les matines du jour suivant. Nous primes en payant du vin du séminaire. Sa Révérence nous aumona en l'année 1721 de la taxe que devait payer au Chapitre Général cette année là, la Province de Provence. Quand nous fûmes logés au séminaire, nous étions 9 religieux de choeur, 2 freres convers et 3 domestiques. Les religieux se nommaient: D. Philippe Brunet prieur et profes de Villeneuve, D. Elezear Chartant, vicaire, profes de Bompas, D. Bernard Suzan D. Gilbert Dupont, D. Joseph Marie André Bronevaux, D. Claude Magnin, D, Emmanuel Navenard, coadjuteur, tous cinq profes de Villeneuve, D. Juste Gaudibert, sacristain, profes de Bompas, D. Paul Borel, diacre, profes de Villeneuve, frere Hugues Dulneau, dépensier, frere Jean Baptiste Boisseau tous deux convers de Villeneuve, ce dernier frere mourut hydropique au séminaire, il fut mis dans le caveau du séminaire qui est au dessous du pupitre de l'épitre et avec toutes les cérémonies de l'Ordre, en présence de tous les religieux de notre communauté, il mourut le 24 mars 1721.

M, le marquis de Vauvenargues premier consul et commandant dans Aix nous y promit lorsqu'il nous fit quitter notre maison de nous payer nôtre entretien tant que nous serions hors de chez nous, et il nous marque dans une lettre qu'il écrivit à D. prieur que quoique la ville nous donna que 15 sols par jour à chaque religieux qu'elle avait déplacé du couvent, il trouvait que 15 sols était bien peu pour des chartreux et qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle n'en donna davantage aux chartreux. M, de Paule l'ainé lui propose de donner par jour 20 sols à chaque valet, M. de Vauvenargues consentit à la proposition et ordonne qu'on nous couchat sur l'etat de la ville, à raison de 20 sols par jour pour chaque religieux et frere et 12 sols pour chaque valet. Les gros arrérages que la ville nous doit sur cet article, nous font penser que nous ne sommes jamais payer de tout; notre sortie nous a couté plus de 3 mille francs en pure perte pour nous, soit par les meubles qui se sont casses ou perdus, soit par l'huile d'olive qui s'est répandue, par le blé qui s'est perdu, soit par la consommation des denrées qui s'ont faite en pareil cas, soit enfin par les bêtes qu'on a loué, outre les charrettes que la ville nous fournit et généralement par mille autres dépenses auxquelles nous avons été obligés et dont on ne parle point ici pour ne pas ennuyer. L'on se contentera de dire que les charrettes que la ville nous fournit pour charrier nos meubles, nos provisions, couterent à la ville plus de 400 livres; on ne parle pas d'une charrette à 4 chevaux et de 4 bêtes de bât, [illegible] qui nous furent prêtées par des amis pendant 6 jours, chaque charrette et chaque bête de bât, ne pouvaient faire qu'un voyage par jour, de la ville à la bastide du frere Joseph. Les charrettes qui apporterent au séminaire nos hardes et provisions couterent 378 livres.

La ville voulait si elle était obligée de payer cette dépense, qu'elle passa sur ce qu'elle nous avait promis pour notre entretien. D.prieur sut à la fin trouver le moyen de la faire porter à la ville. Si nous avions donné 3 mille livres à la ville et qu'elle nous en eut laissé dans notre maison, nous y aurions gagné, elle ne doit considérer par conséquent ce qu'elle nous a promis pour notre entretien que comme un loyer dédommagement de ce qu'elle nous coûta en cette occasion.

Le 24 février 1721, la famille de la Charité qu'on en avait fait sortir pour y loger une partie des pestiférés et laquelle dite famille on avait logé dans la chartreuse d'Aix de laquelle on avait fait sortir par force tous ceux qui y étaient, tant religieux que freres, cette dite famille commença à débarrasser l'an et le jour susdit, ce qu'elle n'aurait pas fait d'un an si les chartreux d'Aix qui étaient pour lors au séminaire, c'est à dire D.Prieur et D.Coadjuteur n'avaient vivement pressé et continuellement sollicité les recteurs de la Charité de leur rendre leur maison. Les deux religieux étaient aussi tous les jours chez M.gr l'archevêque d'Aix et chez M.le marquis de Vauvenargues pour les prier de renvoyer à la maison de la Charité tous ceux qui occupaient la chartreuse d'Aix.

L'on avait lavé toute la maison de la Charité avec du vinaigre ou l'on avait fait bien nettoyer partout; on y avait fait ensuite deux parfums, l'un sec, l'autre humide; le parfum humide était si violent qu'il avait noirci toutes les murailles de la Charité, lorsque une chambre était parfumée, si une personne était venue à passer devant la porte de cette chambre quoique cette porte fût fermée, cette personne se noircissait toute du coté de la chambre ou etait le parfum.

Le 22 septembre 1721; on ouvrit les églises par ordre de Mgr l'archevêque, lesquelles avaient été fermées depuis le premier de mai. M.de Vauvenargues commandant dans la ville d'Aix pendant le temps de la contagion et M.Buisson, l'assesseur faisant la demande à M.gr l'archevêque, l'on ouvrit les églises au son de toutes les cloches à 9 heures du matin; on chanta dans chaque église une grande messe et l'après midi on donna dans chaque église la bénédiction pour remercier Dieu de la cessation de la peste, en attendant qu'on puisse en rendre à Dieu des actions de grâce plus solennelles.

Le 26 septembre 1721, D.Prieur de la chartreuse voyant que M.M. les recteurs de la Charité ne sortaient de la chartreuse que bien lentement y vint coucher, il coucha dans la chambre quoiqu'elle fut pleine de meubles de la maison, cette dite chambre n'avait été habitée par personne pendant que les chartreux furent dehors de leur maison. D.Prieur n'y vint coucher que pour la faire évacuer plus vite; en effet le 30 septembre 1721 toute la maison de la Charité alla coucher à la Charité et l'on remit sur les 5 heures du soir toutes les clefs de la chartreuse à D.Prieur.

Le 3 d'octobre 1721, M.de Villeneuve, supérieur du séminaire d'AIX donna à dîner dans son réfectoire à toute la communauté des chartreux, entre deux religieux il y avait un prêtre, de sorte que l'on voyait un habit blanc, un habit noir, un habit blanc, un habit noir.

Le 11 octobre, toute la communauté des chartreux prit coucher à la chartreuse, le même jour tous furent à matines, elles commencerent par un Te Deum, le prêtre hebdomadaire dit ensuite 5 oraisons en actions de grâce de ce que le Seigneur nous avait fait tous rentrer dans la chartreuse en parfaite santé. Don prieur pendant 15 jours avait fait nettoyer toute la chartreuse, il avait fait parfumer les endroits qui

en avaient besoin,avec tout cela il ne put en ôter les puces dont toute la chartreuse était remplie,il y en avait une si grande quantité que pendant 3 semaines,nos religieux ne pouvaient point dormir.Il y avait aussi une quantité surprenante de punaises;D.Prieur se contenta de les toutes ôter des chambres des religieux,c'est à dire autant qu'il pût, en faisant laver toutes les chambres avec du vinaigre distillé,du fiel de boeuf et de la coloquinte;tout cela mêlé et bouilli ensemble pendant 1/4 d'heure,on en frotta tous les lits,les bancs et les oratoires tant dehors que dedans;le reste de la maison fut abandonné aux punaises. L'on a toujours été à matines et à tous les offices du jour depuis le 11 octobre.

Il manque bien des choses aux religieux,qu'on ne put leur faire avoir que dans la suite,on ne trouvait rien pour lors à acheter. Tout ce qui se vendait était si cher qu'on ne pouvait rien acheter.

Le 31 octobre 1721,nous rendîmes aux M.M.du séminaire le dîner qu'ils nous avaient donné dans le 3 du même mois,avec cette différence qu'ils mangèrent à la salle et qu'il y avait un tres beau repas.Il y avait M.de Villeneuve,supérieur du séminaire et grand vicaire du diocese d'Aix;M,M.Joubert,Duclos,Fournier,Monyer,dela Calade,directeur du séminaire,plus M.de Cabanas qui demeura au séminaire,M,son frere qui estouré du Saint Esprit,le pere Sabattier,bénédictin de Sainte Marie, qui a suivi ici à la Charité les pestiférés pendant 6 mois et qui demeurera au séminaire jusqu'à ce que les chemins soient ouverts pour pouvoir s'en retourner.Ce pere est natif de Montpellier et fort estimé de Monseigneur l'archevêque d'Aix.

****

Archives religieuses --Série 17 H--2...(B.D.R.)

——— PRIEURS DE LA CHARTREUSE ———

Nous donnons une liste générale des prieurs depuis la fondation jusqu'en 1724, telle que nous avons pu l'établir avec les documents d'archives; les premiers venaient presque tous de la chartreuse de Villeneuve.

—Dom Gabriel Orcel, premier recteur d'Aix, prieur de la dite chartreuse par la carte de 1634; mort le 8 mars 1640.

—D.Denis de Sailli, profes de Villeneuve, prieur de Bompas, puis d'Aix, mort le 28 juin 1690.

—D.Jean Baptiste Giraud, prieur en 1633.

—D.Gabriel Magnati, profes et procureur de la chartreuse de l'obédience de Meylan, au sortir d'Aix il fut envoyé comme prieur de Bompas. Il fut nommé prieur d'Aix par la carte du chapitre de 1640.

—D.Antoine Blaconne, sortit d'Aix pour aller prieur à Villeneuve le 29 avril 1650. Vallonne

—D.Alexis Arnaldi, profes de Villeneuve, de prieur d'Aix, il passa à celui de Ste Marie le 21 octobre 1654, ensuite à celui de Montrieux et à celui de Valbonne ou il mourut le 9 juin 1680.

—D.Antoine Blaconne retourne prieur à Aix et sortit pour aller prieur de Toulouse le 29 janvier 1656.

—D.Philippe Jassaud, profes et procureur de Villeneuve devint prieur d'Aix en 1656, il resta prieur 28 ans, il y mourut le 14 septembre 1684, il avait 53 ans de profession.

—D.Jean Jacques de Brusi vint prieur à Aix le 14 octobre 1684, il y reste prieur jusqu'au chapitre de 1697, il était profes de Villeneuve et alla au sortir d'Aix, simple religieux à Marseille.

—D.Bardon, profes et vicaire de Villeneuve lorsqu'il fut nommé prieur, charge qu'il n'occupa qu'un an, il vint prieur à Aix au chapitre de 1697. D'Aix, il passa en 1700 au prieuré de Montrieux ou il est mort prieur.

—D.Guyot devint prieur à Aix apres D.Bourdon, il était profes de Villeneuve. De vicaire à Villeneuve il fut prieur de Montrieux puis de Durbon et de Vaucluse. Il devint prieur d'Aix au chapitre de 1700 et fut nommé prieur à Marseille au chapitre de 1703.

—D.Philibert Brunet fut prieur d'Aix au chapitre de 1703, il avait été pendant 3 ans prieur de Marseille avant de venir à Aix. Il était profes de Villeneuve et coadjuteur de Marseille avant d'être prieur. Par la cartre du chapitre général de 1724, il fut envoyé prieur de Lugny en Bourgogne ou D.Emmanuel Varenard, son coadjuteur le suivit. Il meurt à Lugny et D.Varenard lui succede à ce prieuré.

—D.Guillaume Moreau profes de Villeneuve fut nommé prieur d'Aix au chapitre de 1724, il avait été prieur de Durbon pendant 2 ans avant de venir à Aix. Il était coadjuteur de la chartreuse de Marseille quand on le nomma prieur de Durbon, ou il ne put se rendre qu'apres avoir fait deux quarantaines, l'une dans le terroir d'Aix et l'autre à Sisteron, à cause de la contagion. Il mourut à Bédarrides en se rendant au chapitre de 1728.

—D.Joseph de Camaret avant dernier prieur.

—D.Bonaventure Cantor, le dernier prieur se retira à la Part-Dieu, en Suisse, ou il mourut le 10 janvier 1795, apres 54 ans passés en religion.

De l'année 1728 jusqu'à la Révolution, on ne connait rien qui soit venu troubler la solitude des peres.

——PROPRIETES DE LA CHARTREUSE EN 1790——

D'apres les inventaires des officiers municipaux dressé le 17 mai 1790, la communauté qui se composait de 10 religieux et 3 freres possédait: (1)

Deux bastides au quartier de St.Mitre y compris l'enclos d'Aymar et la vigne de Bouenhouro, dont les terres en parties labourables et complantées en vignes et oliviers sont affermés à mi-fruits à 4 rentiers, et dont le produit Y compris une vigne dite St.Laurent s'éleve à——2661liv. 3sols 6deniers
Pré au même quartier affermé——300
Jardin dit du Perier avec bâtiment, une petite terre et une aire, dans le terroir de cette ville affermés——900
Jardin dit des Canaux avec bâtiment au faubourg——800
Jardin avec bâtiment au faubourg——120
...id...dit de Marcel..id..——48
Deux petites maisons contigues——75
Le jardin de la maison, revenu——72
La chartreuse d'Aix possede les droits de cens et surcens sur plusieurs maisons situées dans le dit faubourg dont le revenu annuel s'éleve à——1084 livres 1 sol 9 den
Droits de lods produisant année commune——532 - id - 7 - id - -
Pensions diverses produisant un revenu annuel de 539 l, - 11 s - 7 d.

——ETAT DES BIENS DES CHARTREUX A AIX——

Biens nationaux situés dans le terroir d'Aix:

—Deux domaines contigus des chartreux au quartier de Bueno Houre et jas de Bouffan.
—Terre et pré attenant au domaine de la vieille chartreuse arrentée au prix de 300 livres.
—Petit jardin au domaine du grand jardin de la chartreuse de la terre des Canaux, arrenté pour 7 années a la rente annuelle de 120 liv.
—Jardin dit de Marcel arrenté pour 6 ans à la rente annuelle de 48 l.
—Grand jardin et enclos, du coté du faubourg des Cordeliers, terre dite des Canaux: bâtiment et réservoir pres le jardin de la chartreuse: jardin dit de Berenguier: enclos attenant à l'église des Chartreux: petite remise au coin du jardin de Berenguier: place à vendre les herbes proche la halle : le tout arrenté pour 6 ans à la rente annuelle de 800 livres.
—Prés clos, près des Minimes arrentés conjointement avec d'autres petits prés, à la rente annuelle de 1000 livres.
—Langue de terre dont partie en aire près de la Rotonde.

BIENS DE DEUXIEME CLASSE

Terres et prés de la Grande Chartreuse, estimé——6589 livres
PRés proche les Minimes——8800
Domaine quartier de la Boueno Houro——17270
Domaine du jas de Bouffan——67102
Propriété quartier de Bueno Houro——1980
Propriété chemin d'Avignon——3328
Enclos dit des Canaux——8000
Enclos dit de Berenguier——5200
Cens en argent et surcens——12000

(1) - Documents relatifs à la vente des Biens Nationaux : Basses Alpes - 1908 - t. 1.

Une pierre à vendre, place aux herbes ——— 600 livres
Eglise couvent et jardin ——— 36750
Propriété pres la Rotonde ———
Maison au faubourg, rue de la Paix ——— 640
Autre même rue ——— 610

Ecurie et grenier à foin, même rue ——— 220

Total de l'estimation ——— 169083 livres

CHARGES

—Frais de culture de deux bastides, plantation, améliorations et réparations ——— 855 l. 2 s; 1 d.
—Réparation et entretien des maisons, murs de clôture et canaux des jardins, ——— 307 - 11 - 2
—Les décimes ——— 483 - 18
—Capitaux des domestiques ——— 7 — 4
—A l'archevêque d'Aix pour cens et indemnité — 32
—Au possesseur de la chapelle St.Michet et 1/2 lods — 37 — 10
—Aux anniversaires de St.Sauveur pour cens et 1/2 lods, 2 pannaux de blé et ——— 168 — 13 - 2
—Au prieur de St.Jean pour cens, 6 pannaux blé — 1 — 3
— A la ville d'Aix pour cens et 1/2 lods ——— 10 — 0 — 2
—Au domaine du roi ——— 0 - - 5 — 5
—De plus la chartreuse est chargée de l'acquittement de plusieurs fondations
—NOTA—Il faut déduire des revenus la somme de 150 livres, le capital dû par Mr de Viens produisant cette somme ayant été remboursé et compris dans les 4000 livres placés sur la communauté de Caumont sous le nom de l'abbé Peraud.
—Il existe en argent monnayé la somme de ——— 2920 liv. 5 sols 3 den.
Il est du en arrérages:
Sur les censes ——— 1390 — 5 — 8
Sur les pensions ——— 3287 - 11 — 10
Mobilier non évalué.
—La bibliotheque renferme 1200 volumes.
—Le traitement des religieux est ainsi li quidé:
Deux à 1200 livres.
Quatre à 1000 id
Quatre à 900 id
Pour les freres: —un à 500 livres.
Deux donnés à 300 livres chacun.

—VENTE DES BIENS DE LA CHARTREUSE —

15 fevrier 1791—Propriété au quartier de Boueno Houro
confr. traverse qui va à l'anc.ne ch.re, estimée 1800 livres adjugée ——— 6600 livres
à Antoine Fouque, md de vin à Aix.
—Terre au quartier de Boueno Houro confr. valat
du même nom, estimée 1430 liv. adjugée ——— 4300 liv.
à Jh.Michel, bijoutier à Aix.
24 février 1791—Pré, enclos et bâtiment près les Minimes
arrentés à Imbert aubergiste
estimé 8800 liv.—adjugé à ——— 27100 liv.
J. Blaise Longeon, bourgeois d'Aix

outer---(1)---confr.valat de Beuenheure chemin de Galice et de Berre

outer---(2)---3 mars 1791-Propriété dite "Enclos d'Aymar" au chemin d'
Avignon confr.ce chemin et celui qui va du cimetiere de
l'hopital St.Jacques, adjugé à Vve Honerat.....12100 livr

outer---(3)---(contre le mur du midi est un bassin qui receit les eaux
minérales et le terrain qui va à la rue de la Paix coin de
l'enclos du couvent.)

outer---(4)---(qui était alors sur l'emplacement du cours Sextius à
gauche en montant dans l'axe de la rue des Bernardines.)

outer---(5)---Une autre maison même rue, adjugée à Veuve Sauve.1825

~~J.Blaise Jongeon bourgeois d'Aix.~~

1 mars 1791—Domaine dit la Grande Chartreuse au quartier du jas de Bouffan,(1) bâtiments,cour,jardin vignobles,terres(64 quarterées)—terre et vignes(8 quarterées 1/2)—autre terre (4 quarterées 250 cannes)—une langue de terre(500 cannes)—estimé—49832 livres.
—Domaine dit la petite chartreuse au quartier de Boueno Houro,bâtiment pour le ménage,terres et vignobles(1 quarterée 275 cannes)—estimé 15840 livres
Le tout adjugé à——————————115000 livres
à Jh.Emeric pour le compte de J.J.Emeric aîné et Francois Bourgarel,tous deux négotiants à Aix.

7 mars (2) 1791—Jardin dit de Berenguier,bassin puits et vieux bâtiment(2 quarterées) au faubourg,(3) estimé 5200 livres,adjugé——————8600
à Gaspard Richaud pour le compte de Jules Francois Fauris à Aix.

6 avril 1791—Jardin des Canaux avec bâtiment et hangar, conf. à l'hopital des Incurables (4)
estimé à 8000 livres,adjugé——————31000
à Honoré Gavot pour le compte de J.F. Fauris,Gaspard Abrard et Roure freres.
—Jardin de Barral avec vieille bâtisse rue de la Guerre au faubourg,estimé 700 liv.adj.—2250
à Jean Decanis,ménager à Aix.

1 juillet 1791—Jardin avec bâtiment et autre partie du bâtiment au faubourg d'Aix conf. "les Canets" estimé 700 liv.adjugé——————2325
à Mardochée et Jacob Massé freres ,négociants au faubourg des Cordeliers

6 juillet 1791—Terre et aire au bout des aires de St.Roch estimé 815 liv.adjugé——————3100
1 octobre 1791—Meubles,effets,ustensiles,tonneaux——————3315—5 s
8 octobre 1791—Lambris et vieux plomb——————240—2
21 novembre 1791—Jardins et enclos,affermés——————315
17 janvier 1792—Eglise,couvent et jardin à Aix estimés 36750 livres adjugé——————85700
à Jean Baptiste Ansi orfevre à Aix en compte avec Gaspard Abrard négociant;Joseph Magnan entrepreneur;Francois Michel,orfevre; Salomon Cremieux,négociant;Michel Bédarride fils négociant et J.Simon,cirier à Aix.

9 Prairial(28 mai 1795) ou (11)—Maison en mauvais état,rue de la Paix au faubourg d'Aix,
estimée 640 livres,adjugé——————2275
à Claude Blache,entrepreneur de chemins,rue des Chartreux à Aix.

(5) 18 Prairial(15 juin 1795)—Ornements et linges——————1825 2922—10

Total des Adjudications——————~~liv.17 sols~~ 310.867

BIBLIOTHEQUE DE LA CHARTREUSE

La bibliotheque du couvent se composait de 1200 volumes qui furent dispersés à la Révolution.

Nous avons retrouvé à la bibliotheque de la Ville de Marseille trois manuscrits liturgiques provenant de cette Chartreuse.

—Le premier, sous le N° 48219, contient 95 feuillets manuscrits.

Sur la page formant frontispice, on y lit:

Liber sacerdotis hebdomarii in que
continetur ex quae dixit in sede sua

dans le milieu de cette page est rapportée une petite gravure de 0,05c/m sur 0,06c/m représentant :le Christ et la Vierge en buste et le St, Esprit au-dessus.

Au bas de la page cette mention:

Cartusiae Beatae Marthae prope
Aquas Sextius—Ann.D, 1645.

Dans le texte il y a 10 lettres ornées.

Ce livre du format grand in-8° est écrit sur papier en bons caracteres, mais il est un peu usagé. La couverture du XVIIe siecle est tres ordinaire en carton marbré.

—Le deuxieme, sous le N° 49376.-In-folio de 153 pages manuscrites, reliure en maroquin rouge du XVIIe avec ornements dorés sur le dos et sur les deux plats.

Les 135 premieres pages ont été écrites en 1687 par le frere Hieronymus Hugues, de Villeneuve; ce sont les Offices du temps et le Propre des Saints suivant le rite en usage chez les Chartreux.

Les 18 dernieres pages ont été écrites en 1765, par le frere André Nicolas d'Aix, qui a utilisé les pages qui étaient restées en blanc à la fin du livre; ce sont les Offices du Samedi Saint et autres qui avaient été omis dans la premiere partie du manuscrit. Celui-ci est en parfait état de conservation, bien écrit sur bon papier, et contient de nombreuses miniatures et lettres ornées.

Le livre commence par une sorte de préface paginée de 1 à 14 en chiffres romains. Le texte débute par une belle lettre ornée J, miniature coloriée, qui représente le buste d'un chartreux en priere, les mains jointes devant un livre appuyé contre une tête de mort, (sans doute on a voulu représenter figurer le fondateur de l'Ordre), dans le fond un paysage avec des arbres de chaque coté le tout encadré d'or.

La premiere page qui suit cette préface, est un grand dessin colorié hors texte sur parchemin, dont les couleurs sont très vives. Il représente un médaillon orné qui occupe toute la page; dans le haut deux têtes d'anges et dans le bas, un écusson soutenu par deux génies, qui représente Ste Marthe avec la Tarasque.

Dans le médaillon du milieu on lit ce texte:

Collectaneum
in que continentur
quae per anni circulum
dicuntur in divinis officiis
tam de tempore quam de sanctis
juxta ritum et usum
sacri ordinis cartusiensis
completum ano dni
mil.DC.LXXXVII
Pro Cartusia Aquensi
Beatae Marthae
Scribebat Frater Hieronymus
Hugues.Profes.D.Villae nuevae.

-La page 1 porte en tête une bande de 0,17c de large sur 0,04c de haut, miniature coloriée représentant le St.Esprit au dessus des nuages, dans le milieu d'un cartouche ornementé et supporté de chaque coté par des anges.De grandes fleurs et ornements, [redacted], garnissent les deux extrémités.
Au milieu de cette page est un ornement de même style colorié.
- La page 5, porte également un bandeau colorié, qui montre dans un cartouche le monogramme du Christ avec tout autour des arabesques.
-Page 35, en cul de lampe, un dessin coquille colorié.
- Page 36, Le bandeau colorié représente au centre, une corbeille d'ou sortent des fleurs ;de chaque coté de grands rinceaux renaissance.
Au milieu de cette page, un motif ornemental en couleur.
-Page 47, Dans le bandeau colorié la lettre H surmontée d'une croix occupe le milieu, elle est ornée d'arabesques et de fleurs.
Au milieu de la page, un ornement colorié.
-Page 57, Dans le bandeau colorié, au milieu est un cartouche doré uni entouré de chaque coté de rinceaux à grands ramages.
-Page 100, Un grand dessin est posé en cul de lampe, il représente sur un plateau rouge, une grande corbeille d'ou sortent 4 grandes fleurs et feuilles, disposées: deux l'une au dessus de l'autre et une de chaque coté
-Page 101. Un grand dessin ornemental à feuilles d'acanthes occupe tout le bandeau du haut de la page.
-Page 111. Un petit cul de lampe ornemental en couleur.
- Entre les pages 118 et 119 est une page hors texte sur parchemin, sur laquelle un grand dessin en couleur represente des fleurs. trois tulipes, deux roses, deux fleurettes, deux boutons de fleurs, disposés d'une facon décorative sur un ornement.
- Page 136. Sur une grande lettre ornée, on a dessiné en rouge divers bâtiments, clocher, église, qui doivent sans doute représenter [redacted] la Chartreuse.?
-Page 153. En guise de cul de lampe se trouve une sorte d'écusson ornemental composé de rinceaux et de fleurs coloriés qui porte ce texte dans le milieu:

Auct^{s} et Correct^{s}
Aquis Sextius
1765
Frix Andream
Nicolas
Aquensem

-Dans le cours de l'ouvrage il y a:
58 grandes lettres dorées, ornées de fleurs ou d'ornements en couleur.

7 grandes lettres rouges ornées.
et toutes les autres lettres majuscules en rouge.

—Le troisieme manuscrit sous le N° 49388.In-folio à couverture maroquin de couleur marron avec ornements et filets dorés sur le dos et les plats,ne contient que 15 pages liturgiques,écrit en tres belles lettres de 0,01c de haut,sur bon papier,le tout en tres bon état.

La premiere page est entourée d'un grand cadre ornemental aux torsades jaune et rouge, avec ce texte dans son milieu:

Ordo
ad faciendam
quam benedictam
ad usum
Vener.Cart.Aquēsis
sub felici Priorātū Venera
di in chr.P.D.Ph.Brunet
D.Villaen.Profess
Scriptum

In cartusia Villaemuevae senilī jam manū (non tremebuda tamen)
humilis Servi F.Bernardi Suzan Albanēsis.
Anno Dni millesimo septuagesimo quarto decimo

Dans le cours de l'ouvrage il y a quelques lettres ornées dans des encadrements jaune et rouge.
—Nous reproduisons dans cette historique quelques unes de ces miniatures,

—Rares depuis le XVIe siecle,car les manuscrits du moyen âge presque tous exécutés par la main des moines,cesserent de paraitre dès l'invention de l'imprimerie qui fut même cause de la destruction de beaucoup de manuscrits remplacés par les ouvrages imprimés à un grand nombre d'exemplaires.C'est pour cela que les manuscrits avec miniatures sont recherchés depuis le XVIe siecle,moins pour ce qu'ils contiennent que pour l'interêt d'art d'un dessin plus soigné qu'on leur attribue.

La Chartreuse d'Aix d'apres une ancienne gravure conservée à la Grande Chartreuse que nous reproduisons ainsi qu'un extrait du plan de la ville d'Aix en 1666, reproduit dans l'histoire d'Aix de J.S. Pitton, occupait une surface tres importante. Il ne reste que bien peu de souvenirs de cette construction, tout a été démoli pour l'édification du quartier actuel qui comprenait: tout le couvent et le terrain et qui forme aujourd'hui le triangle compris entre les rues de Collony, de la Guerre et le boulevard de la République. La rue des Chartreux qui fut communiquer le boulevard de la République et la rue Collony a été ouverte à travers le cloitre; les divers locaux qui se trouvaient à droite et à gauche ont été englobés et utilisés dans les constructions des maisons et usines qui existent actuellement; on y retrouve quelques fragments de frontons et fenêtres, quant à la chapelle conventuelle qui longeait la rue Celony, il n'en reste rien.

Marc Dubois.

ARCHIVES DES B.D.R.-Série 1-H

++++++++++++++++++++++++++

CENSES

Livre 4—Censes actives et passives.—La Chartreuse doit au possesseur de la chapelle St.Michel qui est toujours un bénéficier de St.Sauveur une pension annuelle de 37 liv.10 sols pour une partie du sol ou est bâtie la Chartreuse, acte passé par Levy, notaire le 9 mars 1686.
—La Chartreuse paie aux anniversaires de St.Sauveur une cense annuelle de 11 liv.1 s. et 2 pannaux de blé; de la terre des Canaux, le jardin de Morel et pour la partie de la terre que la Chartreuse a revendue à Mrs les Consuls pour l'alignement du cours des Cordeliers.
—La Chartreuse fait au prieur de St.Jean 6 pannaux de blé et 1 liv. 3 s. en argent pour cense annuelle à l'occasion de 2 propriétés du dit tenement de la bastide de la dite Chartreuse dit Champ Ripert et de Clare, payables à la fête de St.Julien.
—La Chartreuse a acquis le 29 janvier 1675 le petit pré de la Brillane jadis jardin à une place affectée au marché vis à vis les Minimes devant le marché aux grains.
Livre 5—Les Chartreux ont acquis de M.Bonfils de Canaux des censes avec directes dans le faubourg des Cordeliers d'Aix par acte reçu par M.Darbes, notaire à Aix, le 10 juillet 1656 pour le prix et somme de 29864 livres 8 sols 8 deniers.
—La Chartreuse possédait toutes les maisons qui se trouvent depuis le logis de la mule blanche jusqu'au coin de la rue qui tourne vers le jardin de M.de la Roque.
—L'an 1661, 13 avril, la Chartreuse achète à Honorade de Castillon, épouse de Honoré Faurel, maitre chapelier de Brignole, un jardin clos de murailles avec un petit bâtiment, Ce jardin est celui ou on a projeté de bâtir l'église.
Franc salé—Le roi Louis XIV en approuvant la fondation de la Chartreuse et la déclarant fondation royale par ses lettres patentes du 13 août 1654, accorda à cette maison tous les privileges dont jouissent les fondations royales et luy donne 5 minots et un tiers de franc salé.
Livre 7 bis—Livre de nouveaux bailz de Monsieur Maistre Jean Baptiste de Bonfilz, sieur de Canaux, advocat en la cour de 1595 à 1628.
Livre 8—AVERTISSEMENT—La Chartreuse d'Aix acquit de M.de Bonfils de Canaux des censes avec directe dans le faubourg des Cordeliers de la Ville d'Aix, par acte reçu par M, Darbes, notaire à Aix le 10 juillet 1646 pour le prix et somme de 33850 livres mais comme le dit sieur de Canaux dans l'état qu'il avait produit des dits censes les faisait monter annuellement à la somme de 811 liv.18 s.1 d. et outre cela 6 éminées de la terre de Canaux avec la Tuilliere relevant de la directe du chapitre de St.Sauveur et que le dit chapitre avait encore la directe sur 6 petites maisons qui se trouvent dans la rue de la Paix et qui avaient été estimées de la directe su sieur de Canaux pour dédommager la Chartreuse, il fut accordé un rapport d'expert par acte du 1 octobre 1660, reçu par le susdit Darbes et le rapport ayant été fait le 22 décembre 1660 et approuvé par les parties par acte du 19 avril 1642 reçu par le même Darbes, on regle le quant minoris qui fut évalué à la somme de 3985 liv.11 s.4 d. ainsi la susdite acquisition reste pour 29864 liv.8 s. 8 den.
L'an 1676 le roy s'étant fait représenter dans son conseil que plusieurs particuliers de Provence sans avoir obtenu des lettres royaux avaient entrepris d'inféoder dans leurs allodiaux, les bailler à

titre de cens portant lods aux ventes et mutations avec droit de retenue par prélation et voyant qu'il ne pouvait pas remédier à cet abus sans troubler le repos d'une infinité de familles,il ordonna que tous ceux qui se trouvaient dans le cas paieront le dixieme denier de toutes leurs censes et moyennant cette taxe il leur permettent d'en jouir et même en créer de nouvelles à l'avenir dans tous leurs biens qu'ils possedent en franc alleu d'en donner investiture et de les retenir par droit de prélation.

Comme les censes que la Chartreuse d'Aix avait acquises du sieur Bonfils de Canaux étaient de cette nature,elle fut contrainte de payer le dixieme denier qui fut évalué à la somme de 2561 livres comme il parait par la quittance du trésor royal du 9 avril 1680.

L'an 1614 et le 16 janvier,la Chartreuse céda à la Ville 22 livres 2 den. de censes avec directe sur 4 maisons qui ont été démolies pour faire le cours des Cordeliers pour la somme de 4000 livres et par le dit acte,la Chartreuse demeure chargée de payer les 1/2 lods d'une partie de ces maisons démolies qui relevaient de la directe de ST. Sauveur,ce demi lods a été réuni avec ceux que la Chartreuse paye à St.Sauveur pour partie de la terre de Canaux et pour le jardin de Marcel qui avaient été fixés à 140 liv.18s-2 den. par acte recu par Me Regnaud,notaire à Aix le 29 janvier 1717.

Dans la suite des temps la Chartreuse a donné à nouveau bail toutes les places des maisons qui se trouvent depuis le logis de la mule blanche jusqu'au coin de la rue qui tourne sous le jardin de St. Trophime.

En 1661 et le 13 avril ,la Chartreuse acquit d'Honorade de Castillon(voir Livre 4)—On acheta encore à la dame de Castillon et par le même acte,la directe et les censes qu'elle avait sur plusieurs petites maisons qui sont tout proche le susdit jardin,de sorte que depuis la porte de notrejardin des Canaux jusqu'à la vue qui regarde la croix de pierre toutes les maisons qui se trouvent dans cet endroit les deux susdites acquisitions savoir du jardin et de la directe furent faites pour la somme de 2100 livres.

Régistre 10——Compte général que rend F.Antoine Daru,procureur de la Chartreuse d'Aix de toute la recette et dépense faite en icelle depuis le 1 janvier 1775 jusqu'à pareil jour 1776.

MEMOIRE

Comme c'est par la générosité du très Vénérable pere Dom de Jauna prieur de la Chartreuse de Villeneuve que nous avons été en état de faire la plantation considérable de vignes et d'oliviers que nous avons fait et de mettre en valeur un terrain inutile par sa stérilité; nous n'avons pas cru pouvoir mieux commencer le livre de contes qu'en y marquant à la premiere page que c'est au prêt de 2000 livres qu'il a daigné faire à cette maison que nous en sommes principalement redevables.

Recettes totales.....9425	l.	13 s.	7 d.
Dépenses.....9352		10	4
Reliquat.....73	l.	3 s.	3 d.

++++++++++++++++++++++++++

Année 1777.

Pensions....,,,4174	l.	12 s.	6 d.
Charges de la maison.... 649		10	9
Denrées vendues..... 404		4	
Censes..... 845		9	
Droits de lods..... 58		6	9
Beaux de fermes.....1568			

Total 6402 l.4s.6d.

Dépenses

Charges de la maison.....	6491.	10 s.	9 d.
Provisions générales.....	499	2	
Dépenses de la cuisine...	1683	4	6
Boulanger.....	597	18	3
Gage des domestiques....	83	19	3
Pour l'église.....	371	10	
Port de lettres, aumônes, remede	205	16	6
Nécessités des religieux, tabac, sucre, mouchoirs, papier.....	547	9	
Dépense à la bastide et à l'olivette	122	19	
	58	12	
Ouvriers.....	470	4	6
Vestiaire.....	154	11	
Savetier et cordonnier.....	266	17	
Denrées achetées.....	1821	8	
Travail des vignes.....			
Total.....	7142 l.	1 s.	6 d.
Recettes déduites.....	6402	4	6
Deficit.....	740 livres.		

Année 1778——Cette année a été grâce à Dieu des plus heureuses pour cette maison car outre la récolte abondante en blé dont nous faisons mention dans le prochain compte, le Tres Vénérable pere Convisiteur a mis le comble à ses générosités, il avait eu la bonté de prêter à cette maison pour nous aider dans nos différentes plantations ainsi que nous avons eu soin dans son temps de ne pas vous le laisser ignorer 2600 liv. il nous en a fait un pur don et de plus ajoute à cette générosité qui n'est pas petite celle de 3000 livres qu'il a daigné placer au nom et en faveur de cette Chartreuse au denier vingt, ce qui augmente pour l'avenir les modiques revenus de la somme de250 livres.

RECETTES.

Beaux à ferme.....	1382 l.		
Droits de lods.....	48		
Pensions.....	3791	10 s.	10 d.
Censes.....	1052	15	
Denrées vendues.....	358	9	
Total.....	6636 l.	14 s.	10 d

DEPENSES

Eglise.....	401 l.	36 s.	
Aumônes.....	140	2	
Etrennes.....	18	12	
Honoraires, port de lettres	164	3	6 d.
Cuisine.....	2126	16	6
Bois et charbon.....	272	2	6
Provisions generales.....	363	12	3
Boulanger, fournier.....	327		
Vestiaire.....	352	3	
Voyage et taxe du chapitre général	223	4	
Nécessités aux religieux...	286	2	
Dépenses à la campagne.....	358	5	
Ouvriers et fournitures.....	150	18	
Articles omis dans les précédents	741	5	6

Trave

1779 ;

1780 ;

1581

1782

1783

1784

1785

1786

Travail des vignes.....1259 liv. 16 s.
Total des dépenses.....7134 liv.16 s. 3 d.
Deficit.....250 livres 9 s 11 d.

1779;;;;;;Dépenses.....7956 l. 18 s; 11d.
Recettes.....6768 18 3

Deficit.....1188 l.....8 d.

1780;;;;;;Recettes.....6409 l. 14 s. 3 d.
Dépenses.....6306 6 9

Bénéfice.....11 l. 6 s 4 d.

1581;;;;;Recettes.....6913 l. 5 s. 11 d.
Dépenses.....6790 22 6

Bénéfice..... 123 3 5

1782;;;;;;Recettes.....7470 l. 5 s 10 d.
Dépenses.....7313 7

Bénéfice.... 157 l. 5 s, 3 d.

1783;;;;;;Dépenses.....6978 l. 9 s. 11 d.
Recettes.....6931 2 3

Deficit.....47 l. 7 s. 8 d.

1784;;;;;;;Dépenses.....7460 l. 3 s. 5 d.
Recettes.....7241 18 4

Deficit....218 l. 5s. 11d.

1785;;;;;;;;Dépenses.....8958 l. 13 s. 3 d.
Recettes..... 8927 16

Deficit.... 30 l. 17 s. 3 d.

1786;;;;;;;;Recettes.....7418 l. 11 s.
Dépenses.....7332 5 1 d.

Bénéfice.....86 l. 5 s. 11 d.

Livre 11—Répertoire des documents.

Testament de Mr d'Aymar, fondation de la Chartreuse.
Requête de la Communauté pour demander d'acheter la terre de Mr de Ponbon
Extrait d'acte de vente d'une partie de maison en faveur des Chx.
Investiture donnée d'une partie de maison et cave pour Chartreuse.
Extrait d'acte de vente d'une place à bâtir.
Contrat de vente de ronbolon à la Chartreuse.
Cession de vente faite pour les Chx.en faveur de P.Sauton.
Achat d'une terre et bastide le long du chemin allant à St.Pons.
Vente de deux propriétés.
Achat de propriété d'Ant.Cros.

51

Cession de Samberard en faveur des Chartreux..16 octobre 1682
Rapport d'estime de la terre acquise..13 mars 1682
Contenance de la terre vendue de la demoiselle Blanc...en 1678
Extrait de vente faubourg des Cordeliers..16janvier 1674
Achat d'une olivette au sieur Meynier...18 octobre 1675
Contenance de l'olivette..18 octobre 1675
Achat d'un journal de terre..1 septembre 1678
Obligation Pierre Lambert..29 mai 1677
Obligation Lombard..12 octobre 1677
Quittance Barthelemy de Sacco..du 27 mai 1678
.....id.....14 juin 1678
Achat de terre..27 janvier 1672
Transaction avec demoiselle Francoise de Ponteves..16 aout 1667
Acquisition du jardin d'Aymar..15 novembre 1664
Donation Jh d'Arbaud..2 septembre 1664
Achat de terre de Mr Esquisier..18 octobre 1653
Achat de jardin de Jalla..6 avril 1642
Extrait de transaction de Riquit..6 janvier 1643
Transaction avec la chapelle de St.Sauveur..27 mai 1642
Quittance Sauvat..28 aout 1637
....id....18 juillet 1634
....id....23 mars 1634
Contrat d'achat Sauvat..10 mars 1634
Achat de jardin Sauvat.....id....
Acte du 18 mai 1588 concernant le canal
Achat jardin et vignes Sauvat.. 10 mars 1634.

Livre 12--REPERTOIRE.

Const.de pension par la communauté de Caumont..2 mars 1789
Rénévation,,,,,,,,id,,,,,,,,,de Cavaillon..12 novembre 1788
Const.de pension sur la carriere des juifs d'Avignon..25 sept.1788
Cession pour le Cte de Seytre Caumon pour les Chartreuses d'Aix
et de Montrieux..31 mai 1788
Rénovation de pension sur la communauté de Vaucluse..15 mai 1788
....id.....Gobion..2 avril 1788
Cession de Caumont,Etienne Loubet..15 fevrier 1788
Renovation,,,id,,,sur communauté de Cavaillon..17 mai 1784
Achat de pension sur communauté d'Avignon..13 avril 1785
Cession de pension par Mr Gassier sur Comm.[illegible]Cavaillon.13-12-178[illegible]
Const, de pension sur les Celestins de Gentilly..26 janvier 1787
Cession de capital par Mr le marquisLa Bastie d'Avignon.5 avril 1787
Rénovation de pension de Caumont..14 novembre 1781
Const.de pension contre R.P.du Gd College St.Martial,Aix.15 juin 1781
Renév.de pension Caumont contre commun.de Robion..6 avril 1781
Impos.de pension pour J.Poncet,notaire et Secret.du St Office28-3-1777
Achat de pension Berud de Gadagne..26 mars 1776
....id..... Durand..28 décembre 1755
Convention passée avec créanciers Laurens..17 octobre 1756
Achat de pension contre le corps des cordonniers..29 novembre 1719
Accord de Seytre contre communauté de Cavaillon..4 septembre 1717
Obligation...22 fevrier 1717
Cession en faveur des maitres cordonniers..27 avril 1716
Compte avec Guillaume Rand..10 avril 1710
Cession du compte d'Esperre sur Brignoles..18 avril 1708
Cession contre la Ville de Marseille..17 mars 1704

RESUMÉ d'une brochure contenant les factum d'un proces des Chartreux, au sujet des eaux chaudes.—Tiré de la collection de M.J. de Barbarin, 83 rue Sylvabelle à Marseille.

A Aix, chez la Vve de J. David et Esprit David, 1761.

MEMOIRE INSTRUCTIF pour l'économe de la Chartreuse de cette ville, appelant du jugement du bureau des Trésoriers Généraux de France du 6 octobre 1760.————CONTRE le Sieur Gaspard Truphème, sécrétaire du Roy en la Chancellerie de cette Province, intimé.————56 pages.....

Il s'en faut bien que la question de ce proces ne soit celle que le Sieur Truphème annonce dans son mémoire instructif, en ces termes: " La difficulté que l'appel de l'économe des Peres Chartreux soumet à " la décision de la barre de la cour, consiste à savoir, si un particulier, qui a abandonné pendant plusieurs siecles des eaux privées et qui " lui appartiennent en toute propriété, pour les laisser couler sur la " surface d'un chemin public, peut en changer la dérivation et le cours " et les détourner pour s'en servir à l'irrigation dans ses domaines " inférieurs. L'économe des Chartreux prétend qu'il n'est pas en son " pouvoir de le faire."

Cette assertion du Sieur Truphème est fausse. Il s'agit de savoir si un particulier qui jouit d'une eau publique et non privée, eau qui ne lui appartient pas en propriété mais dont il n'a que l'usage, suivant son propre titre, peut s'approprier cette même eau pour en disposer à un autre usage que celui de l'arrosage du fonds à porté e duquel elle dérive.—Les Chartreux rapportent une consultation de 4 avocats qui ont examiné toutes les pieces du procès pendant devant la Cour, sur l'appel déclaré des R.P. Chartreux d'un jugement du 8 octobre 1760. Ils estiment que cet appel est bien fondé. Les Peres Chartreux possedent un jardin au dessus du faubourg, quartier de N.D. de la Seds, ou des Peres Minimes, ils l'ont acquis avex toutes leurs eaux, dérivation, grottes et conduites d'icelles, du Sieur Duperier par acte du 29 janvier 1695.—Ce jardin a été de tout temps arrosé par 2 différentes eaux, les unes qui sont froides, y sont conduites par 2 aqueducs souterrains; l'un venant d'une eau qui est aux environs (scilicet) de l'endroit ou étoit autrefois la chapelle de St. Laurent sur le chemin d'Avignon, l'autre venant du chemin du faubourg qui passe devant la Chartreuse.

Les autres eaux sont chaudes, qu'on appelle les eaux de MEINE et qu'on appelait anciennement eaux des SOUFRENOS. Ces eaux au sortir de la fontaine de Meine, couloient dans un ruisseau découvert; tous les particuliers et riverains en arrosaient leurs propriétés, notamment le Sieur de Gaufridy, elles sortaient ensuite de l'enclos du Sieur de Gaufridy par une ouverture pratiqué dans la muraille du dit enclos, cette ouverture pratiquée exprès pour cet effet d'une pierre froide, subsiste dans son entier, et elles sont recueillies comme elles l'ont été de tout temps, par deux possesseurs de propriétés inférieures; ces deux possesseurs, en l'année 1577 étaient alors M. Artus d'Escalis, seigneur de Bras, Conseiller en la Chambre des Comptes & Cour des Aydes, et M. André Etienne, Chanoine de St. Sauveur.

Au cours des contestations élevées en l'année 154 par les possesseurs des propriétés supérieures sur l'usage et la jouissance des dites eaux

RECUEIL d'une procédure contenant les faits d'un procès
des Chartreux, au sujet des eaux chaudes.—Titre de la collection de
M.d. de Barberin,83 rue Sylvabelle à Marseille.

A Aix,chez la Veve de J.David et Esprit David,1761.

MEMOIRE INSTRUCTIF pour l'économe de la Chartreuse de cette ville ,
appelant du jugement du bureau des Trésoriers généraux de France du
6 octobre 1760.——————CONTRE le Sieur Gaspard Truphème,adjudicataire
du Roy ou la Chambre,intimé.——————36 pages....

Il s'en faut bien que la question de ce procès ne soit celle que le Sieur Truphème annonce dans son mémoire imprimé,en ces termes:

» La difficulté que l'appel de l'économe des Pères Chartreux soumet à
» la décision de la part de la cour,consiste à savoir,si un particuli-
» er;qui a abandonné pendant plusieurs siècles des eaux privées et qui
» lui appartiennent en toute propriété,pour les laisser couler sur la
» surface d'un chemin public,peut en changer la dérivation et le cours
» et les détourner pour s'en ouvrir à l'irrigation dans ses domaines
» inférieurs.L'économe des Chartreux prétend qu'il n'est pas en son
» pouvoir de le faire."

Cette assertion du Sieur Truphème est fausse.Il s'agit de savoir si un particulier qui jouit d'une eau publique et non privée;eau qui ne lui appartient pas en propriété mais dont il n'a que l'usage,suivant son propre titre,peut s'approprier cette même eau pour en disposer à un autre usage que celui de l'arrosage du fonds à portée duquel elle dérive.——Les Chartreux rapportent une consultation de 4 avocats qui ont examiné toutes les pièces du procès pendant devant la Cour,sur l'appel déféré des R.P.Chartreux d'un jugement du 8 octobre 1760.Ils estiment que cet appel est bien fondé.Les Pères Chartreux possèdent un jardin en deçaus du faubourg,quartier de N.D.de la Seds, on des Pères Minimes,ils l'ont acquis avec toutes leurs eaux,dérivations, arrosées et conduites d'ioelles,du Sieur Dupertier par acte du 29 janvier 1695.—Ce jardin a été de tout temps arrosé par 3 différentes eaux;les unes qui sont froides,y sont conduites par 3 aqueducs souterrains;l'un venant d'une colline est aux environs(~~sources~~) de l'endroit ou étoit autrefois la chapelle de St.Laurent sur le chemin d'Avignon,l'autre venant du faubourg qui passe devant la Chartreuse.

Les autres eaux sont chaudes,qu'on appelle les eaux de FONTS et qui, ou appelant anciennement eaux des SOUVERAINS.Ces eaux,au sortir de la fontaine de Meine,coulaient dans un ruisseau découvert;toute les portions lières et riveraines en avoient leurs propriétés,notamment le Sieur de Gaufridy;elles sortaient ensuite de l'enclos du Sieur de Gaufridy par une ouverture pratiquée dans la muraille du dit enclos,cette ouverture entier,et elles sont recueillies comme elles l'ont été de tout temps, par deux possesseurs de propriétés intérieures;ces deux possesseurs, en l'année 1695 étaient alors M.Artus d'Agoulin,seigneur de Ryes, Conseiller en la Chambre des Comptes à Aix des Ayden,et M.André

Au cours des contestations élevées en l'année 1695 par les possesseurs des propriétés supérieures sur l'usage et la jouissance des dites eaux

il fut fait un rapport qui fixa la distribution d'icelles à chacun d'eux.Il résulte de celui là que les eaux chaudes dont il s'agit,sont des eaux publiques,dont la propriété appartient à la Ville et que ceux qui en jouissent n'en sont et n'ont jamais été que simples usagers.

Les Chartreux ont joui páisiblement de ces eaux chaudes pendant 4 jours de la semaine conformément aux droits fixés et ce n'est qu'au bout de 2 siecles qu'on vient les y troubler.

Le Sieur Truphème acquéreur du Jardin de M.de Gaufridy et ensuite acquéreur d'un domaine considérable situé inférieurement au Jardin des Peres Chartreux a entrepris de leur enlever ces eaux pour les porter à son domaine du JAS de BOUFFAN,et il demande au Bureau du Domaine et Voyerie permission de construire un aqueduc qui devait traverser le chemin d'Avignon.Un obstacle se présente assez difficile à surmonter, en ce que le long de ce chemin d'Avignon qu'il voulait traverser,les Peres Chartreux sont fondés en titre et possession d'un aqueduc,qui porte une partie des eaux destinées à l'arrosage de leur jardin,conjointement avec les eaux chaudes de la fontaine de Meins.Le Sieur Truphème s'avise de prétendre que les Peres Chartreux devaient abaisser leur aqueduc pour donner passage au sien.

Il ne put soutenir cette prétention et apres 6 ans de réflexions,il crut avoir trouvé dans le chemin un endroit ou il pourrait établir son aqueduc sans nuire à celui des Chartreux.Le 7 mars 1760,il présente une nouvelle requête dans laquelle outre l'aqueduc il essaie de faire une confusion entre les eaux acquises et les eaux chaudes jaillissantes, espérant ainsi déposséder les Peres Chartreux.L'économe de Chartreuse ne fut pas dupe de cette finesse,il protesta;néanmoins le 8 octobre 1760 un jugement vint donner gain de cause au Sieur Truphème,dont on fit immédiatement appel.

Gantresme d'Ille,greffier;Graffan,procureur;Camille de Bellon,rapport;

&&&&&&&&&&&&&&

REPONSE pour l'économe de la Chartreuse à celle du Sieur Truphème. 11 pages.—Réfutations des prétentions du Sieur Truphème pour la justification des droits des Peres Chartreux auxquels le Sieur Truphème ne peut opposer aucun titre.—Mêmes juges que ci-dessus.

&&&&&&&&&&&&&&

MEMOIRE instructif avec une Consultation pour le Sieur Truphème,Secrétaire en Chancellerie.—Contre l'économe des Peres Chartreux de la ville d'Aix—25 pages.

Ce long mémoire rédigé pour l'appel du jugement fait par les Chartreux essaie de démontrer le contraire des assertions des Chartreux se basant sur des questions de droit et doctrines de jurisconsultes. Armulphy,avocat,Revent,procureur.M.le Conseiller de Ballon,rapporteur.

&&&&&&&&&&&&&&

CONSULTATION de M.M.Masse,Julien,Colomia,et Simeon.—Pour le Sieur Truphème de la ville d'Aix,Secrétaire de la Chancellerie,intimé en appel du jugement rendu par le bureau des Trésoriers Généraux de France en la Généralité de cette Province le 8 octobre 1760,contre les Chartreux de la même ville,appelant.

il fut fait un rapport qui fixa la distribution d'icelles à chacun d'eux. Il résulte de celui là que les eaux chaudes dont il s'agit, sont des eaux publiques, dont la propriété appartient à la Ville et que ceux qui en jouissent n'en sont et n'ont jamais été que simples usagers.

Les Chartreux ont joui paisiblement de ces eaux chaudes pendant 4 jours de la semaine conformément aux droits fixés et ce n'est qu'au bout de 2 siècles qu'on vient les y troubler.

Le Sieur Trupheme acquéreur du jardin de M. de Gaufridy et ensuite acquéreur d'un domaine considérable situé inférieurement au jardin des Peres Chartreux a entrepris de leur enlever ces eaux pour les porter à son domaine du JAS de BOUFFAN, et il demande au Bureau du Domaine et Voyerie permission de construire un aqueduc qui devait traverser le chemin d'Avignon. Un obstacle se présente assez difficile à surmonter, en ce que le long de ce chemin d'Avignon qu'il voulait traverser, les Peres Chartreux sont fondés en titre et possession d'un aqueduc, qui porte une partie des eaux destinées à l'arrosage de leur jardin, conjointement avec les eaux chaudes de la fontaine de Meine. Le Sieur Trupheme s'avise de prétendre que les Peres Chartreux devaient abaisser leur aqueduc pour donner passage au sien.

Il ne put soutenir cette prétention et après 6 ans de réflexions, il crut avoir trouvé dans le chemin un endroit ou il pourrait établir son aqueduc sans nuire à celui des Chartreux. Le 7 mars 1760, il présente une nouvelle requête dans laquelle outre l'aqueduc il essaie de faire une confusion entre les eaux acquises et les eaux chaudes jaillissantes, espérant ainsi déposséder les Peres Chartreux. L'économe de Chartreuse ne fut pas dupe de cette finesse, il protesta; néanmoins le 8 octobre 1760 un jugement vint donner gain de cause au Sieur Trupheme, dont on fit immédiatement appel.

Gantreaume d'Ille, greffier; Graffan, procureur; Camille de Bellon, rapport;

REPONSE pour l'économe de la Chartreuse à celle du Sieur Trupheme 11 pages.—Réfutations des prétentions du Sieur Trupheme pour la justification des droits des Peres Chartreux auxquels le Sieur Trupheme ne peut opposer aucun titre.—Mêmes juges que ci-dessus.

MEMOIRE instructif avec une Consultation pour le Sieur Trupheme, Secrétaire en Chancellerie.—Contre l'économe des Peres Chartreux de la ville d'Aix.—25 pages.

Ce long mémoire rédigé pour l'appel du jugement fait par les Chartreux essaie de démontrer le contraire des assertions des Chartreux se basant sur des questions de droit et doctrines de jurisconsultes.

Arnulphy, avocat; Revest, procureur; M. le Conseiller de Bellon, rapporteur.

CONSULTATION de M.M. Masse, Julien, Colonia, et Simeon.—Pour le Sieur Trupheme de la ville d'Aix, Secrétaire de la Chancellerie, intimé en appel du jugement rendu par le bureau des Trésoriers Généraux de France en la Généralité de cette Province le 8 octobre 1760, contre les Chartreux de la même ville, appelant.

MEMOIRE POUR AVOIR AVIS

Le Sieur Truphème possède un jardin au fauhourg arrosable des eaux des sources jaillissantes et des eaux chaudes de la ville.Les Peres Chartreux(QUI PRIENT COMME DES ANGES,MAIS QUI PLAIDENT COMME DES HOMMES) en reçoivent les versures apres qu'il les a jetées et abandonnés sur le grand chemin quand elles sont superflues et surabondantes à l'arrosement de son fonds.--Ces Peres prétendirent autrefois,d'avoir le droit exclusif de les recueillir sur le chemin public,pour les conduire à un jardin qu'ils possédaient inferieurement à celui du Sieur Truphème. Pour priver le Sieur Truphème de la faculté de les porter dans son terrain inférieur,voici la voie de fait que les Peres Chartreux ont pratiquée.-Ils ont un aqueduc qui descend de la montagne d'Avignon et qui aboutit à leur jardin,en passant sur le grand chemin,au devant des murs de clôture de l'enclos du Sieur Truphème et quoiqu'il fut plus que suffisant [illegible] pour en recevoir les versures,ils l'élevaient de 9 ou 10 pans,en sorte que le cerveau n'est couvert que de 2 pans de terrain ou environ.--Le Sieur Truphème ayant voulu retenir dans son enclos les eaux surabondantes et superflues pour les conduire dans son domaine inférieur,a trouvé cette barriere qui les lui rend inutiles et il désire savoir:S'il sera fondé a demander que cet aqueduc soit rétabli dans son ancien état et qu'il lui soit permis d'en construire un,pour y dériver les eaux de son enclos au domaine qu'il possede inférieurement à celui.

--Suit une discussion juridique.--

Délibéré à AIX le 16 septembre 1759.signé:Masse,Julien,Colonia,Simeon.

REPONSE au mémoire de 56 pages pour le Sieur Truphème aux qualités qu'il procede,contre l'économe des Peres Chartreux aussi qualités qu'il procede.--Discussion qui essaie de réfuter point par point tous les arguments des Chartreux dans le long mémoire de 56 pages --20 pages.---Arnulphy,avocat,Revest,procureur;Conseiller de Ballon.

SUIT ENSUITE DEUX PAGES D'ECRITURE MANUSCRITE,reproduites ci-apres:

Le 4 juin 1761 en grand chambre au rapport de M.de Ballon intervint arrêt qui réforma le jugement des Trésoriers de France et qui défendit au Sieur Truphème de faire aucun ouvrage dans le chemin d'Avignon pour conduire les eaux chaudes dans le domaine dit le Jas de Bouffan qu'il possede et qui est situé au dessous des Minimes.Les motifs de cet arrêt furent qu'une eau publique parce qu'elle appartient à une ville ne perd pas sa publicité lorsque la ville apres s'en être servie la laisse couler dans les domaines inférieurs à la source,s'il ne parait pas que la propriété de ces eaux ait été acquise à titre onéreux par les propriétaires des dits domaines pour appliquer ce principe aux circonstances de la cause,il fut convenu que les eaux chaudes dont il s'agissait à leur source étaient publiques puisqu'elles appartenaient à la ville,ces eaux ne cessent pas d'être publiques puisqu'il est prouvé au proces que la ville n'en a jamais vendu la propriété,cette preuve se trouve dans le reglement de 1841 lors duquel les [illegible] possesseurs des propriétés supérieures à celles des Sieurs d'Escalis et Etienne

[illegible]

ne se fondaient que sur l'usage immémorial suivant lequel les eaux chaudes arrosaient leurs propriétés.S'ils avaient acquis de la ville la propriété de ces eaux,ils n'auraient pas manqué lors de ce reglement et de faire valoir leur qualité de propriétaires.Ne l'ayant pas fait et n'alleguant pas même dans leurs défenses d'avoir acquis la propriété de ces eaux depuis le reglement de 1541,on doit conclure de ce silence qu'ils ne sont qu'usagers des dites eaux.Dans cette hypothese il faut suivre la regle qui veut que lorsque des eaux publiques arrosent des domaines inférieurs à leur source,tous les propriétaires de ces domaines ont le droit de se servir de ces eaux UNUS POST ALIUM.Aucun de ces propriétaires apres avoir arrosés son domaine ne peut disposer de ces eaux,il doit les laisser couler dans les domaines inférieurs,et cela doit être pratiqué de même par tous les propriétaires des uns aux autres,tant que les eaux trouvent de la pente pour pouvoir couler.Que le Sieur Truphemе,M,le Conseiller d'André et les Peres Chartreux aient fait construire à leurs dépens l'aqueduc qui conduit les eaux chaudes dans leur domaine et qu'ils aient le soin de l'entretenir,ce n'est pas là une preuve qu'ils soient propriétaires de ces eaux,la ville les ayant abandonnées,c'est aux particuliers qui veulent en profiter à pourvoir à la dépense nécessaire pour les conduire dans leur propriété et ils sont bien dédommagés de cette dépense par le profit qu'ils retirent de l'arrosage.Quoique ces eaux coulent pendant quelques temps sur le chemin d'Avignon,les Chartreux n'en ont pas moins le droit de les conduire dans leur domaine inférieur à celui du Sieur Truphemе parce que ces eaux étant publiques de leur nature,leur écoulement pour le chemin ne peut pas en acquérir la propriété au Sieur Truphemе qui n'en a que l'usage.Si le propriétaire du Jas de Bouffan était autre que le Sieur Truphemе pourrait-il demander de prendre les eaux au sortir du jardin de ce dernier pour les conduire dans son domaine au préjudice des Chartreux qui sont supérieurs. L'Etat de ces Peres ne peut pas être changé parce que le Sieur Truphemе possede le Jas de Bouffan attendu que ces eaux étant publiques,le Sieur Truphemе n'en est qu'usager et qu'elles redeviennent publiques au sortir de son jardin.Enfin une possession de plusieurs siecles acheve d'établir le droit des Chartreux,cette possession est prouvée par la transaction de 1577,si les auteurs du Sieur Truphemе avaient prétendus être propriétaires des eaux chaudes,ils se seraient opposés au partage qu'en firent entre eux les Sieurs d'Escalis et Etienne et ils n'en auraient pas laissé jouir pendant des siecles entiers ceux qui les représentent.Mais loin de prétendre à la propriété des eaux chaudes, les auteurs du Sieur Truphemе ont convenu n'en avoir jamais eu que l'usage puisque dans l'acte de vente ils ne lui est transporté que l'usage des dites eaux.

Pour copie conforme...Marc Dubois

A joindre aux archives de la Chartreuse d'Aix en Provence.

que l'usage des dites eaux.»

En vain les auteurs du Sieur Trubleau ont-ils voulu prétendre être propriétaires des eaux claudes, ils ne rapportent pas la preuve qu'ils en aient joui paisiblement pendant trente ans, ni même pendant dix ans. Ils ne sauraient donc prétendre à la propriété des eaux claudes, ils n'en ont pas joui. Ils ne peuvent pas non plus prétendre à la propriété des eaux limpides, puisque par la transaction de 1877, ci les auteurs du Sieur Trubleau avaient renoncé à établir le droit des Demoiselles, cette possession est prouvée par la même transaction.

Le Sieur Trubleau n'a pas le droit de faire passer les eaux claudes dans son jardin. Enfin une possession de plusieurs siècles au profit de son jardin, n'a pas pu changer et qu'elle rendrait publiques Sieur Trubleau n'en ont qu'usager et qu'elles rendraient publiques ne pourra de la Bourgeau atteindre que ces eaux étant publiques, le droit de ces Pères ne peut pas être changé parce que le Sieur Trubleau ne dans son domaine un préjudice aux Demoiselles qui sont supérieure.

Le Sieur Trubleau n'a pas le droit de les changer dans leur domaine inférieur ni point du Sieur Trubleau parce que ces eaux étant publiques de leur nature, leur écoulement pour le chemin ne peut pas en modifier la propriété du Sieur Trubleau qui n'en a que l'usage. Si le propriétaire du de ces eaux, il devrait pour les conduire dans leur domaine et qu'ils aient le droit de les prendre à leur source, tous les propriétaires de leur domaine inférieur y leur source, tous les propriétaires de ces eaux DOIVENT ainsi que le droit de se servir de ces eaux DANS POUR AUTANT. Aucun de ces propriétaires après avoir arrosé son domaine ne peut disposer de ces eaux, il doit les laisser couler dans les domaines inférieurs, et cela doit être pratiqué de même par tous les propriétaires des eaux supérieures, tant que les eaux traversent de la partie pour pouvoir couler. Que le Sieur Trubleau, le Conseiller d'Aunay et les Pères Capucins aient fait construire à leurs dépens l'aqueduc qui conduit les eaux claudes dans leur domaine et qu'ils aient le droit de l'entretenir, ce n'est pas là une preuve qu'ils soient propriétaires de ces eaux, la ville les ayant abandonnées, c'est aux particuliers qui veulent en profiter à pouvoir à la dépense nécessaire pour les conduire dans leur propriété et ils sont bien dédommagés de cette dépense par le profit qu'ils retirent de l'arrosage. Quelque soin que les parents quelques temps sur le chemin d'Avignon, les Quartiers n'en ont rien enlevé le droit de les conduire dans leur domaine inférieur à peine

Ch^re Aix

AJOUTER PAGE 3————Apres le dernier alinea.....

de construire un aqueduc pour amener les eaux nécessaires au couvent, qui provenaient: les unes qui étaient froides, venant :
1°_d'une source des environs de l'endroit ou était la chapelle de St.Laurent sur le chemin d'Avignon, et
2°_d'une autre venant du chemin du faubourg, qui passait devant la Chartreuse.
Les autres eaux étaient les eaux chaudes, qu'on appelait les eaux de MEINE et plus anciennement encore, eaux des ESCAUDENCS. Celles-ci, propriété de la ville d'Aix, au sortir de la fontaine de Meine, coulaient dans un ruisseau découvert, tous les particuliers et riverains en arrosaient leurs propriétés en la drainant par des canalisations ou des aqueducs comme le firent les Chartreux.
Un siecle plus tard, en 1760, un Sieur Truphême, propriétaire du JAS de BOUFFAN, situé en dessous de la Chartreuse, fit un procès aux Chartreux, demandant la démolition de leur aqueduc, prétextant que celui-ci l'empêchait de recevoir l'eau d'arrosage pour son fonds. Ce procès perdu par les Chartreux le 8 octobre 1760, fut gagné par eux en appel le 4 juin 1761 Le jugement reconnut les droits incontestables des Peres Chartreux et débouta de sa demande le Sieur Truphême.

L'impression de cette monographie ne se dera dans la revue Provinca qu'au commencement de l'année 1928.

La photographie de la gravure sur bois, faite par M, Duce, photographe est tirée d'un:

Missel de la chartreuse de Lyon, imprimé par Simon Bevelaque de Lyon en 1517, avec autorisation de la Grande Chartreuse?—Collection de la bibliotheque de la ville de Marseille.

57

Chr. Aix

AJOUTER PAGE 3 ——— Après le dernier alinéa.....

de construire un aqueduc pour amener les eaux nécessaires au couvent, qui provenaient: les unes qui étaient froides, venant :
1°-d'une source des environs de l'endroit ou était la chapelle de St.Laurent sur le chemin d'Avignon, et
2°-d'une autre venant du chemin du faubourg, qui passait devant la Chartreuse.

Les autres eaux étaient les eaux chaudes, qu'on appelait les eaux de MEINE et plus anciennement encore, eaux des ESCAUDENOS. Celles-ci, propriété de la ville d'Aix, au sortir de la fontaine de Meine, coulaient dans un ruisseau découvert, tous les particuliers et riverains en arrosaient leurs propriétés en la drainant par des canalisations ou des aqueducs comme le firent les Chartreux.

Un siècle plus tard, en 1760, un Sieur Truphême, propriétaire du JAS de BOUFFAN, situé en dessous de la Chartreuse, fit un procès aux Chartreux, demandant la démolition de leur aqueduc, prétextant que celui-ci l'empêchait de recevoir l'eau d'arrosage pour son fonds. Ce procès perdu par les Chartreux le 8 octobre 1760, fut gagné par eux en appel le 4 juin 1761. Le jugement reconnut les droits incontestables des Pères Chartreux et débouta de sa demande le Sieur Truphême.

L'impression de cette monographie ne se dera dans la revue Provincia qu'au commencement de l'année 1928.

La photographie de la gravure sur bois, faite par M. Duce, photographe est tirée d'un:

Missel de la chartreuse de Lyon, imprimé par Simon Bevelaque de Lyon en 1517, avec autorisation de la Grande Chartreuse.—Collection de la bibliothèque de la ville de Marseille.

BIBLIOTHEQUE MEJANE D'AIX EN PROVENCE

Manuscrit N°840(853-R.200)" Provence recueil de pieces" 32N° -Piece N°12
Mémoire pour les Chartreux d'Aix.

RESUME.—C'est un mémoire au sujet d'un différend entre les Peres et la Municipalité d'Aix.—Les Chartreux avaient un terrain de 684 cannes sis derriere " l'écurie neuve de la Mule Blanche ".La ville ayant besoin de ce fonds,expropria les religieux de leur propriété,mais elle n'utilisa que 600 cannes et voulut vendre les 84 restant à un acheteur.

Mais alors les chartreux dirent qu'ils voulaient bien être expropriés de la partie qui était nécessaire à la ville,mais que la municipalité n'avait aucun droit sur le reste et qu'ils le vendraient eux-mêmes à l'acheteur.

Ils reçurent un mandat de 1115 livres prix du terrain total avec cette réserve qu'ils n'en prenaient que 1000 livres,laissant les 115 autres pour prix des 84 cannes qu'ils gardaient.

L'auteur du mémoire qui n'est désigné,ni par son nom,ni par son titre,conclut en déclarant:que les conclusions des Chartreux sont inattaquables et que leur enlever leurs 84 cannes,serait porter atteinte au droit de propriété.

2°—Un album oblong de 19 livraisons,intitulé:LE VIEIL AIX "Album de gravures représentant les monuments,objets d'art et curiosités qui existaient autrefois dans Aix,ainsi que diverses coutumes locales aujourd'hui abandonnées."par M.de la Tour Kayrié.Makaire,éditeur, rue Thiers à Aix.—La 9e livraison de cet album concerne la Chartreuse d'Aix.Elle renferme une notice de l'histoire et de la description du couvent et de quelques oeuvres d'art qui subsistent.Il y a aussi un plan conforme à celui conservé à la Grande Chartreuse dont il est la copie.

Voici les renseignements donnés sur les tableaux:"Il signale que Haitze dans ses curiosités de la ville d'Aix,"dit que"le retable majeur de la chapelle était orné d'un beau tableau de M.Lavieux, représentant St.Bruno priant pour le salut du monde,ainsi qu'il est écrit dans un cartouche soutenu par deux anges et contenant ces mots "SALVUM FAC POPULUM TUUM,DOMINE.La Ste Vierge y joint son intercession auprès de son fils.

" Il dit que Haitze signale aussi la copie d'un Mignard habilement exécuté par le frere Imbert,chartreux.C'est une Annonciation à laquelle le copiste fait assister St.Charles Borromée à genoux,personnage qui ne figure point dans l'Oeuvre du maître."

Ces renseignements nous ont permis de rechercher ces oeuvres d'art qui ont été retrouvées.

1°—Le ST.BRUNO,de Lavieux,se trouve dans l'église St.Jean de Malte dans le bras gauche du transept en face de l'autel de la Vierge,auprès du tombeau des Comtes de Provence.Il est conforme à la description de Haitze:dans le coin à gauche,St.Bruno vêtu de la robe blanche des Chartreux,leve les yeux au ciel vers Notre Seigneur,assis sur un nuage

BIBLIOTHEQUE MEJANE D'AIX EN PROVENCE

Manuscrit N°840(853-R.200)" Provence recueil de pieces" 32N'-Piece N°12
Mémoire pour les Chartreux d'Aix.

RESUME.—C'est un mémoire au sujet d'un différend entre les Peres et la Municipalité d'Aix.—Les Chartreux avaient un terrain de 684 cannes sis derriere " l'écurie neuve de la Mule Blanche ".La ville ayant besoin de ce fonds,expropria les religieux de leur propriété;mais elle n'utilisa que 600 cannes et voulut vendre les 84 restant à un acheteur.

Mais alors les chartreux dirent qu'ils voulaient bien être expropriés de la partie qui était nécessaire à la ville,mais que la municipalité n'avait aucun droit sur le reste et qu'ils le vendraient eux-mêmes à l'acheteur.

Ils requirent un mandat de 1115 livres prix du terrain total avec cette réserve qu'ils n'en prenaient que 1000 livres,laissant les 115 autres pour prix des 84 cannes qu'ils gardaient.

L'auteur du mémoire qui n'est désigné,ni par son nom,ni par son titre,conclut en déclarant:que les conclusions des Chartreux sont inattaquables et que leur enlever leurs 84 cannes serait porter atteinte au droit de propriété.

EGLISE DE LA CHARTREUSE

En consultant les archives de la bibliothèque Méjane à Aix, nous avons été heureux de trouver quelques renseignements intéressants la chapelle conventuelle.

1°—Le manuscrit N°668 (1036) papier, 159 pages, fin du XVIIIe siècle, intitulé: Mémoire sur les monuments, tableaux et statues les plus remarquables de la ville d'Aix, fait au mois de janvier 1791, sur la demande de la Municipalité et de l'Administration du district par M. de St. Vincent.—Nous donne à la page 102 Eglise des Chartreux, le [illegible] un des tableaux ainsi décrits: " Le tableau du maître autel représente St.Bruno priant la Ste Vierge qui intercede elle-même N.S.J.C. " et celui de la chapelle de Dom Prieur dans le petit cloître représente St.Antoine de Padoue sont de Levieux.—Dans le sanctuaire du " choeur est un tableau de l'Annonciation assez estimé, il est du Frere " Imbert, chartreux.—Dans la salle destinée aux étrangers, on voit plusieurs tableaux de Mignard, représentant des Saints de l'Ordre.—Dans " la porte de Dom Prieur, au dessus de la porte de la cellule est un " très bon portrait du Cardinal de Richelieu, frere du ministre, qui " avait été chartreux et qui fut archevêque d'Aix en 1628 et mourut " évêque de Lyon.—Les portraits de Guillaume d'Aymar, Conseiller au " Parlement, fondateur de la Chartreuse d'Aix en 1633 et d'Olivier de " Penmarch, archevêque d'Aix, n'ont que le mérite de la localité."

—On a ajouté au dessous, aux premières années de la Révolution: "Le couvent et l'église ont été achetés par une Société de négociants " Le tableau du maître autel est à l'église paroissiale du faubourg."

2°—Un album oblong de 19 livraisons, intitulé: LE VIEIL AIX "album de " gravures représentant les monuments, objets d'art et curiosités qui " existaient autrefois dans Aix, ainsi que diverses coutumes locales " aujourd'hui abandonnées. par M. de la Tour Xavier Makaire, éditeur, rue Thiers à Aix." La 9e livraison de cet album concerne la Chartreuse d'Aix; elle renferme une notice de l'histoire et de la description du couvent et de quelques oeuvres d'art qui subsistent. Il y a aussi un plan conforme à celui conservé à la Grande Chartreuse dont il est la copie.

Voici les renseignements donnés sur les tableaux: "Il signale " que Haitze dans ses curiosités de la ville d'Aix, "dit que "le retable " majeur de la chapelle était orné d'un beau tableau de M. Levieux, " représentant St.Bruno priant pour le salut du monde, ainsi qu'il est " écrit dans un cartouche soutenu par deux anges et contenant ces mots "SALVUM FAC POPULUM TUUM, DOMINE. La Ste Vierge y joint son intercession " auprès de son fils.

" Il dit que Haitze signale aussi la copie d'un Mignard habilement " exécuté par le frere Imbert, chartreux. C'est une Annonciation à laquelle le copiste fait assister St.Charles Borromée à genoux, personnage qui ne figure point dans l'Oeuvre du maître."

Ces renseignements nous ont permis de rechercher ces oeuvres d'art qui ont été retrouvées.

1°—Le ST.BRUNO, de Levieux, se trouve dans l'église St.Jean de Malte dans le bras gauche du transept en face de l'autel de la Vierge, auprès du tombeau des Comtes de Provence. Il est conforme à la description de Haitze: dans le coin à gauche, St.Bruno vêtu de la robe blanche des Chartreux, leve les yeux au ciel vers Notre Seigneur, assis sur un nuage

En consultant les archives de la bibliothèque Méjanes à Aix, nous avons été heureux de trouver quelques renseignements intéressants la concernant nous-même.

1°—Le document N°862(1036)pap.1&9 page, 1&9 du XVIIIe siècle, intitulé: "Mémoire sur les nominations, tableaux, et choses les plus remarquables de la ville d'Aix, fait au mois de janvier 1791, sur la demande de la Municipalité et de l'Administration du district par M. de St. Vincent." — Nous donne à la page 103—Eglise des Chartreux, Le tableau du maître autel représente » ces deux tableaux ainsi décrits:—« Le tableau du maître autel représente » Saint St.Bruno priant la Ste Vierge qui intercede elle-même N.S.J.C. » et celui de la chapelle de Don Prieur dans le petit cloître représente » saint St.Antoine de Padoue mort de travaux.—Dans la manufacture du » chocur est un tableau de l'Annonciation assez estimé,il est du Frere » Imbert,chartreux.—Dans la salle destinée aux étrangers,on voit plusieurs tableaux de Mignard,représentant des Saints de l'Ordre.—Dans » la salle de Don Prieur,au dessus de la porte de la cellule est un » très bon portrait du Cardinal de Richelieu,frere du ministre,qui » avait été chartreux et qui fut archevêque d'Aix en 1628 et mourut » évêque de Lyon.—Les portraits de Guillaume d'Arnay,Conseiller au » Parlement,fondateur de la Chartreuse d'Aix en 1639 et d'Olivier de » Pennard,archevêque d'Aix,n'ont que le mérite de la localité."

On a ajouté en dessous,aux premières années de la Révolution: "Le couvent et l'église ont été achetés par une Société de négociants "Le tableau du maître autel est à l'église paroissiale du Tambourg."

2°—Un album oblong de 19 livraisons,intitulé:LE VIEUX AIX "Album de Aix Ancien et Moderne" par M.de la Tour Xavier.Marbrier,éditeur, » Ouvrage,mis obligeamment » existaient autrefois dans Aix,ainsi que diverses coutumes locales » Gravures représentant les monuments,objets d'art et curiosités qui une Thèse à Aix?—La 9e livraison de cet album concerne la Chartreuse d'Aix;elle renferme une notice de l'historique et de la description du plan conforme à celui commencé à la Grande Chartreuse dont il est la copie.

Voici les renseignements donnés aux tableaux: "Il régnait » que Maître dans ma curiosité à Aix,"dit que"le retable » majeur de la chapelle était orné d'un beau tableau de M.Levieux, » représentant St.Bruno priant pour le salut du monde,ainsi qu'il est » écrit dans un cartouche soutenu par deux anges et contenant ces mots: "SALVUM FAC POPULUM TUUM,DOMINE.Ma Ste Vierge y joint son intercession » auprès de son fils».

» Il dit que Maître signala aussi la copie d'un Mignard placé devant » exécuté par le frere Imbert,chartreux.O'est une Annonciation à l'égli » elle le copiste fait saluer St.Charles Borromée à genoux,personne » Ce qui me figure point dans l'Ouvrage du maître.»

Ces renseignements nous ont permis de reconnaître ces ouvrages d'art qui ont été retrouvés.

1°—Le St.Bruno,de Levieux,se trouve dans l'église St.Jean de Malte dans le bras gauche du transept en face de l'autel de la Vierge,auprès du tombeau des Comtes de Provence.Il est conforme à la description de Méjanes:dans le coin à gauche,St.Bruno vêtu de la robe blanche des Chartreux,lève les yeux au ciel vers Notre Seigneur,assis sur un nuag

dans le coin supérieur droit, il est vêtu d'une robe rouge avec manteau bleu et [illegible] tête auréolée. Au dessous de St Bruno mais un peu plus bas, la Vierge assise aussi sur un nuage intercede auprès de son divin fils. Des petits anges sont autour de la Vierge et du Christ. Tout en haut le St. Esprit sous la forme habituelle de la Colombe. Le cartouche et l'inscription y sont aussi. C'est une très bonne peinture en parfait état dont les teintes sont restées très fraiches; il paraît mesurer environ 2 mètres sur 1,m80.

2° — L'ANNONCIATION du Frere Imbert est à la cathédrale de St. Sauveur, sur le retour du pilier qui supporte la chaire et à sa droite, dans l'embrasure même du grand arceau qui livre passage de la nef principale à celle de N.D. d'Espérance. — Il est aussi conforme à la description à droite est la Vierge, vêtue de bleu, tendant les mains avec un air d'extase; à gauche un ange vêtu de jaune brun, au milieu, St. Charles Borromée, sans aucuns attributs, en rouge, à genoux et les mains jointes. Derrière la Vierge, il y a une draperie et une muraille derrière l'ange. Cette peinture a l'air assez bonne quoique très noircie, elle est mal éclairée et placée trop haut; ses dimensions semblent être d'environ 1m,50 sur 1m,20.

— Dans le dossier du manuscrit de M. de St. Vincent qui porte la cote: ESF.4.48.St.Vincent 27. — Nous avons fait une trouvaille importante, c'est celle d'un beau dessin à la sépia, que nous avons pu faire photographier avec l'obligeante autorisation de Monsieur le Conservateur de la Méjane, qui représente "l'église et le couvent des Chartreux vus de l'intérieur de la cour". Ce dessin est la seule vue du couvent des Chartreux d'Aix que nous ayons pu trouver, il est des plus intéressants, car il nous montre la cour avec à gauche la porte donnant sur la rue Cellony; à droite la porte monumentale surmontée d'une statue de Ste Marthe avec la Tarasque qui donne accès dans le couvent et enfin l'architecture décorative extérieure et fort belle de la chapelle conventuelle.

dans le coin supérieur droit, il est vêtu d'une robe rouge avec manteau bleu et tête auréolée. Au dessous de St. Bruno mais un peu plus bas la Vierge assise aussi sur un nuage intercede auprès de son divin fils. Des petits anges sont autour de la Vierge et du Christ. Tout en haut le St. Esprit sous la forme habituelle de la Colombe. Le cartouche et l'inscription y sont aussi. C'est une très bonne peinture en parfait état dont les teintes sont restées très fraîches; il paraît mesurer environ 2 mètres sur 1,m80.

2°.- L'ANNONCIATION du Frère Imbert est à la cathédrale de St. Sauveur, sur le retour du pilier qui supporte la chaire et à sa droite, dans l'embrasure même du grand arceau qui livre passage de la nef principale à celle de N.D. d'Espérance. Il est aussi conforme à la description à droite est la Vierge, vêtue de bleu, tendant les mains avec un air d'extase; à gauche un ange vêtu de jaune brun, au milieu, St. Charles Borromée, sans aucun attribut, en rouge, à genoux et les mains jointes. Derrière la Vierge, il y a une draperie et une muraille derrière l'ange. Cette peinture a l'air assez bonne quoique très noircie, elle est mal éclairée et placée trop haut; ses dimensions semblent être d'environ 1m,50 sur 1m,20.

— Dans le dossier du manuscrit de M. de St. Vincent qui porte la cote: EST. A. 48. St. Vincent 27. Nous avons fait une trouvaille importante, c'est celle d'un beau dessin à la sépia, que nous avons pu faire photographier avec l'obligeante autorisation de Monsieur le Conservateur de la Méjane: "représente l'église et le couvent des Chartreux vus de l'intérieur de la cour". Ce dessin est la seule vue du couvent des Chartreux d'Aix que nous ayons pu trouver, il est des plus intéressants, car il nous montre la cour avec à gauche la porte donnant sur la rue Cellony; à droite la porte monumentale surmontée d'une statue de Ste Marthe avec la Tarasque qui donne accès dans le couvent et enfin l'architecture décorative extérieure et fort belle de la chapelle conventuelle.

CHARTREUSE D'AIX-EN-PROVENCE

ARMES ET SCEAU

Nous n'avons trouvé aucune trace des armoiries de ce couvent parmi les documents manuscrits dépouillés dans les archives, si ce n'est sur un in-folio, portant le N° 49376 de la bibliotheque de la Ville de Marseille, ou, un grand dessin colorié, fait à la main et qui tient toute la premiere page du livre, montre dans le bas, un écusson au milieu duquel est représentée Sainte Marthe et la Tarasque. Ce manuscrit daté de 1687 semble bien indiquer que ce sont les armes de cette maison.

Car en consultant l'Armorial Général de D'Hozier, nous y retrouvons reproduit le même dessin, dans un écu. Il aurait donc été relevé sur celui déjà utilisé dans le manuscrit de 1687, celui de D'Hozier étant daté de 1696. Il est ainsi décrit: "D'azur à une Sainte Marthe d'argent tenant de sa main dextre un goupillon et de sa senestre un dragon du même et autour ces mots aussi d'argent: CARTHUSIA. AQUENSIS. SANCTAE. M." (1)

Ce blason semble aussi avoir été représenté sur le sceau de cette Maison, dont on ne connait à ce jour qu'un seul exemplaire, signalé par G. Vallier, dans sa Sigillographie de l'Ordre des Chartreux(2): "dessiné dans l'album de M. Magnien (ancien conservateur de la bibliotheque de Grenoble). Il offre une légende tronquée dans laquelle on croit pouvoir déchiffrer les fragments des mots CART.....SIS 165. Son type parait représenter Sainte Marthe, foulant aux pieds la Tarasque." Ce sceau était-il celui de la Maison? le Sigillum magnum ? ou seulement le Sigillum parvum, dont se servaient pour leur usage particulier, soit le Prieur, le Procureur ou le Vicaire, ainsi que les autorisaient les Statuts de l'Ordre ? C'est ce que nous ignorons.

(1)-D'Hozier, Armorial général (1696)-(Inscr. Prov. I. 509)-(Blason col. Prov. II. 1097).

(2)-Sigillographie de l'Ordre des Chartreux et numismatique de St. Bruno, par G. Vallier. Montreuil sur mer, 1891, in-8°

Le Monastère des Chartreux d'Aix-en-Provence

1623 - 1791

L'ancienne Chartreuse de Sainte-Marthe, qui a existé à Aix-en-Provence de 1628 à 1791, n'a pas beaucoup tenté les historiens jusqu'à ce jour, ils n'ont consacré que quelques lignes à cette fondation [1], aussi avons-nous essayé de rechercher tout ce qu'il est possible de retrouver de son passé et de le reconstituer. Malgré toutes nos recherches, nous n'avons pu établir qu'un travail bien incomplet, qui contient beaucoup de lacunes; les documents recueillis dans les diverses archives sont assez pauvres, les titres essentiels manquent, on y trouve par contre beaucoup de registres de comptes, de recettes d'intérêts ou de créances dûs par divers qui sont en partie d'un attrait secondaire, nous en reproduisons l'essentiel en indiquant les sources auxquelles pourront se reporter ceux que cela pourrait intéresser. Nous avons mis tous nos soins à relier entre eux ces documents qui nous permettent de divulguer quelques pièces inédites.

Afin d'agrémenter cette étude un peu sèche, nous avons cru bon de pénétrer dans cet ancien couvent, dont les plans ont été heureusement conservés à la Grande Chartreuse; de le faire visiter en détail et de décrire la vie journalière et les habitudes des Chartreux; coutumes fixées dans les Statuts de l'Ordre qui depuis des siècles n'ont pas changé, mais que l'on ne connaît pas généralement.

[1] D. Stanislas, autore: Aix (Dictionnaire d'Histoire et de Géographie ecclésiastique de Mgr Baudrillart, Paris).

Fondation[2]

L'an 1623 et le 19 décembre, Jean-André d'Aymar, seigneur de Montsailler, conseiller royal au Parlement de Provence, fit son testament par lequel il lègue et donne sa charge aux Pères Chartreux pour fonder un couvent: « Au nom de Dieu et de la Glorieuse Vierge Mère de « Dieu. Je, Jehan André Aymar, misérable pécheur sachant « admonesté des incertains événements qui arrivent tous « les moments du jour aux pauvres humains qui le plus « souvent causent la mort, à laquelle tout le monde est « soubmis lorsqu'il plaira à Dieu nous appeler. J'ay voulu « disposer et consigner ma dernière volonté scripte et « signer de ma propre main que je veux valoir par tes- « tament ou codicile ou aultrement le mieux que se pourra. « Je supplie Notre Seigneur par le mérite de la Sainte « Passion me vouloir pardonner tous mes péchés et me « recepvoir dans la Sainte et incompréhensible miséricorde « lorsque mon âme partira de ce corps... je tiens et entend « que la finance de mon état de conseiller de Parlement « qui sera de vingt mille escus si la paulette due soit mise « sur de bonnes communautés pour de l'argent en prove- « nant faire bastir une maison et esglise des Pères Char-

[2] D'après la Table chronol. des monastères de l'ordre des Chartreux dans « Saint Bruno et l'ordre des Chartreux », par l'abbé F.A. Lefebvre, Paris, 1883, 2 vol. in-8°, t. II, p. 663 et suiv. — Le développement de l'ordre s'était arrêté en 1511 (début de la grande crise religieuse), avec les fondations de Rodez et de Grenade. Il reprend avec la contre-réforme catholique en 1564 à Aula Dei en Espagne et en France en 1578 avec Gaillon-Bourbon; Aix est une des suites de regain qui se termine en 1667 par la fondation de Rouen. (Plus rien ensuite). Et nouvelle crise en préparation jusqu'en 1822. Beauregard, moniales et 1825 Mougères par lesquelles débute une deuxième reprise de l'activité de l'Ordre.

« treux dedans ou dehors cette ville d'Aix affin qu'ils « prient Dieu pour moi et pour tous les miens... je l'ay ici « soubsigné de ma main propre. Fait à Aix, le dixième « de Décembre mil six cent vingt trois ». Testament fait par Me Loys Darbes, notaire [3]. Le testateur étant décédé le 9 février 1624, la Grande Chartreuse fut avertie à temps pour insérer dans sa Carte Générale du 5 mai 1624, la mention du projet de fondation, c'est le prieur de Villeneuve D. Antoine Desmaretz, premier visiteur de la province, qui accepta au nom de l'Ordre le legs de M. d'Aymar [4]. Sa charge de conseiller fut liquidée à 54 mille livres. Les héritiers firent quelques difficultés pour ce règlement mais un accord intervint et l'Ordre des Chartreux reçut 48 mille livres.

[3] Jean-André d'Aymar fut conseiller au Parlement de Tolose et reçu le 18 juin 1588 à celui d'Aix par survivance de son père. Il a été surnommé « L'Hermite » pour avoir vécu dans le célibat. La ville d'Aix doit chérir sa mémoire et tous les gens de bien la doivent bénir de ce que n'ayant point engendré des enfants, il en a adopté de plus sages et de plus vertueux que nous ayons dans notre ville, en y fondant une maison de Chartreux, c'est-à-dire une famille de religieux qui dans des corps mortels mènent une vie angélique. Ses armoiries portent de gueules à la colombe essorés d'argent portant un rameau d'olivier or au bec, au chef cousu d'azur chargé de trois étoiles d'or rangées. (Histoire de la ville d'Aix. Pitton, 1666, p. 348).

[4] La Carte du Chapitre Général de la Grande Chartreuse de 1624 à ce qui suit: « Ch. 1624. Obiit Nobilis et illustris Dominus Joan- « nes Andreas d'Aymar consiliarius regis in parlamento Aquensi, « magnus benefactor et promotor Cartusiæ construendæ in præfata « civitate Aquensi, habens missam de Beata Maria per totum ordi- « nem et anniversarium perpetuum, scribendum in calendariis « domorum ordinis sub die Obitus sui qui fuit 9 februarii ».

D. Antoine Desmaretz qui accepte le legs est décédé le 9 janvier 1626.

Bienfaiteurs

Cette première donation connue dans la ville suscita un grand mouvement de sympathie en faveur des Chartreux. La municipalité et toutes les familles riches et titrées voulurent contribuer par des dons au cours de cette année et des suivantes à la construction de ce monastère. Les archives nous ont conservé la liste des pieux donateurs qui ont comblé ce monastère de leurs bienfaits. Chacun offrant d'après son cœur ou ses moyens, pour bâtir telle ou telle partie de la Chartreuse, ou pour faire augmenter une fondation. La plus goûtée était celle d'une cellule: «... Elles « étaient toutes fondées et rentées; de même que l'on « fonde un lit dans un hôpital, une chaire dans une Uni- « versité, de même autrefois on « fondait un Chartreux », « c'était l'expression reçue. Un particulier ou une famille « faisait bâtir une cellule et fournissait à l'entretien du « religieux qui devait l'habiter, à condtion qu'il prierait « chaque jour pour ses bienfaiteurs... Le nom des bien- « faiteurs était gravé sur une pierre à l'entrée de la cel- « lule, ou leurs armoiries, peintes sur verre étaient placées « dans une des fenêtres, et le soir après Complies, comme « nous l'apprend Denys-le-Chartreux, le religieux priait « spécialement pour ceux qui avaient élevé la cellule où « il venait de passer une journée si calme et si heureuse. « Après deux ou trois siècles, les arrière-petits-fils des « bienfaiteurs, en entrant dans une cellule et voyant le « nom ou les armes de leurs ancêtres, se trouvaient de « suite chez eux et savaient que depuis des centaines d'an- « nées, chaque jour, sans manquer, une prière de cette « cellule s'était élevée vers le ciel, demandant au Seigneur

« de verser ses plus abondantes bénédictions sur leurs « familles [5] ».

Voici la liste des bienfaiteurs que nous avons pu reconstituer.

M. d'Aymar, premier fondateur	48.000	liv.
Honorade de Papalaudy, femme de Gaspard de Sabran	16.000	»
Les Consuls de la Ville d'Aix	6.000	»
Chanoine Moutin, pour la cellule du Prieur ..	2.000	»
De Fonbeton, pour la première chambre	L.000	»
Président de Paule, pour la chambre qui suit.	2.600	»
Chevalier de la Valette	2.000	»
Président du Maunier	2.000	»
Baltazar de Félix	4.000	»
De Royer, avocat	300	»
Demoiselle Bagnoly	300	»
D'Aymar, pour la chapelle et ornements d'église	2.700	»
Chevalier de Vauvenargues	1.500	»
Navarro, pour la chambre du procureur....	1.500	»
François de Gautier, pour la chambre du sacristain	1.500	»
Borrily, pour la chambre du prieur	1.500	»
André Prieur claustral, une lampe d'argent..	1.200	»
Honoré Trian	1.600	»
Louis Portalier, bénéficiaire de Villeneuve..	1.000	»
Pierre Benoit	211	»
Rigolet de Dijon	1.200	»
Riouffe, docteur médecin	1.615	»

[5] La Grande Chartreuse par un Chartreux, 4e édition, Lyon, 1891, p. 271-273.

Le doyen de Meironne, pour l'aile du grand cloître	500 »
Le visiteur Bec	350 »
Henri Lombard de Faucon, chanoine de Saint-Sauveur	10.000 »
Joseph Concorde	300 »
Marquis d'Ollières d'Agoult	300 »

Le Président Cornillon, de la main à la main, diverses sommes.

Plandoux, notaire, divers dons.

Henri de Silvacanne, fondation de messes.

Dame Anne-Marcel, jardin et bâtiments du faubourg d'Aix.

Les divers couvents de l'Ordre des Chartreux s'unirent à ces bienfaiteurs pour aider la fondation d'Aix.

La Chartreuse de Durbon donna	6.000 liv.
La Chartreuse de Montrieux donna	3.000 »
La Chartreuse de Valbonne donna	4.000 »
La Chartreuse de Notre-Dame de Bonpas donna	6.940 »
La Chartreuse du Val de Bénédiction de Villeneuve	32.385 »

divers ornements, plus une cloche qui portait cette légende « Villenovœ 1646 Augusti sub remigine V.P.D. Sadoni de Lauzerai ».

La Grande Chartreuse donna une horloge.

Parmi les bienfaiteurs de l'Ordre, on peut citer encore, l'archevêque d'Aix, Alphonse-Louis Duplessis, ancien Chartreux de Bonpas, frère du Cardinal de Richelieu, qui

avait été sacré dans l'église de la Chartreuse de Paris, en juin 1626 [6].

Le roi Louis XIV approuvant aussi la fondation de la Chartreuse d'Aix la déclare de fondation royale par ses lettres patentes du 13 août 1654 et lui accorde tous les privilèges dont jouissent les fondations royales, plus cinq minots et un tiers de franc salé. Quelques années plus tard, en 1661 le roi leur accorde encore la permission de construire un aqueduc pour amener les eaux nécessaires au couvent qui provenaient: l'une, qui était froide, venant: d'une source des environs de l'endroit où était la chapelle de Saint-Laurent, sur le chemin d'Avignon, et d'une autre venant du chemin du faubourg, qui passait devant la Chartreuse.

[6] Frère aîné du célèbre cardinal de Richelieu, né en 1582, fils de François III de Richelieu, seigneur de Boçay, de la Vervolière et de Chillou, conseiller d'Etat, grand Prévôt de France, capitaine des gardes du corps, chevalier de l'Ordre du Saint-Esprit, etc... et de Suzanne de la Porte. Nommé tout jeune à l'évêché de Luçon il donna sa démission avant d'être sacré et prit l'habit à la Grande Chartreuse le 14 mars 1602, il exerça pendant un certain temps l'emploi de sacristain et resta simple religieux jusqu'en 1620. Il fut alors nommé prieur de Bonpas, près d'Avignon. En 1623 nous le trouvons chargé comme Procureur d'une métairie que la Grande Chartreuse possédait à Meylan, aux portes de Grenoble, c'est là que les honneurs vinrent le chercher. Docteur en théologie, archevêque d'Aix (1626), honoré du pallium (1626), archevêque de Lyon (1629), cardinal (1629); Prieur de la Charité-sur-Loire (1629), abbé commandataire de Saint-Paul de Cornery au diocèse de Langres (1631), Grand aumônier de France et commandeur de l'ordre du Saint-Esprit (1632), abbé de Saint-Victor à Marseille (1632), doyen de St-Martin de-Tours (1632); abbé de Saint-Etienne de Caen, abbé de la Chaise-Dieu, abbé de Cluny (1642), etc.. mort à Lyon le 23 mars 1653 et enseveli dans l'église de la Charité. Homme modeste et profondément humble, il regretta toujours sa cellule et dit à ses derniers moments qu'il aurait mieux aimé mourir sur le lit de Dom Alphonse que sur celui du Cardinal. Ses armes: d'argent à trois chevrons de gueules.

Les autres eaux étaient des eaux chaudes, qu'on appelait les eaux de Meine et plus anciennement encore, eaux des Escaudencs. Celles-ci, propriété de la ville d'Aix, au sortir de la fontaine de Meine, coulaient dans un ruisseau découvert, tous les particuliers et riverains en arrosaient leurs propriétés en la drainant par des canalisations ou des aqueducs comme le firent les Chartreux.

Un siècle plus tard, en 1760, un sieur Truphême. propriétaire du Jas de Bouffan, situé au-dessous de la Chartreuse, fit un procès aux Chartreux, demandant la démolition de leur aqueduc, prétextant que celui-ci l'empêchait de recevoir l'eau d'arrosage pour son fonds. Ce procès perdu par les Chartreux le 8 octobre 1760, fut gagné par eux en appel le 4 juin 1761. Le jugement reconnut les droits incontestables des Pères Chartreux et débouta de sa demande le sieur Truphême.

Emplacement du Monastère

Les dons reçus des premiers bienfaiteurs permirent en attendant la construction d'un grand monastère, de pouvoir acheter une propriété dans les environs d'Aix. D. Antoine Desmaretz, prieur de Villeneuve et visiteur, délégua son procureur et D. J. Baptiste Giraud, prieur de Montrieux, pour acheter la bastide d'Egoux (d'autres disent d'Egoux ou les Egoutans). Le 10 juillet 1625, on acquit du sieur de Cabannier pour le prix de 15 mille livres tournois la bastide Daigoux, dite de Flassan, qui était située sur la route de Salon endroit qui porte aujourd'hui le nom de « Vieille Chartreuse » près du pont du ruisseau du « Bagnou » actuellement sur la route de

Berre [7]. Les supérieurs de l'Ordre décidèrent qu'un recteur et deux religieux habiteraient cette bastide et une délibération du Chapitre en date du 16 juillet 1625 leur permet l'usage de la chapelle de Sainte-Croix. Celle-ci fut détruite en 1769 quand on établit la route d'Avignon.

Les surplus des fonds provenant de la fondation d'Aymar fut placé provisoirement en rentes à percevoir de divers particuliers ou de communautés (municipalités). Le clergé d'Alais reçut ainsi un placement de 12 mille six cents livres à rembourser à réquisition dans un délai de trois mois. Comme on discutait fort sur la commodité ou incommodité de cette bastide, le R. P. Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre des Chartreux, le 8 mai 1627 délégua son scribe D. Juste Perrot, qui devait avec les visiteurs décider ce qu'il fallait faire [8]. Il se rendit à Aix

[7] Theatrum Chronologicum Sacri Cartus. Ord. de Morotius. Turin 1681, p. 296. N° CLX. — Indique que la bastide d'Egoux était située « Juxta viam », qua itur ad capellam S. Mim. » — Le nom du premier recteur s'y trouve écrit Gabriel Oursel. Cette notice se termine comme suit: Ita ex monumentis ab eadem Cartusia acceptis et Sammartanis, qui in Elogio Card. Richelmy (*sic*) Archiepiscopi Aquensis ex Ord. Cart. referunt Aymarum ad sacram hanc Eremum fundandam excitatum potissium ad hortationibus piissimi ejusdem ea Monacho Archiepiscopi ».

[8] 1627, 8 mai. Frater Bruno, prior Cartusiæ et totius ordinis Cartusiæ minister Generalis Venerabili patri D. Justi Perrot, Scribæ Capituli generalis et nostro, salutem in eo et salus nostra. Quia multas difficultates exortas esse super loco pro nova Cartusia œdificanda juxta civitatem Aquensem in provincia Provinciæ electo audivimus, multis hypothecis et fidei commissis quibus addictus dicitur. Tibi, de cujus fide et longo rerum usu multum confidimus, harum tenere committimus, et cum venerabilius patribus præfatæ provinciæ visitatoribus aut altero eorum vocatis ad utrasque partes peritis, quod rectum; justum et utile ordini judicaveritis, statuas et ordines. Et eam quo præfata cartusia in alium locum ædificanda fuerit, tibi mandamus ut cum præfatis visitatoribus et expertis alium, locum religatis, quam tantæ rei aptum

avec le visiteur D. Louis Barnier, prieur de Montrieux et D. Bruno Gaude, prieur de Val Sainte-Marie, qui n'était pas convisiteur. La dite bastide leur parut peu propre pour une fondation, alors on s'adressa à Louis de Richelieu, archevêque d'Aix, qui essaya auprès de son frère d'obtenir la maison des Chevaliers de Malte mais en vain, on fut alors obligé de revenir à la bastide. Le Chapitre de 1628 envoya à Aix D. Jean Calamard, profès de Chartreuse et coadjuteur du Val Sainte-Marie et peu après le R. P. nommait recteur D. Gabriel Orcel, profès de Villeneuve.

Quelques années plus tard, en 1633, le Chapitre Général ayant approuvé tout ce qui avait été fait en vue de construire un nouveau couvent[9] sur un emplacement définitif, incorpora la Maison à l'Ordre. Le Chapitre, ajoutait en jouant aimablement sur le nom d'Aix (Aquensis) et faisant allusion au double texte de Jérémie et des Psaumes: « Ce

judicavetitis, cujus quidem electionis processum in forma redigatis et ad nos deferre curabitis, ut super eo statuare possimus. Hoc autem iter tuum pietatis et obedientiæ causa susceptum. Jesus Christus, virtutum illorum amator et auctor, secundet ad gloriam suam et hoc opus fidei tuæ commissum ita dirigat, ut uno quasi die serens et metens possis ad nos cum exultatione reverti. Datum Cartusiæ die 8° Maii 1627.

[9] Nicolai Molin. Historia Cartusiana ab origine Ordinis usque ad tempus auctoris an. 1638 defuncti. T. III, p. 188-190 (Tournai, 1906). Texte du décret d'incorporation de la maison d'Aix à l'Ordre, porté par le Chapitre Général en 1633: « Novam Ordinis plantantionem apud Aquas Sextias ex liberalitate et pietate defuncti clarissimi viri Domini Joannis Andrei d'Aymar, in Senatus Aquensi Consiliarii, felix jam initium ac fundamentum habentem Ordini incorporamus. Deo autem favente erit quasi lignum quod transplantatus super aquas: propterea quoque erit folium ejus viride, et in tempore siccitatis non erit sollicitum, nec aliquando disinet facere fructum (Jerem. XVII. 8) in Domino » et verset 3 du 1er Psaume.

« sera comme un arbre planté sur la pente des eaux; son feuillage sera verdoyant; il n'aura pas à souffrir en temps « de sécheresse et ne cessera de porter des fruits ».

Nous trouvons dans la correspondance du R. P. D. Bruno d'Affringues, Général de l'Ordre, conservée à la Grande Chartreuse (1600-1631), quelques détails sur la

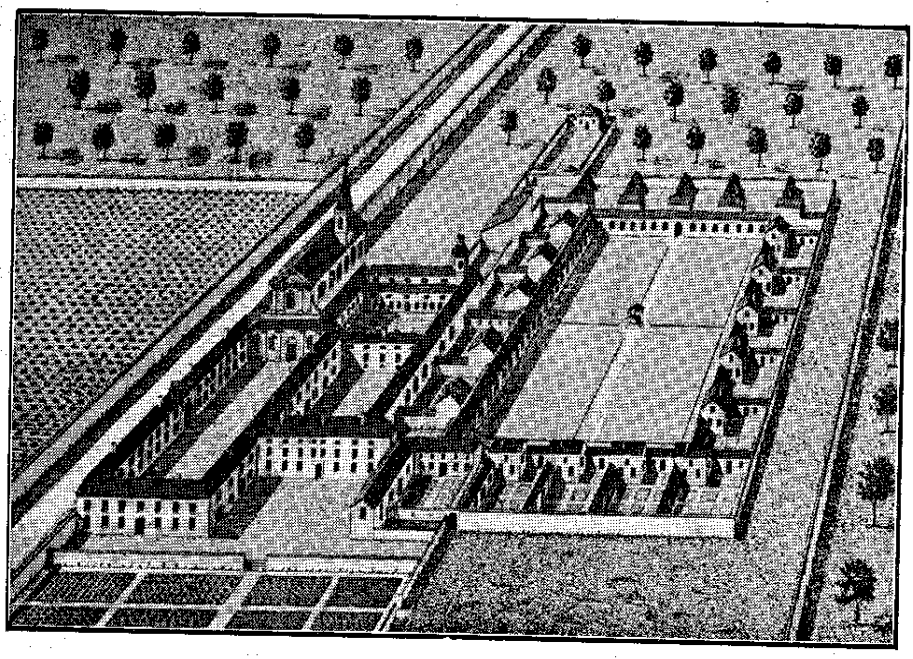

VUE DE LA CHARTREUSE SAINTE MARTHE D'AIX
d'après le plan conservé à la Grande Chartreuse

Chartreuse d'Aix. Et d'abord ce ne fut pas sous l'inspiration du Cardinal Alphonse de Richelieu qu'elle fut fondée. Les auteurs qui l'ont avancé (entre autres, D. Carlo Joseph Morotio, dans son Theatrum Chronologicum Sacri Cartusiénsis Ordinis, Taurini, M.DC.LXXI. p. 296-CLX), n'ont pas suffisamment remarqué que le testament d'Aymar est de 1623 tandis que ce ne fut qu'en 1626 que le

V. D. Alphonse de Richelieu fut promu à l'archevêché d'Aix par son frère (premier ministre depuis 1624). Il n'était plus alors prieur de la Chartreuse de Bonpas (1620-23), mais procureur (1623-26) de l'Obédience de Meylan, près de Grenoble. Il fut d'ailleurs toujours un chartreux parfait et dignitaire ecclésiastique éloigné des honneurs qu'il avait espéré fuir à jamais. Nous verrons toutes les attentions dont il usa envers les Pères pendant les deux ans qu'il passa à Aix.

I. — Au sujet de l'emplacement de la Chartreuse, il y a une lettre latine du R.P.D. Bruno à son Scribe D. Juste Perrot (qui devait lui succéder comme Général (1631-1643). Elle est du 8 mai 1627.

Le R. P. dit en substance qu'ayant connu les difficultés qui se rencontrent au sujet de l'emplacement de la Chartreuse d'Aix, soit à cause du site même, soit à cause des hypothèques et fidei-commis attachés au premier emplacement adopté, il le choisit en toute confiance pour se concerter avec les V.V.P.P. Visiteurs de la province, ou au moins l'un des deux si l'autre ne peut venir, et décider ce qui leur paraîtra le meilleur, le plus juste et le plus utile à l'Ordre. Ils peuvent donc, s'il le faut, choisir un autre emplacement, ayant soin de dresser procès-verbal de leur délibération et de la lui faire parvenir pour qu'il prenne lui-même la décision en conséquence. Il termine par souhaits de bon voyage et d'heureux retour.

II. — Au sujet des premiers Chartreux envoyés, dans une lettre adressée à l'archevêque d'Aix le 18 janvier 1628, donc peu de temps avant qu'il ne fût transféré à Lyon, après lui avoir présenté ses souhaits de nouvel an... « avec « cette occasion, je prendrai sujet, Monseigneur de vous « remercier très humblement de l'honneur et caresses qu'il

« a plu d'user envers le V. P. Gabriel recteur de votre « Chartreuse d'Aix lequel estant griefvement malade vous « l'avez faict loger dans vostre palais pour être soulagé et « secouru plus commodément. Ce sont les marques de « vostre charité vive et de la Saincte et vraye affection que « vous retenez au bien de notre Ordre... » Et dans une autre adressée le 17 juillet 1628 à M. Olivier, conseiller au Parlement de Provence, son ami, il dit entre autres: « Nous avons donné ung compagnon au V.P.D. Gabriel. « Je serais bien aise de voir vostre Chartreuse bâtie dans « ung lieu plus commode que celuy ou il demeure, ce sera « quand il plaira à Dieu d'en faire l'ouverture »:

Le 6 juillet même année il avait écrit à M. de Perier, fils, dont le père était son ami: « J'ay envoyé au V.P.D. Ga- « briel la participation que vous désirez (c'est la partici- « pation aux mérites et aux prières de l'Ordre qu'on donne « ordinairement aux bienfaiteurs). Je vous prie de le rece- « voir avec aultant d'affection que je vous la présente « comme une chose la plus précieuse que je vous pour- rais donner et aussy de me continuer l'honneur de votre « bienveillance, etc... »

III. — Une lettre du 1er mars 1627 à M. de Penes, conseiller au Parlement d'Aix, parle d'un frère Jérôme, bon peintre, faisant partie de la communauté d'Aix: « J'ai « reçu la vostre par les mains du frère Hierosme convers « de cette maison, il m'a fait un complet et beau récit de « la Saincte affection qu'il vous plaist de montrer au bien « et honneur de nostre Ordre et des grandes caresses qu'il « a reçu de votre bonté... Quant au désir que vous avez « de nous servir de l'industrie du dit frère à redresser « quelques monuments de l'antiquité et de tracer quelques « enrichissements pour une chapelle de Saint-Maximin « qui est dans l'église métropolitaine, je vous prie de

« qu'attendu que Monseigneur d'Aix le désire ainsi. J'ay « pensé de vous déclarer ce qu'est de mes intentions. Je « crois que l'héritier de la dicte testatrice ne peut sans « l'autorité de Sa Sainteté altérer ny changer les condi- « tions insérées au dict légat, ny consentir le dict légat en « autre usage que celuy qui a été prescrit par la dicte tes- « tatrice. C'est à savoir de bastir une église et une cha- « pelle en disant une grande messe tous les mois, y assis- « tant toutes les Religions de la dicte ville d'Aix; et posé « que le dict héritier le puisse faire avec l'auctorité de Mon- « seigneur l'Archevêque, toutefois il me semble que je « me doibs accepter le dit légat, si non à condition et en « qualité d'ung aide et secours pour achever de nous ayder « à bastir en la dicte ville, et non point pour faire une « église à part ainsi que semble vouloir la dicte testatrice, « et ce avec obligation de bastir en la dicte chartreuse une « chapelle en mémoire et honneur de la dicte dame, et de « dire tous les mois une grande messe à la forme de l'Or- « dre, et pour le regard de l'assistance des autres religieux, « l'héritier aura soing de faire dire la dicte messe par les « autres couvents selon qu'il jugera entre le meilleur, car « telle condition ne se peult obtenir en nos maisons sans « grande perturbation de l'observance. Voilà mon senti- « ment, lequel je soumelts à Monseigneur lequel estant sur « les lieux trouvera quelque meilleur expédient, etc... »

Une lettre du 10 septembre 1627 à M. Marchier: « J'ay « reçu la vostre écrite de Paris le 17 passé et veu par icelle « ce qui s'est passé dans l'affaire de la Chartreuse d'Aix « avec MM. de Malte: les grandes affaires ont leur com- « mencements plein de difficultés, lesquelles se vuident avec « le temps et la patience. Je me sens grandement obligé « pour le soing, etc... »

Ce M. Marchier fut nommé Prévôt de l'Eglise d'Aix, ainsi qu'il ressort d'une lettre du 17 avril 1628 qui le félicite de cette dignité qu'il vient de recevoir et sur sa première messe qu'il va dire bientôt.

Une lettre du 21 juillet 1629 à M. de Paule, conseiller au Parlement d'Aix, le remercie de ses bienfaits rapportés par D. Gabriel,mais ne donne aucun détail.

A propos des premiers religieux de la Chartreuse d'Aix, lettre à M. Marchier, prévost de l'église d'Aix du 29 janvier 1630: « J'ay reçu la vostre... par laquelle vous inter-
« cédez pour M. de Fontanes, qui a été novice et désire
« de rentrer en l'Ordre. J'entends qu'il appartient aux
« meilleures familles de votre ville. M. le conseiller de
« Perche me le recommande avec une forte affection... Le
« sieur Fontanes s'est jeté de gayeté de cœur en la déso-
« lation qu'il ressent maintenant, il s'est roidi opiniatre-
« ment contre les Sainctes Admonitions de tous ceux qui
« l'ont exhorté à une religieuse persévérance. Je luy con-
« seille de prendre une religion plus douce: celle des char-
« treux n'est propre à toutes sortes d'esprits; le poète dit
« fort bien *Hic veniunt segetes, istic felicius uvæ,* considé-
« rant toutefois la reverance que je doibs à l'intercession
« de deux personnes les mérites desquels je respecte gran-
« dement, j'ayme mieux pencher à la douceur que de suivre
« trop de rigueur. C'est pourquoi quand le malheur des
« temps le permettra, je le logeray dans une maison d'un
« air plus tempéré afin de luy donner subject de se stabi-
« liser. Ce que je fits pour vous faire paraître la bonne
« volonté que j'ay de vous faire très humblement service
« en toute chose que je cognoitré vous être agréable, etc... »

Il aurait été plus intéressant d'avoir les lettres de ses correspondants qui donnent précisément des détails auxquels il ne fait que répondre d'un mot. Malheureusement

la Révolution a dispersé sans retour ces précieux documents.

Ce n'est que le 28 janvier 1634, que le prieur de Bonpas D. Polycarpe de la Rivière, commissaire avec les prieurs de Villeneuve, d'Aix D.J.B. Giraud et le recteur de Marseille D. Gabriel Orcel, achetèrent un nouveau terrain pour bâtir la maison; elle fut édifiée dans le faubourg des Cordeliers, hors des remparts de la ville; M. de Paule, Président à mortier en posa la première pierre (espace compris aujourd'hui dans le triangle formé par le boulevard de la République, les rues Célony et de la Guerre [10]. Les legs continuant à affluer ainsi que l'on a pu s'en rendre compte par la liste des bienfaiteurs, les constructions purent s'élever rapidement. L'Eglise ne fut terminée qu'en 1645, sous le vocable de Sainte-Marthe, nom que prit le couvent. En attendant, le Chapitre avait autorisé les moines à dire leurs offices à Saint-Laurent, chapelle qui était au nom de la Seds, dans le cimetière de nécropole païenne devenue chrétienne, construite au ve siècle; elle n'était plus qu'un ermitage. Vers 1770, elle fut démolie pour la construction de la route d'Aix à Paris. Le cimetière voisin abandonné depuis longtemps fut rouvert lors de la peste de 1650, puis abandonné de nouveau. Au fur et à mesure de l'élévation des constructions, le nombre des religieux fut augmenté. En 1640, il n'y avait encore que trois religieux, le Prieur, le Procureur et le Sacristain; le Chapitre Général y ajoute le Vicaire. En 1681, il y avait, outre le Prieur, huit religieux et deux frères convers. En 1703, sous le prieurât de Dom Philippe Brunet, qui a laissé un long mémoire de tous les faits principaux qui se sont passés

[10] Rue de la Guerre, nom tiré de la famille Guerre qui y demeurait au XVIIe siècle; par opposition, on nomma la rue voisine, rue de la Paix. (*Les rues d'Aix*, Roux-Alphéran, t. II).

dans le temps où il est resté Prieur [11], il y avait douze religieux de chœur, trois frères convers et trois domestiques. Il nous a laissé aussi un compte détaillé des recettes et des dépenses du couvent de l'année 1713 à 1719 qui nous montre que l'état des finances ne fut pas toujours très brillant pendant cette période de six années.

Description du Monastère

On vit se développer les bâtiments qui par leurs grandes proportions devaient donner au monastère un aspect imposant. En bordure sur la rue Célony était l'entrée donnant sur une vaste cour d'honneur ; à gauche se trouvait la chapelle conventuelle dont la façade était ornée de belles colonnes corinthiennes avec porte et fenêtres dans le goût de la Renaissance italienne, et qui selon l'usage des Chartreux était à l'intérieur divisée en deux parties : la première qui comprend le sanctuaire proprement dit (que les statuts désignent sous le nom d'autel) avec le chœur des moines, c'est-à-dire des prêtres. La seconde partie de la nef séparée par une balustrade était destinée aux Frères, qui bien que religieux sont néanmoins des laïcs. La nef était entièrement entourée de stalles avec des séparations élevées, en usage seulement chez les Chartreux, pour isoler complètement les religieux de leurs voisins. Sur les degrés de l'autel, étaient placés quatre grands chandeliers que l'on allumait à certaines fêtes solennelles. La primitive église n'admettait point de lumières sur l'autel même, elle les plaçait à côté ou par devant, de là, l'usage des chandeliers sur les marches du sanctuaire. Les Chartreux ont un rite

[11] Archives eccl. série I H, clergé régulier. Ordres d'hommes, religieux Chartreux. Ordre de Saint-Bruno. Chartreuse d'Aix, liv. II (Archives Bouches-du-Rhône).

à part, la vieille lithurgie cartusienne est restée telle qu'elle était au XIe siècle. La première ordonnance du Chapitre Général tenu en Chartreuse sous saint Anthelme était ainsi formulée: « Avant tout l'office de la Sainte Eglise sera célé-« bré sous le même rite dans toutes les Chartreuses et de « même seront observées toutes les coutumes qui ont trait « à la vie monastique qui sont en vigueur dans le monas-« tère de Chartreuse ».

Cette ordonnance eut pour conséquence que depuis cette époque il y eut autant de Chartreuses que d'ermitages bâtis selon la forme du monastère dauphinois et gardant la même observance. L'Ordre a conservé ses livres de chœur, sans y rien changer. les instruments de musique ou l'harmonium sont défendus. Leur chant est paisible, austère, un peu monotone si l'on veut. Les anciens statuts disent: « Puisque l'occupation d'un véritable moine est beaucoup « plus de pleurer que de chanter, servons-nous de notre « voix de telle sorte qu'elle procure au cœur une joie intime « et non pas ces émotions résultant des accords d'une « musique harmonieuse. Coupons impitoyablement tout ce « qui produirait des sensations pour le moins futiles quand « elles ne sont point coupables; enlevons ce qui nourri-« rait une vaine curiosité; ôtons ce qui ne serait pas d'ac-« cord avec un chant simple et plein de dévotion ».

Au commencement du XIIe siècle, Guigues, cinquième Prieur de la Grande Chartreuse disait à ses Frères: « Le « sérieux de la vie érémitique ne nous permet pas de con-« sacrer beaucoup de temps à l'étude du chant. Tout moine, « tout solitaire à plus forte raison, n'a pas pour office d'en-« seigner, moins encore de chanter; il s'occupe à pleurer « ses fautes et les péchés du monde ». (Annal. Ord. Cartus.).

pas y entrer quoique tout fût rempli presque jusqu'au plancher, fut mis dans les trois chambres des cinq salles où il y avait des lits; dont y étant entré. D. Prieur fit murer les portes et les fenêtres des salles avec toutes les fenêtres de sa chambre, chaque fenêtre avait environ un pan qui n'était pas muré, on l'avait fait ainsi pour donner un peu de jour à la chambre; pendant qu'on travaillait à tout cela sous les yeux de D. Prieur, D. Coadjuteur par ordre de D. Prieur faisait l'inventaire de l'état où nous laissions notre maison. Deux messieurs nous furent envoyés de la part de M. de Vauvenargues pour travailler à cet inventaire lequel fut plus long que l'on ne croyait. Mr Minuti et Mr Agnevau, experts de la ville d'Aix y travaillèrent huit jours, leur travail consistait à écrire des feuilles de papier timbré long d'un pan et quatre doigts et large d'un pan. Mᵉ Fadont, notaire de la maison de la ville d'Aix garda ce verbal, s'il en avait fallu faire un extrait pour les Chartreux il aurait coûté cher et ne nous aurait été d'aucune utilité. Mᵉ Fadont le représentera toutes les fois qu'on le lui demandera. Tout ce que dessus fini, D. Prieur partit de la Chartreuse d'Aix pour se rendre à la bastide du frère Joseph, où sa personne était nécessaire. Le 5 janvier 1721, il laissa encore à la Chartreuse D. Coadjuteur, un frère convers nommé frère Jean-Baptiste et un domestique pour y fournir plusieurs choses avec messieurs les recteurs de la Charité. Le 8 janvier 1721 D. Coadjuteur ayant fini tout ce dont il était chargé vint coucher à la bastide du frère Joseph avec les frères et les domestiques qu'on lui avait laissé.

Des instructions données dans l'ordre de Mr de Vauvenargues qu'on nous avait données pour nous retirer, étant passées, Mr de Vauvenargues envoya chez nous M. de Saint-Louis, major de la ville d'Aix, pour nous dire qu'il serait fâché de nous contraindre à vider notre maison,mais

qu'il nous priait de ne pas l'exposer à ce chagrin; on répondit à Mr le Major que les ordres de M. de Vauvenargues avaient été exécutés ponctuellement puisque l'on avait livré une partie de la maison à MM. les recteurs de la Charité avant même les huit jours et que s'il restait encore des personnes dans la maison, c'était pour y finir quelques affaires avec Mrs les recteurs de la Charité et pour y faire achever l'inventaire par les sergents de la ville. Si notre sortie de notre maison fut pour nous une chose bien triste, elle nous fut d'un autre côté un avantage pour nos pères.

Le malheur des temps ou de la contagion avait rendu la ville d'Aix si difficile en tout, surtout pour les choses nécessaires à la vie que du pain et du vin près, nous n'y trouvions plus rien pour vivre, on y trouvait même pas des œufs à acheter, ce qui obligea D. Prieur à faire servir aux religieux le soir du potage quoique ce fut jeûne de l'Ordre afin que par ce moyen, on puisse un peu suppléer à la mauvaise chère qu'ils faisaient le matin. A la bastide du frère Joseph nous y trouvâmes des œufs en quantité à seize sols la douzaine; nous établîmes aussi un commerce de poissons avec nos pères de Marseille ils nous envoient deux fois la semaine à la barrière de Septèmes. Là un homme de Septèmes nous l'apportait à cheval moyennant deux livres par voyage. Ainsi notre malheur fut dans un sens notre bonheur, car nous y fûmes très bien, pour ce qui regarde la nourriture. Le pain que nous faisait le boulanger que nous avions pris à notre service, était très mauvais, quoique notre blé fut du plus beau. Nous achetions le vin du frère Joseph à raison de 40 sols la millerolle; pour ce qui est du logement, il était trop petit par rapport à notre communauté et si petit que D. Claude et D. Coadjuteur furent obligés comme arrivés les derniers de loger tous deux dans une chambre si petite que leur lit se tou-

chaient ; outre cette incommodité, elle en avait encore une autre, c'est qu'elle n'avait d'autre jour que celui qu'elle recevait de la porte lorsqu'elle était ouverte. D. Prieur pour aller dans sa chambre passait par celle du sacristain. Mgr l'Evêque y fut deux fois pour nous y voir ; la première fois ce fut accompagné d'un Conseiller du Parlement et de M. de Paule l'aîné ; la seconde fois ce fut en compagnie de Mr l'Avocat de Cormis, âgé de plus de 80 ans et qui n'était pas sorti de la Ville d'Aix depuis 22 ans ; l'amour qu'il avait pour les Chartreux le porta à nous venir voir. Nous serions restés dans la bastide du frère Joseph jusqu'à notre retour dans notre maison sans les accidents qui nous arrivèrent. Nous y courûmes de grands risques de prendre le mal contagieux ; Primo : un enfant de 15 ans que nous trouvâmes dans cette bastide (il s'appelait François) sachant un peu raser, nous le prîmes pour nous servir il nous rasa pendant plus d'un mois, et dans le temps qu'il avait la peste ayant un bubon pestilentiel à l'aîne, il se découvrit à un de nos valets lequel estant venu dire à D. Prieur, on fit sortir sur le champ ce jeune homme de la bastide, outre cela, un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste, il en mourut en deux jours, la veille de sa mort, il vint dans la chambre de D. Prieur, il le pria de lui donner une prise d'un baume qu'il avait dans sa poche, lui fit prendre dans cette tasse de son baume et le renvoya ; le lendemain ce valet mourut de la peste. D. Prieur ne le croyait pas malade de ce mal lorsqu'il lui donna à boire de son baume, quinze jours après, un autre valet du frère Joseph fut attaqué de la peste et mourut en trois jours ; ce dernier accident obligea le Prieur à venir à Aix, pour voir s'il pouvait se retirer avec sa communauté, au moulin de Vernègues, comme lui avait été proposé la chose de la part de sa Révérence D. Prieur étant à Aix, on lui fit voir une

impossibilité manifeste sur ce point, et quand la chose aurait été possible tant d'autres choses s'y opposaient qu'il n'y pensa plus; dans l'embarras où se trouvait D. Prieur de pouvoir tirer des mains de la peste sa communauté qu'il savait abandonnée de tous secours, si toutefois ce mal terrible venait à saisir un de ses religieux dans la bastide du frère Joseph; dans cet embarras, il fut inspiré d'aller voir Mgr l'archevêque d'Aix, il expliqua à ce prélat le motif de son voyage à Aix. Ce prélat ayant un peu réfléchi, fit l'honneur de lui dire, « je vous offre la moitié de mon palais ». D. Prieur l'ayant remercié d'un compliment si gracieux, Mgr l'archevêque lui dit, « prenez mon séminaire », cette proposition ne fut pas rejetée, mais ajoute Mgr l'archevêque, si vous voulez y venir vite, pour peu que vous tardiez, ni vous, ni votre communauté ne sera plus reçue dans la ville. Sans perdre de temps D. Prieur alla voir M. de Villeneuve, directeur du séminaire d'Aix, grand vicaire de l'archevêché et Official il lui fit part du compliment généreux de Mgr. l'Archevêque, il y donna les mains avec une joie sans égale, en même temps, ce M. de Villeneuve fit voir à D. Prieur les appartements et la cuisine qu'il nous donnerait. D. Prieur après l'avoir remercié de son honnêteté, partit fort tard quoique le temps fut très mauvais, pour faire part aux religieux de son voyage; chaque religieux l'applaudit et donna les mains à sortir au plus vite de la bastide du frère Joseph. Aussitôt D. Prieur partit encore pour venir coucher à Aix; le lendemain il prit tout ce qu'il peut donner de charrettes pour venir prendre nos hardes et tout ce qui nous appartenait. D. Prieur fit tant de diligence, qu'en moins de trois jours, nous fûmes tous avec notre bagage dans le séminaire d'Aix; il y avait pour lors dans le séminaire d'Aix: Mr de Villeneuve, qui outre ses titres ci-devant, était encore chanoine de Saint-Sauveur

d'Aix; M. Joubert, économe; Mr Monger, professeur de théologie dans l'Université; Mr Duclos, ci-devant, professeur de morale; Mr Fournier, professeur de philosophie. Tous ces Messieurs étaient des Directeurs du séminaire. Nous couchâmes tous dans le séminaire le cinquième de mars 1721. Nous y fûmes reçus de la part de tous ces Messieurs que je viens de nommer, avec de grandes démonstrations d'amitié; deux jours après notre arrivée c'est-à-dire quand nous fûmes tous tranquilles dans nos chambres, nous fûmes saluer en corps Mgr l'Archevêque, ensuite nous allâmes voir tous en corps Messieurs les Directeurs du séminaire. Nous menâmes au séminaire la vie que nous avions menée à la bastide du frère Joseph, nous nous levions tous à 5 heures, quelques-uns de nous allaient dire pour lors la Sainte Messe; à 6 heures on sonnait une grosse cloche; à 7 heures on la sonnait encore, pour lors tout le monde s'assemblait dans une chapelle qui était dans l'intérieur du séminaire, étant tous assemblés, nous disions ensemble primes du (illisible) sexte et none du jour et les prières de Mgr l'archevêque avait ordonné pour la cessation de la peste, à 8 heures nous disions une messe basse, où tous les religieux assistaient, chaque prêtre faisait sa semaine et disait pendant cette semaine tous les jours la messe de la communauté. Nous mangions tous les jours ensemble dans un réfectoire, étant impossible de pouvoir manger chacun à son particulier, le soir nous nous assemblions tous dans la chapelle qui est dans l'intérieur de la maison, à une heure nommée et là nous disions tous ensemble vêpres, complies du jour avec les matines du jour suivant. Nous prîmes en payant, du vin au séminaire. Sa révérence nous aumôna en l'année 1721 de la taxe que devait payer au Chapitre général cette année-là, la province de Provence. Quand nous fûmes logés au séminaire, nous

étions neuf religieux de chœur, deux frères convers et trois domestiques. Les religieux se nommaient : D. Philippe Brunet, prieur et profès de Villeneuve ; D. Elzéar Chartant, vicaire, profès de Bonpas ; D. Bernard Suzan ; D. Gilbert Dupont ; D. Joseph Marie André Bronevaux ; D. Claude Magnin ; D. Emmanuel Navenard, coadjuteur, tous cinq profès de Villeneuve ; D. Juste Gaudibert, sacristain, profès de Bonpas ; D. Paul Borel, diacre ; Frère Hugues Dulneau, dépensier ; frère Jean Baptiste Boisseau, tous deux convers de Villeneuve, ce dernier frère mourut hydropique au séminaire, il fut mis dans le caveau du séminaire, qui est au-dessous du pupitre de l'épitre et avec toutes les cérémonies de l'Ordre, en présence de tous les religieux de notre communauté, il mourut le 24 mars 1721.

Mr le marquis de Vauvenargues, premier Consul et Commandant dans Aix nous y promit lorsqu'il nous fit quitter notre maison de nous payer notre entretien tant que nous serions hors de chez nous, il nous marque dans une lettre qu'il écrivit à D. Prieur que quoique la ville nous donna 15 sols par jour à chaque religieux qu'elle avait déplacé du couvent, il trouvait que 15 sols étaient bien peu pour des Chartreux et qu'il ne tiendrait qu'à lui qu'elle n'en donna davantage aux Chartreux.

Mr de Paule l'aîné lui propose de donner par jour 20 sols à chaque valet. Mr de Vauvenargues consentit à la proposition et ordonne qu'on nous couchât sur l'état de la ville, à raison de 20 sols par jour pour chaque religieux et frère et 12 sols pour chaque valet. Les gros arrérages que la ville nous doit sur cet article, nous font penser que nous ne sommes jamais payés du tout ; notre sortie nous a coûté plus de 3 mille livres en pure perte pour nous soit par les meubles qui se sont cassés ou perdus, soit par la consommation des denrées qui s'est faite en pareil cas, soit enfin

par les bêtes qu'on a loué outre les charrettes que la ville nous fournit et généralement par mille autres dépenses auxquelles nous avons été obligés et dont on ne parle point ici pour ne pas ennuyer. L'on se contentera de dire que les charrettes que la ville nous fournit pour charrier nos meubles, nos provisions coûtèrent à la ville plus de 400 livres, on ne parle pas d'une charrette à 4 chevaux et de 4 bêtes de bât, qui nous furent prêtées par des amis pendant 6 jours, chaque charrette et chaque bête de bât, ne pouvaient faire qu'un voyage par jour, de la ville à la bastide du frère Joseph. Les charrettes qui apportèrent au séminaire nos hardes et provisions coûtèrent 378 livres.

La ville voulait si elle était obligée de payer cette dépense, qu'elle passa sur ce qu'elle nous avait promis pour notre entretien. D. Prieur sut à la fin trouver le moyen de faire porter à la ville. Si nous avions donné 3 mille livres à la ville et qu'elle nous en eut laissé notre maison, nous y aurions gagné, elle ne doit considérer par conséquent ce qu'elle nous a promis pour notre entretien que comme un loyer de dommagement de ce qu'elle nous coûta en cette occasion.

Le 24 février 1721, la famille de la Charité, qu'on avait fait sortir pour y loger une partie des pestiférés et laquelle dite famille on avait logé dans la Chartreuse d'Aix de laquelle on avait fait sortir par force tous ceux qui y étaient, tant religieux que frères, cette dite famille commença à débagager l'an et le jour susdit, ce qu'elle n'aurait pas fait d'un an si les Chartreux d'Aix qui étaient pour lors au séminaire c'est-à-dire D. Prieur et D. Coadjuteur n'avaient vivement pressé et continuellement messieurs les recteurs de la Charité de leur rendre leur maison. Ces deux religieux étaient aussi tous les jours chez Mgr l'Archevêque d'Aix et chez M. le marquis de Vauvenargues pour les

prier de renvoyer à la maison de Charité tous ceux qui occupaient la Chartreuse d'Aix.

L'on avait lavé toute la maison de la Charité avec du vinaigre ou l'on avait bien fait nettoyer partout ; on y avait fait ensuite deux parfums, l'un sec, l'autre humide ; le parfum humide était si violent qu'il avait noirci toutes les murailles de la Charité, lorsque une chambre était parfumée si une personne était venue à passer devant la porte de cette chambre, quoique cette porte fut fermée, cette personne se noircissait toute du côté de la chambre où était le parfum.

Le 22 septembre 1721, on ouvrit les églises par ordre de Mgr l'Archevêque lesquelles avaient été fermées depuis le premier mai. Monsieur de Vauvenargues Commandant dans la ville d'Aix pendant le temps de la contagion et Mr Buisson, l'assesseur faisant la demande à Mgr l'archevêque l'on ouvrit les églises au son de toutes les cloches à 9 heures du matin ; on chanta dans chaque église une grande messe et l'après-midi on donna dans chaque église la bénédiction pour remercier Dieu de la cessation de la peste, en attendant qu'on puisse en rendre à Dieu des actions de grâce plus solennelles.

Le 26 septembre 1721 D. Prieur de la Chartreuse voyant que MM. les recteurs de la Charité ne sortaient de la Chartreuse que bien lentement y vient coucher, il coucha dans la chambre quoiqu'elle fut pleine de meubles de la Maison, cette dite chambre n'ayant pas été habitée par personne pendant que les Chartreux furent dehors de leur Maison. D. Prieur n'y vient coucher que pour la faire évacuer plus vite ; en effet, le 29 septembre 1721 toute la maison de la Charité alla coucher à la Charité et l'on remit sur les 5 heures du soir toutes les clefs de la Chartreuse à D. Prieur.

Le 3 octobre 1721, Mr de Villeneuve, supérieur du séminaire d'Aix donna à dîner dans son réfectoire à toute la communauté des Chartreux, entre deux religieux, il y avait un prêtre, de sorte qu'on voyait un habit blanc, un habit noir, un habit blanc, un habit noir...

Le 11 octobre, toute la communauté des Chartreux peut coucher à la Chartreuse, le même jour tous furent à matines, elles commencèrent par un *Te Deum,* le prêtre hebdomadaire dit ensuite cinq oraisons en action de grâce de ce que le Seigneur nous avait fait tous rentrant dans Chartreuse en parfaite santé. Dom Prieur pendant treize jours avait fait nettoyer toute la Chartreuse, il avait fait parfumer les endroits qui en avaient besoin, avec tout cela il ne put en ôter les puces dont toute la masion en était remplie, il y en avait une si grande quantité que pendant trois semaines, nos religieux ne pouvaient point dormir. Il y avait aussi une quantité surprenante de punaises. D. Prieur se contenta de toutes les ôter des chambres de religieux, c'est-à-dire autant qu'il pût en faisant laver toutes les chambres avec du vinaigre distillé, du fiel de bœuf et de la coloquinte; tout cela mêlé et bouilli ensemble pendant un quart d'heure, on en frotta tous les lits, les bancs et les oratoires tant dehors que dedans; le reste de la maison fut abandonné aux punaises. L'on a toujours été à matines et à tous les offices du jour depuis le 11 octobre.

Il manque bien des choses aux religieux, qu'on ne peut leur faire avoir que dans la suite, on ne trouvait rien pour lors à acheter, tout ce qui se vendait était si cher qu'on ne pouvait rien acheter.

Le 31 octobre 1721, nous rendîmes aux MM. du séminaire le dîner qu'ils nous avaient donné dans le 3 du même mois, avec cette différence qu'ils mangèrent à la salle et qu'il y avait un très beau repas. Il y avait Mr de Ville-

neuve, supérieur du Séminaire et grand vicaire du diocèse d'Aix ; MM. Joubert Duclos, Fournier, Monger, de la Calade, directeur du séminaire, plus Mr de Cabanas qui demeura au séminaire, Mr son frère qui est curé du Saint-Esprit, le père Sabattier, bénédictin de Sainte-Marie qui a suivi ici à la Charité les pestiférés pendant huit mois et qui demeura au séminaire jusqu'à ce que les chemins soient ouverts pour pouvoir s'en retourner. Ce père est natif de Montpellier et fort estimé de Monseigneur l'archevêque d'Aix[14] ».

Marc DUBOIS.

(*A suivre*).

---

[14] Archives religieuses, Série 17 H. 2 (Bouches-du-Rhône).